



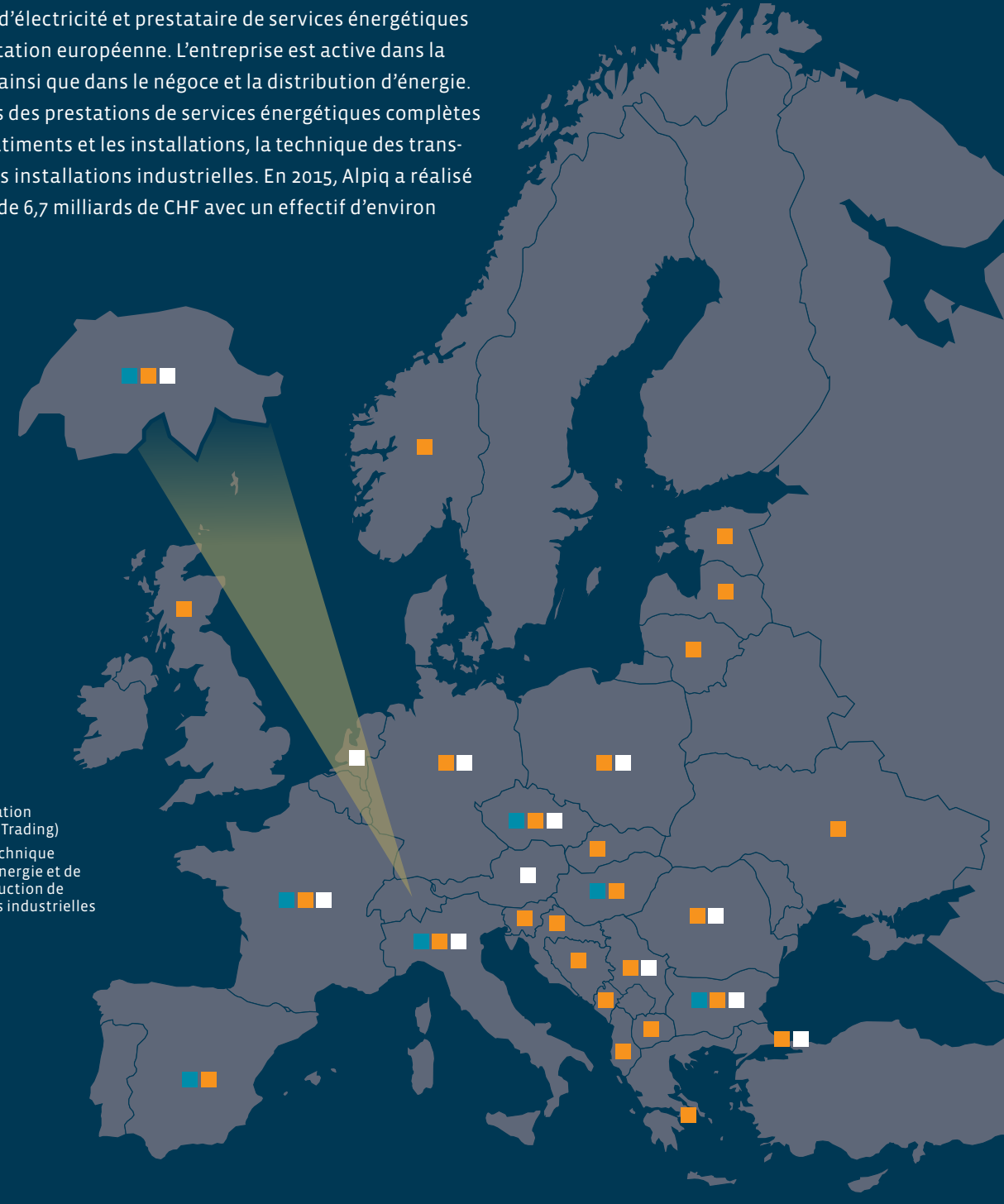
ALPIQ

2015

Rapport de gestion

Alpiq en bref

Alpiq est un fournisseur d'électricité et prestataire de services énergétiques leader en Suisse, à orientation européenne. L'entreprise est active dans la production d'électricité ainsi que dans le négoce et la distribution d'énergie. Elle propose à ses clients des prestations de services énergétiques complètes et efficaces pour les bâtiments et les installations, la technique des transports, les centrales et les installations industrielles. En 2015, Alpiq a réalisé un chiffre d'affaires net de 6,7 milliards de CHF avec un effectif d'environ 8300 personnes.

- 
- Production (Generation)
 - Activités de commercialisation et de négoce (Commerce & Trading)
 - Technique du bâtiment, technique d'approvisionnement en énergie et de transport ainsi que construction de centrales et d'installations industrielles (Energy Services)

Chiffres clés 2015

Groupe Alpiq

En millions de CHF	Variation +/- 2014-2015 en % (résultat opérationnel)	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels		Résultat selon IFRS	
		2015	2014	2015	2014
Chiffre d'affaires net	-16,7	6 715	8 058	6 715	8 058
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	-21,2	480	609	50	312
Amortissements et dépréciations	-13,4	-219	-253	-561	-985
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	-26,7	261	356	-511	-673
en % du chiffre d'affaires net		3,9	4,4	-7,6	-8,4
Résultat net	-68,3	46	145	-830	-902
en % du chiffre d'affaires net		0,7	1,8	-12,4	-11,2
En millions de CHF					
Désinvestissements / (Investissements) nets				187	-116
Total du bilan				10 435	11 861
Total des fonds propres				3 819	4 712
en % du total du bilan				36,6	39,7
En millions de CHF					
Production propre ¹ (GWh)				17 814	16 307
Effectif à la date de clôture				8 345	8 277
dont domaine opérationnel Energy Services				6 948	6 871

1 Sans les contrats à long terme

Données par action

En CHF	Variation +/- 2014-2015 en %	2015	2014
Valeur nominale	0,0	10	10
Cours boursier au 31.12.	16,7	105	90
Plus haut	-15,5	109	129
Plus bas	-30,2	60	86
Résultat net ¹	7,2	-31,73	-34,19
Dividende ²	-100,0	0,00	2,00

1 Calcul voir note 9

2 2014: dividende avec droit d'option

Structure de l'actionnariat

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élevait à 278,7 millions de CHF au 31 décembre 2015, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.



Actionnaires au 31.12.2015	Parts en %
EOS HOLDING SA	31,44
EDF Alpes Investissements Sàrl	25,04
Consortium des Minoritaires Suisses	31,43
Public	12,09

L'aperçu des années 2011 – 2015 est fourni aux pages 164 et 165 du rapport financier. La structure de l'actionnariat est présentée en détail en pages 27 et 28 du rapport annuel.

Parc de centrales 2015	Puissance installée		Production	
	MW	MW	GWh	GWh
Centrales hydroélectriques		2 674		6 030
Suisse	2 674		6 030	
Petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, centrales solaires		308		513
Suisse	14		42	
Bulgarie	73		132	
France	13		27	
Italie	203		296	
Norvège	5		16	
Centrales nucléaires		795		5 942
Suisse	795		5 942	
Centrales thermiques conventionnelles		2 568		5 329
France	408		977	
Italie	318		1 295	
Espagne	846		345	
République tchèque	593		2 238	
Hongrie	403		474	
Puissance totale installée Alpiq¹		6 345		17 814

1 Sans les contrats à long terme

Production d'énergie 2015



Hydraulique	34 %	6 030 GWh
Nucléaire	33 %	5 942 GWh
Thermique conventionnel	30 %	5 329 GWh
Nouveau renouvelable	3 %	513 GWh
Total		17 814 GWh
Total 2014		16 307 GWh

Structure du Groupe au 31 décembre 2015

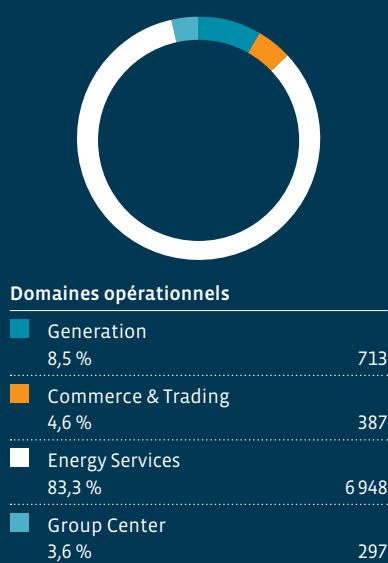
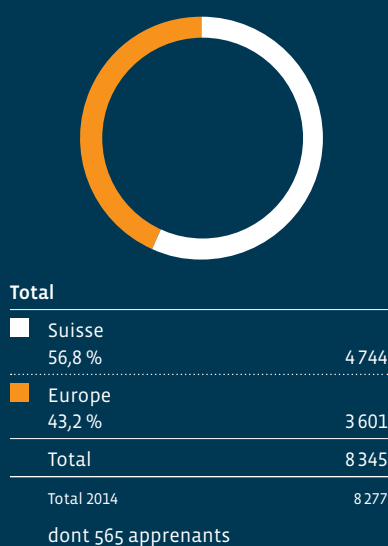


Le domaine opérationnel Generation regroupe la production d'électricité dans les centrales gérées par Alpiq et ses partenaires.

Le domaine opérationnel Commerce & Trading comprend la vente et la commercialisation d'électricité et de gaz, la gestion des centrales, l'engagement de la production d'énergie flexible ainsi que le négoce de produits standardisés et structurés dans le domaine de l'électricité, du gaz, des droits d'émission et des certificats dans les bourses de l'énergie.

Le domaine opérationnel Energy Services englobe les activités des deux groupes d'entreprises – Alpiq InTec (AIT) et Groupe Kraftanlagen (Groupe KA). AIT est surtout spécialisé en prestations de services relevant de la technique du bâtiment ainsi que de la technique de l'énergie et des transports. Le Groupe KA offre des prestations étendues dans la construction de centrales et d'installations industrielles.

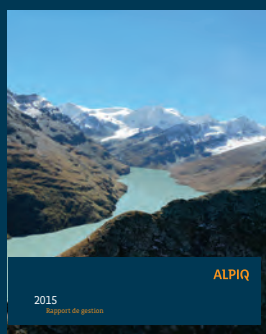
Effectif 2015





Rapport annuel 2015

Lettre aux actionnaires	8
Points forts	14
Corporate Governance	26
Rapport de rémunération	50
Rapport financier	75



Couverture:

Le 28 août dernier, le complexe hydroélectrique de Grande Dixence fêtait un triple anniversaire : les 50 ans de la mise en service de la dernière installation à l'usine de pompage de Z'Mutt, les 50 ans de l'entrée en vigueur des concessions hydrauliques et les 65 ans d'existence de la société.

Lettre aux actionnaires



Jens Alder, Président du Conseil d'administration
Jasmin Staiblin, CEO

Chers actionnaires,

L'environnement de marché pour la branche énergétique européenne a été très difficile durant l'exercice 2015 aussi. En particulier, la nouvelle baisse des prix sur les marchés de gros, qui atteignent leur plus bas niveau depuis dix ans, continue de dominer les marchés de l'électricité et pose d'immenses défis aux producteurs d'énergie traditionnels sans clients finaux dans le monopole de l'approvisionnement de base. Conformément à nos prévisions, le bas niveau des prix de gros a considérablement pénalisé notre résultat malgré une stratégie de couverture prévoyante.

De plus, la force du franc suisse a réduit les perspectives de rentabilité de notre parc de centrales, ce qui a déjà entraîné des corrections de valeur et des provisions à hauteur de 834 millions de CHF après impôts dans le cadre des comptes semestriels, notamment pour l'énergie hydraulique suisse. Ces corrections de valeur et provisions pèsent en conséquence sur les comptes annuels.

A cela s'ajoute une asymétrie de la réglementation suisse qui permet aux producteurs d'électricité ayant des clients finaux dans le monopole de l'approvisionnement de base de leur facturer les coûts de production aux prix régulés, alors que les producteurs d'électricité sans clients de monopole sont exposés aux prix du marché. En outre, les taxes publiques élevées pénalisent l'énergie hydraulique suisse, une source d'énergie propre, alors que les nouvelles énergies renouvelables bénéficient de subventions publiques. S'y ajoute une incertitude supplémentaire liée au raccordement incomplet aux marchés européens, faute d'accord sur l'électricité. Pour les années à venir, nous ne prévoyons pas d'amélioration de ces conditions cadres très difficiles.

Des mesures qui portent leurs fruits

Grâce à la mise en œuvre systématique de notre programme de réduction des coûts annoncé en 2014, nous avons pu compenser en partie le recul du résultat et économiser durablement 100 millions de CHF supplémentaires depuis fin 2015. Alpiq a ainsi amélioré son résultat annuel de plus de 250 millions de CHF grâce, notamment, aux programmes d'augmentation de l'efficacité mis en œuvre ces dernières années.

Suite à la gestion rigoureuse du fonds de roulement net, Alpiq a également augmenté son cash-flow opérationnel de 47 millions de CHF par rapport à l'année précédente. Celui-ci s'établit ainsi à 461 millions de CHF. De plus, le désinvestissement de notre participation non stratégique dans Swissgrid et la mise en œuvre de l'allègement annoncé du portefeuille, avec la cession de participations non stratégiques spécifiques, nous ont permis de réduire l'endettement net d'environ un tiers. Il passe ainsi de 1939 millions de CHF à 1299 millions de CHF.

Nous avons en outre optimisé la structure de financement d'Alpiq en rachetant avant terme des emprunts allant de 2016 à 2019 et en plaçant en parallèle sur le marché un nouvel emprunt. Ce faisant, nous avons durablement diminué les coûts de financement futurs et allongé le profil d'échéance.

La transformation du Groupe se poursuit

Durant l'exercice 2015, nous avons poursuivi la transformation du Groupe. Dans le premier pilier stratégique, celui de la production d'énergie classique, nous avons continué de nous investir avec conviction en faveur de l'énergie hydraulique, source d'énergie respectueuse de l'environnement. Nous sommes la première entreprise électrique en Europe à avoir obtenu la certification ISO 55 001 pour notre gestion des actifs hydroélectriques. Nous sommes passés d'une maintenance préventive des centrales hydroélectriques à une maintenance en fonction de l'état, conformément aux toutes dernières pratiques industrielles.

De plus, nous avons continué d'axer le négoce d'énergie sur les nouvelles exigences du tournant énergétique. Ainsi, Alpiq s'est positionnée avec succès dans le négoce d'énergie 24/7 et propose notamment ses capacités flexibles d'énergie hydraulique 24 heures sur 24. Nous avons continué de développer notre deuxième pilier stratégique, les services énergétiques, par le biais d'investissements ciblés en rachetant par exemple le plus important spécialiste suisse de l'énergie solaire, le groupe Helion Solar, le prestataire de services d'automatisation des bâtiments IReL AG et la société Balfour Beatty Rail Italy S.p.A., spécialiste de la technique ferroviaire. Notre position déjà solide et les investissements effectués ouvrent d'excellentes opportunités pour la croissance future des services énergétiques.

Des mesures structurelles supplémentaires sont nécessaires

Les prix sur les marchés de gros demeureront faibles pendant plusieurs années encore. Cette situation s'explique par les subventions toujours très élevées accordées aux nouvelles énergies renouvelables, qui soutiennent artificiellement l'élargissement du parc éolien et photovoltaïque, et par le faible niveau des prix des énergies primaires (pétrole, gaz et charbon) et du CO₂. S'y ajoute le franc suisse fort. Compte tenu de ces facteurs, nous avons déjà annoncé

des mesures structurelles supplémentaires lors de la publication du résultat semestriel 2015. La chute massive et continue des prix de gros sur les marchés européens depuis fin 2015 renforce la nécessité de telles mesures. Comme la production d'énergie du Groupe Alpiq sur les marchés de gros est couverte pour les deux à trois prochaines années, les mesures structurelles mettront l'accent sur le moyen terme.

Les mesures suivent trois objectifs principaux: premièrement, le maintien de la capacité financière, en d'autres termes, la rémunération des fonds étrangers et le refinancement des obligations arrivant à échéance; deuxièmement, la stabilisation durable de la rentabilité consolidée et troisièmement, le développement rigoureux du portefeuille d'activité en vue d'assurer à long terme l'augmentation de la valeur de l'entreprise.

Des analyses approfondies du portefeuille existant ont incité le Conseil d'administration et la Direction générale à prendre les mesures structurelles suivantes:

- Alpiq ouvre jusqu'à 49% de son portefeuille hydroélectrique suisse aux investisseurs et réduit ainsi sa dépendance envers les prix de l'électricité sur les marchés de gros. La production hydroélectrique, déficitaire en raison du contexte réglementaire actuel et du bas niveau des prix sur les marchés de gros, doit ainsi disposer à nouveau de bases plus solides et pérennes. Spécialiste fiable et compétente de l'hydroélectricité, Alpiq restera majoritaire dans ce portefeuille et continuera de gérer les centrales.
- Alpiq va continuer à examiner ses participations dans des actifs non stratégiques dans le cadre de l'allègement actuel de son portefeuille. Lorsque cela est pertinent, elle poursuivra ses désinvestissements afin de réduire son endettement net. La société poursuit rigoureusement son programme de réduction des coûts afin d'améliorer son efficacité.

- Le négoce européen d'énergie et les services énergétiques offrent aujourd'hui déjà des solutions innovantes en réponse aux évolutions technologiques en matière d'approvisionnement décentralisé en électricité et de technologies de stockage. Le négoce d'énergie et les services énergétiques offrent un potentiel de croissance et seront développés de manière ciblée en fonction des possibilités financières.
- Compte tenu de la situation financière tendue, le Conseil d'administration d'Alpiq propose à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2015. De plus, Alpiq ne paiera pas les intérêts sur le prêt hybride des actionnaires suisses du consortium. Les actionnaires suisses du consortium comprennent cette mesure. En revanche, les intérêts sur l'emprunt hybride public seront honorés.

2015 a été une année extrêmement difficile pour Alpiq. Le marché de l'électricité européen se trouve toujours en profonde mutation et pose d'immenses défis à l'ensemble des producteurs d'énergie traditionnels sans clients finaux dans le monopole de l'approvisionnement de base. Alpiq poursuivra avec résolution l'actuelle transformation du Groupe et l'application des mesures structurelles supplémentaires afin de contrer les profonds changements qui bouleversent le monde de l'énergie.

Nous remercions nos collaborateurs, sans l'engagement desquels cette transformation ne pourrait avoir lieu. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour sauver l'énergie hydraulique suisse et, par conséquent, à assumer notre part de responsabilité dans la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Nous saisissons également les opportunités que l'avenir de l'énergie nous offre aujourd'hui déjà et continuerons de développer de manière ciblée le négoce d'énergie et les services énergétiques, deux secteurs en pleine croissance. Tous nos efforts convergeront vers l'augmentation durable de la valeur à long terme de l'entreprise.

Chers actionnaires, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous vous remercions de la confiance et de la compréhension dont vous faites preuve envers Alpiq dans ces circonstances particulières et continuons à compter sur votre soutien solide et durable.



Jens Alder,
Président du Conseil d'administration



Jasmin Staiblin, CEO

4 mars 2016



Points forts des activités de l'année 2015

Des activités 2015 marquées par les défis croissants à relever sur les marchés de l'énergie.

Le bas niveau des prix de gros sur les marchés de l'énergie européens a confirmé la nécessité d'ajustements stratégiques en 2015. Ceux-ci reposent sur deux piliers principaux: dans le cadre du premier pilier, Alpiq a adapté les centrales et les activités liées au commerce de gros à la situation du marché qui est caractérisée par le bas niveau des prix de gros et un contexte réglementaire difficile. Alpiq a poursuivi son engagement pour préserver l'énergie hydraulique suisse et ajusté le négoce d'énergie aux nouvelles exigences du tournant énergétique. Dans le cadre du second pilier, Alpiq a développé ses activités de services énergétiques en réalisant des investissements ciblés. Grâce à une position solide sur le marché, de nouvelles opportunités de croissance s'offrent à Alpiq dans le domaine des services énergétiques.

La décision du 15 janvier 2015 prise par la Banque nationale suisse (BNS) de supprimer le taux plancher du franc suisse face à l'euro a eu un impact négatif immédiat sur les activités d'Alpiq. Le franc fort et le niveau durablement bas des prix sur les marchés de gros ont incité Alpiq à analyser de nouvelles mesures structurelles, allant au-delà de la transformation actuelle du Groupe, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Production traditionnelle et gestion de l'énergie

Un engagement fort en faveur de l'énergie hydraulique

Dans le domaine d'activités lié aux centrales classiques, Alpiq a continué en 2015 à s'investir activement en faveur de l'énergie hydraulique, la colonne vertébrale de l'approvisionnement électrique de la Suisse. Cette source d'énergie propre, renouvelable et indigène est toujours significativement

La maintenance de centrales hydro-électriques en fonction de l'état permet à Alpiq d'en assurer l'exploitation efficace et sûre pendant tout le cycle de vie.
Illustration: remplacement d'une turbine Pelton.



pénalisée en termes de prix de marché. Bien que la gestion rigoureuse des coûts par Alpiq ait eu un effet positif, les taxes publiques, les redevances hydrauliques et les impôts demeurent élevés. En **mai 2015**, Alpiq a été la première entreprise électrique européenne à obtenir la certification ISO 55 001 pour sa gestion des actifs hydroélectriques. Cette norme atteste du fait qu'Alpiq a revu et réorganisé ses processus sur la base des toutes dernières pratiques industrielles. Dans le cadre de ces changements, Alpiq est passée à une maintenance des centrales hydroélectriques en fonction de l'état. Ce n'est plus la disponibilité maximale des centrales qui est au premier plan, mais l'optimisation des paramètres de performance, le contrôle des coûts et la rentabilité sur l'ensemble du cycle de vie d'une installation hydroélectrique.

Négoce d'énergie 24 / 7

Dans le secteur énergétique traditionnel, Alpiq a poursuivi le développement des activités d'origination et liées au gaz naturel en Europe avec une organisation simplifiée. L'activité d'origination propose des produits structurés et standardisés sur le marché de gros adaptés au profil de consommation des grands acheteurs d'énergie (industrie, revendeurs).

Depuis **début 2015**, une équipe Trading 24 / 7 commercialise les capacités flexibles des centrales d'Alpiq et opère sur les bourses de l'électricité européennes sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Les marchés intraday ont connu une hausse significative des échanges et de la volatilité, ce qui s'est traduit par la multiplication d'opportunités commerciales à très court terme et difficilement prévisibles. Grâce à ses centrales hydroélectriques performantes et très flexibles, Alpiq peut exploiter et valoriser les différentiels de prix entre les marchés day-ahead et intraday ainsi qu'entre les heures et les quarts d'heure.

En **août 2015**, Alpiq et Sodexo, le spécialiste français du facility management, ont annoncé leur entrée sur le marché allemand de la gestion de l'énergie par le biais de la société partenaire Sodexo Energy Services. En plus des services de facility management déjà existants, la nouvelle entreprise propose dorénavant aux clients de Sodexo des prestations énergétiques ainsi que de l'électricité et du gaz. Grâce à ce partenariat qui s'inscrit dans la ligne de sa stratégie, Alpiq poursuit le développement de ses activités destinées aux consommateurs finaux en Europe.

Alpiq commercialise les différentiels de prix entre les marchés day-ahead et intraday grâce à ses centrales à accumulation flexibles.
Illustration: le lac d'Emosson avec vue sur le massif du Mont-Blanc.

Développement des activités de services énergétiques

Des acquisitions ciblées renforcent les services énergétiques

Les innovations façonnent le futur de l'énergie. Ces dernières années, Alpiq s'est établie comme leader flexible sur le marché des services énergétiques. Les activités existantes et les investissements ciblés offrent des opportunités idéales pour la croissance future. En **février 2015**, Alpiq a acquis IReL AG. Cette entreprise fournit des solutions sur mesure pour les bâtiments intelligents (smart buildings), notamment dans les domaines de l'automatisation des bâtiments, des techniques de mesure, de conduite, de régulation et de gestion. Le groupe Helion Solar fait également partie du Groupe Alpiq depuis **février 2015**. Alpiq renforce ainsi sa position commerciale dans le secteur photovoltaïque puisque Helion Solar est le leader suisse de la planification, de la réalisation et de la maintenance d'installations photovoltaïques et de stockage d'énergie. En **mars 2015**, Alpiq a complété son portefeuille dans le domaine de la technique ferroviaire en rachetant Balfour Beatty Rail Italy S.p.A. à Milan. L'entreprise complète idéalement le portefeuille dans un domaine dans lequel Alpiq est présente depuis longtemps en Suisse et en Europe de l'Est. Grâce à cette acquisition, Alpiq renforce son savoir-faire dans l'électrification des réseaux ferroviaires et des transports en commun, et développe géographiquement ses activités de technique des transports. L'entreprise acquise est spécialisée dans la conception, l'achat, l'installation et la mise en service de projets de nouvelles constructions et de renouvellements d'installations ferroviaires électriques.

Opportunités pour les services énergétiques innovants

En 2015, Alpiq a poursuivi l'industrialisation de la technologie primée GridSense qu'elle a testée en pratique dans de multiples projets. La technologie ne manque pas d'atouts: grâce à l'intelligence artificielle, elle optimise les flux d'électricité, réduit les investissements dans le développement du réseau et fait baisser la facture d'électricité.

- **Janvier 2015**: l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) décerne le prix de l'énergie Watt d'Or à GridSense. Alpiq et la Haute école spécialisée de Suisse italienne SUPSI reçoivent le prestigieux prix dans la catégorie Technologies énergétiques.

- **Juin 2015:** l'entreprise énergétique ewz teste GridSense dans huit stations de recharge pour véhicules électriques à Zurich. La technologie vise à compenser les pics de charge du réseau de distribution et à minimiser les développements onéreux de réseau.
- **Juillet 2015:** l'entreprise énergétique EBM lance un projet pilote dans quatre maisons individuelles à Biel-Benken. Durant la phase test de dix-huit mois, GridSense devrait stabiliser durablement le réseau de distribution d'électricité.

La filiale Flexitricity Ltd. est pionnière dans le domaine de la gestion de charge (Demand Response Management), autrement dit dans la gestion de la consommation d'électricité. En 2015 aussi, Flexitricity a appliqué avec succès en Grande-Bretagne le modèle d'affaires de cette technologie éprouvée, notamment en utilisant la gestion de charge flexible et l'énergie de réserve mobilisable à court terme lors de l'arrêt d'une centrale nucléaire écossaise. L'objectif d'Alpiq et de Flexitricity est d'appliquer le plus rapidement possible le modèle d'affaires de la gestion de charge sur d'autres marchés européens.

En plus de multiples coopérations visant à étendre le réseau de stations de recharge pour véhicules électriques, Alpiq a développé en 2015 le système d'accès et de facturation «easy4you». Développé par Alpiq, Swisscom et la compagnie d'assurances Zurich, ce produit a été présenté en **décembre 2015** et est commercialisé depuis janvier 2016. Son avantage par rapport à d'autres systèmes: comme dans les stations-service traditionnelles, le client peut recharger son véhicule en électricité et payer sans devoir s'annoncer au préalable. De plus, «easy4you» est le premier produit à réunir les trois éléments nécessaires à l'exploitation et à l'utilisation d'un réseau de bornes de recharge: logiciel, réseau et hotline.

Démantèlement de centrales nucléaires

Avec la création de la société Swiss Decommissioning AG en **mars 2015**, Alpiq propose sur le marché suisse des solutions globales pour la post-exploitation et le démantèlement de centrales nucléaires. Les compétences et l'expérience proviennent de Kraftanlagen Heidelberg GmbH. En Allemagne, cette entreprise participe activement à de gros projets de démantèlement de centrales nucléaires, notamment aux centrales nucléaires de Würgassen, Obrigheim, Isar 1, Neckarwestheim 1 et Philippsburg 1.



Grands projets

Saint-Gothard, Nant de Drance, FMHL+

Le consortium Transtec Gotthard a remis au mandant AlpTransit Gotthard SA les installations de technique ferroviaire intégrées dans le tunnel du Saint-Gothard pour le démarrage des essais le **1^{er} octobre 2015**. Transtec Gotthard avait remporté le marché portant sur l'installation de la technique ferroviaire dans un des plus longs tunnels ferroviaires au monde en mai 2007. Les quatre partenaires Alpiq, Alcatel-Lucent / Thales, Heitkamp Construction Swiss et Balfour Beatty Rail ont mis en place, sous l'égide d'Alpiq, les voies, les caténaires, la sécurité ferroviaire, la technique de gestion ferroviaire et de tunnels, ainsi que les télécommunications et l'alimentation en électricité.

En 2015, les pièces de grandes dimensions ont créé l'événement sur les chantiers des centrales de pompage-turbinage Nant de Drance et FMHL+. Les travaux de chaudronnerie incluant les conduites, le blindage et les vannes ont dominé à Nant de Drance dans le Bas-Valais. Au bord du lac Léman, les ingénieurs ont monté des pièces électromécaniques de grandes dimensions. La mise en service est prévue à l'automne 2016 pour FMHL+ et dès 2018 pour Nant de Drance.

Centrale électrique à turbine à vapeur et centrale de cogénération à moteurs à gaz

En 2015, Alpiq a remporté deux grands projets d'avenir dans la technique des installations. En **février 2015**, Kraftanlagen München a obtenu un mandat pour la construction d'une nouvelle centrale électrique à turbine à vapeur à Moerdijk, aux Pays-Bas, afin d'exploiter durablement l'énergie issue d'une installation d'incinération des déchets. Le mandat porte sur la planification et la construction de l'ouvrage, y compris la turbine à vapeur, le générateur, l'électrotechnique et les systèmes de commande, les canalisations ainsi que les ouvrages d'entrée et de sortie du système de refroidissement par eau.

En **août 2015**, la ville de Kiel (Allemagne) a chargé Kraftanlagen München de planifier et de construire une centrale de cogénération à moteurs à gaz avec couplage chaleur-force. Constituée de vingt moteurs à gaz réglables individuellement de 9,5 MW chacun, cette installation novatrice peut ainsi s'utiliser de manière particulièrement flexible sur le marché de l'énergie électrique et sur le marché de la chaleur.

Illustration: montage des pièces de chaudronnerie dans la caverne de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance (en avril 2015).



Transformation du Groupe: amélioration de la liquidité, réduction de l'endettement net

Désinvestissement de plusieurs participations non stratégiques

Le bas niveau des prix sur les marchés de gros et la force du franc suisse posent des défis à Alpiq et confirment la nécessité de poursuivre la transformation du Groupe. Dans ce cadre, Alpiq a notamment concentré ses efforts en 2015 sur le renforcement de son bilan avec la poursuite de la réduction de l'endettement net et le maintien de sa capacité d'accès au marché des capitaux. L'entreprise a également mis l'accent sur la mise en œuvre du programme de réduction des coûts. Ce dernier a atteint son objectif de 100 millions de CHF en 2015. Durant les prochaines années, Alpiq réalisera également des économies de l'ordre de 100 millions de CHF par an, toujours dans le cadre de ce programme. Les efforts entrepris pour réduire l'endettement net ont conduit Alpiq à se séparer de plusieurs participations et activités non stratégiques durant l'exercice 2015. Ces opérations ont permis à Alpiq de réduire la complexité du Groupe ainsi que de recentrer et pérenniser l'activité opérationnelle. Les moyens financiers ainsi libérés ont été utilisés notamment pour réduire l'endettement net. La vente de la participation Swissgrid a fait partie de ces désinvestissements en 2015.

- **Mars 2015:** conclusion de la vente de 49,9 % dans Alpiq Grid Beteiligungs AG et de 49,9 % du prêt d'actionnaire dans Swissgrid SA. Recettes totales de 288 millions de CHF.
- **Mai 2015:** vente de 50,1 % dans Alpiq Grid Beteiligungs AG pour un montant de 146 millions de CHF. Cette transaction n'a pas pu être finalisée en 2015 en raison de l'exercice de droits de préemption.
- **Juillet 2015:** vente de la dernière tranche du prêt d'actionnaire dans Swissgrid SA pour un montant de 48 millions de CHF.

Durant l'exercice 2015, Alpiq a simplifié son portefeuille et vendu certaines installations et participations minoritaires. Les participations vendues représentent environ 5 % de la puissance installée de l'ensemble du parc de centrales hydro-électriques d'Alpiq.

En 2015, Alpiq s'est séparée de plusieurs éléments de sa participation Swissgrid. Le réseau à très haute tension (illustration: une ligne de 380 kV) est la propriété de Swissgrid depuis 2013.



ALP

- **Mars 2015:** vente d'Alpiq Hydro Ticino SA dont fait partie la centrale à accumulation de Lucendro au col du Saint-Gothard et à Airolo.
- **Juillet 2015:** vente de la participation de 25 % dans la Société des Forces Motrices du Grand-Saint-Bernard SA.
- **Août 2015:** vente de la participation de 26 % dans les Forces Motrices de Conches S.A.
- **Novembre 2015:** vente de la participation de 28 % dans les Forces Motrices de Fully SA.
- **Décembre 2015:** conclusion de contrats concernant la vente de trois petites centrales hydroélectriques et de trois projets de petites centrales hydroélectriques en Norvège.
- **Décembre 2015:** vente de la participation de 4,5 % dans la bourse de l'énergie European Energy Exchange AG (EEX).
- **Décembre 2015:** vente de la centrale à gaz à cycle combiné de Bayet en France.

En **novembre 2015**, Alpiq a par ailleurs annoncé qu'elle étudiait la vente de ses participations dans Alpiq Versorgungs AG (AVAG) et AEK Energie AG (AEK). Ces deux entreprises sont des fournisseurs d'énergie du Plateau suisse. Alpiq détient une participation de 96,7 % dans AVAG et de 38,7 % dans AEK.

La consolidation financière et le maintien de la capacité d'accès au marché des capitaux revêtent une grande importance pour Alpiq. En **juin 2015**, l'entreprise a mené à bien le deuxième rachat d'emprunts dotés d'échéances allant de 2016 à 2019. Le montant total des emprunts rachetés s'élève à 340 millions de CHF. Dans le même temps, Alpiq a émis des emprunts à hauteur de 175 millions de CHF sur huit ans à des conditions attrayantes. Ces mesures ont permis à l'entreprise de renforcer son bilan et de prolonger le profil d'échéance des emprunts.

En perspective du retour des concessions, Alpiq a vendu la centrale à accumulation de Lucendro au col du Saint-Gothard à Azienda Elettrica Ticinese (AET).
Illustration: sous-station à la centrale d'Airolo.

Corporate Governance

Alpiq s'engage en faveur d'une gouvernance d'entreprise transparente et responsable, elle soutient le développement durable de l'entreprise. Des systèmes de gestion et de contrôle efficaces, une politique d'information ouverte et des principes éthiques garantissent la transparence et l'équité. Alpiq suit les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où l'entreprise développe ses propres principes, ceux-ci sont publiés et détaillés dans le rapport. Les principes et règles de gouvernance d'Alpiq sont définis dans les statuts, le règlement d'organisation, le règlement de la Direction générale, les directives du Groupe, l'organigramme et le rattachement des sociétés en participation. Le présent rapport décrit les pratiques du Groupe et suit, quant à la structure, les directives de la SIX Swiss Exchange en matière de gouvernance d'entreprise. La publication exigée des rémunérations et participations des cadres supérieurs de l'entreprise s'effectue dans le rapport de rémunération. Sauf indication contraire, toutes les données font référence à l'état au 31 décembre 2015.

1 Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Alpiq

La société mère Alpiq Holding SA, dont le siège est à Lausanne, disposait au 31 décembre 2015 d'un capital-actions de 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.

Les actions nominatives sont cotées à la SIX Swiss Exchange sous le code ISIN CH0034389707. La capitalisation boursière en fin d'année s'élevait à 2 926 838 145 CHF (calcul: cours de clôture au 31 décembre 2015 x nombre d'actions = 105 CHF x 27 874 649 actions nominatives).

La structure de gestion du Groupe Alpiq se compose au 31 décembre 2015 des trois domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading et Energy Services. Le Group Center se compose du domaine fonctionnel Financial Services et des unités fonctionnelles Human Resources, Legal & Compliance, Communications & Public Affairs, Strategy & Development ainsi que Risk Management, qui sont directement subordonnées à la CEO.

1.1.2 Sociétés cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Aucune société consolidée du Groupe n'est cotée en bourse.

1.1.3 Sociétés non cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Les sociétés consolidées du Groupe qui ne sont pas cotées en bourse sont énumérées aux pages 157 à 162 du rapport financier.

1.2 Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires, tels qu'ils sont inscrits au registre des actions, sont présentés ci-après. Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat

(opting-out). Les compétences des actionnaires sont définies dans la loi et les statuts. Il existe en outre une Convention de Consortium, respectivement une convention d'actionnaires, entre EOS Holding SA (Lausanne), EDF Alpes Investissements Sàrl (Martigny) et le Consortium des Minoritaires Suisses, composé de la Société coopérative Elektra Birseck (Münchenstein), de la Société coopérative Elektra Baselland (Liestal), du canton de Soleure, d'Aziende Industriali di Lugano SA, d'IBAAarau AG et de Wasserwerke Zug AG. La Convention de Consortium régleme le regroupement d'Aar et Tessin SA d'Electricité (Atel) avec les unités opérationnelles d'EOS Holding SA, ainsi que la part d'EDF (50%) aux droits de prélèvement d'électricité de la société Electricité d'Emosson SA – le regroupement a été effectué le 27 janvier 2009. La Convention règle également les aspects de gouvernance d'entreprise d'Alpiq ainsi que les droits de préemption réciproques des partenaires consortiaux.

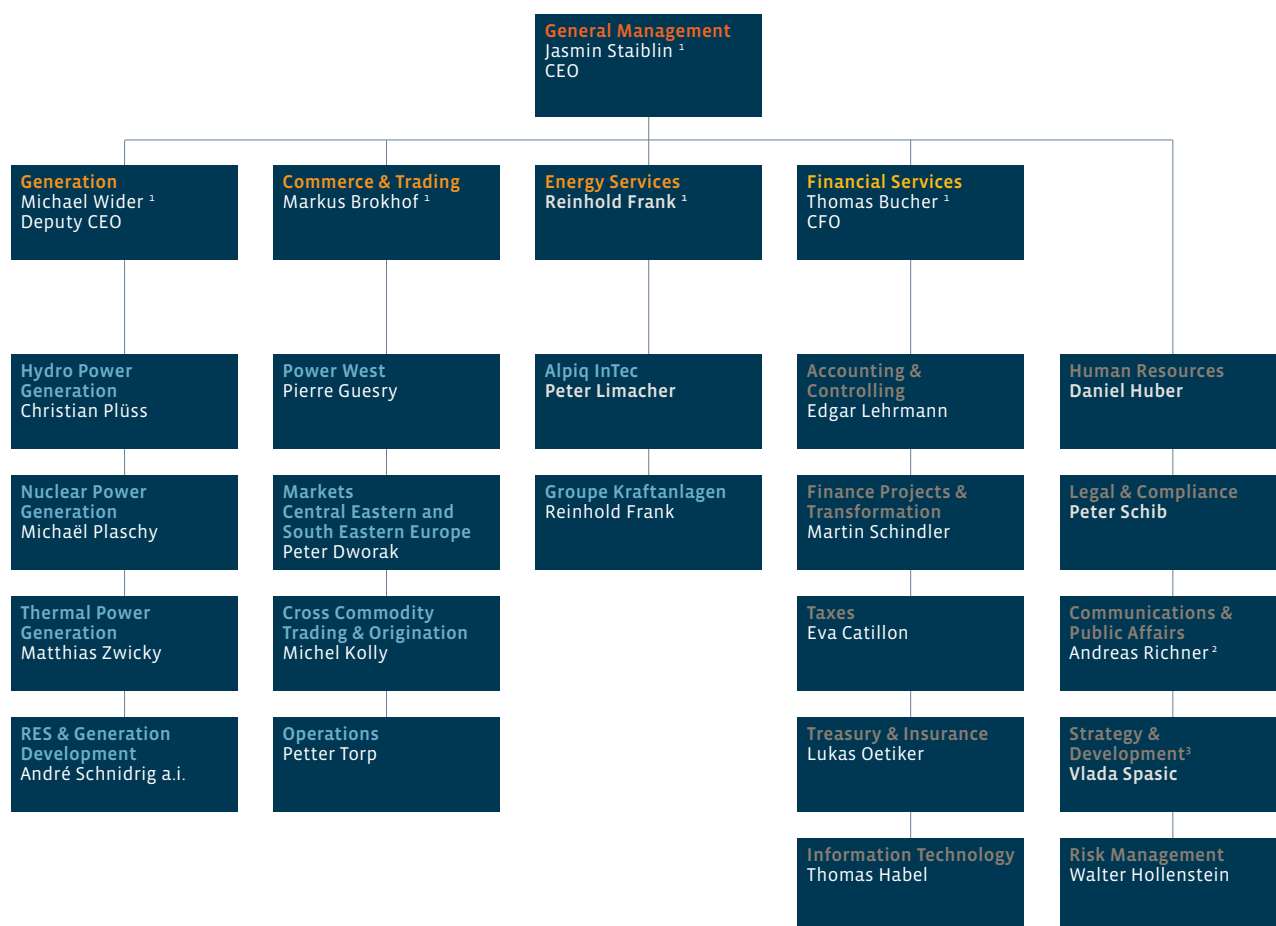
Actionnaires au 31 décembre 2015

Actionnaire	Participation en pourcentage
EOS HOLDING SA (EOSH)	31,44
EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI)	25,04
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,65
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13
Canton de Soleure	5,61
Aziende Industriali di Lugano (AIL)	2,13
IBAAarau (IBA)	2,00
Wasserwerke Zug (WWZ)	0,91
Public	12,09

1.3 Participations croisées

Il n'y a pas de participations croisées.

Organisation au 31 décembre 2015



- Direction générale
- Domaine fonctionnel
- Domaine opérationnel
- Unité fonctionnelle
- Unité opérationnelle

1 Membre de la Direction générale
 2 Richard Rogers a succédé à Andreas Richner en tant que Head Communications & Public Affairs par intérim le 4 février 2016.
 3 L'unité fonctionnelle Strategy & Development a été dissoute le 31 janvier 2016.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élevait au 31 décembre 2015 à 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel en particulier

Alpiq Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel. Dans le cadre du dividende avec droit d'option fixé en 2015 par l'Assemblée générale, un capital a été approuvé (statuts art. 3a) à hauteur de 6 747 180 CHF.

2.3 Modifications de capital

Le rapport financier décrit les variations des fonds propres aux pages 90 et 91 pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et à la page 176 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA. Les attestations portant sur les variations des fonds propres pour l'année 2013 sont publiées dans le rapport de gestion 2014 d'Alpiq, en page 88 du rapport financier pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et en page 169 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA.

2.4 Actions et bons de participation

Au 31 décembre 2015, Alpiq Holding SA a émis 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote.

La société n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

La société n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions en matière de transmission et d'inscription d'ayants droit

Il n'existe ni restrictions statutaires en matière de transmission des actions d'Alpiq Holding SA ni règles spécifiques relatives à l'inscription d'agents fiduciaires et d'ayants droit.

2.7 Obligations convertibles et options

La société ne dispose pas d'obligations convertibles et n'a pas émis d'options. Par ailleurs, elle possède un capital hybride dont les détails sont fournis dans la note 18 des comptes consolidés du Groupe.

3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision et des orientations stratégiques du Groupe Alpiq dans son ensemble ainsi que de la surveillance de la Direction générale.

3.1/3.2 Membres du Conseil d'administration; autres activités et liens d'intérêts

Le Conseil d'administration se compose des 13 membres suivants:

Conseil d'administration au 31 décembre 2015

Jens Alder, CH Zurich, Président

Christian Wanner, CH Messen, Vice-président

Conrad Ammann, CH Zurich

Heiko Berg, FR Paris

Philipp Büssenschütt, GB Kent

François Driesen, FR Paris

Alex Kummer, CH Laufen

Claude Lässer, CH Marly

René Longet, CH Grand-Lancy

Guy Mustaki, CH Pully

Jean-Yves Pidoux, CH Lausanne

Urs Steiner, CH Laufen

Tilmann Steinhagen, FR Paris

Secrétaire du Conseil d'administration: Roger Schoch

Le Conseil d'administration vérifie régulièrement sa composition afin de respecter l'équilibre en termes d'expertise, d'expérience et de diversité; il veille également à l'intégration future de membres féminins. Le Conseil d'administration ne comporte aucun membre féminin au 31 décembre 2015. Les curriculums vitæ, parcours professionnels, informations sur les fonctions de direction opérationnelles pour Alpiq Holding SA ou l'une des sociétés du Groupe, sur les fonctions d'administration et les relations d'affaires importantes des membres non exécutifs au cours des trois périodes sous revue précédant l'exercice considéré, ainsi que les renseignements sur les autres activités et les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/ca.

3.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de dix mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant la société directement ou indirectement seules ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre du Conseil d'administration sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juri-

diques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

3.4 Election et durée du mandat

Selon l'art. 12 al. 3 des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement les membres du Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration. Selon l'art. 12 al. 4 des statuts, la durée du mandat d'un an des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Première élection et durée de mandat restante pour chacun des membres du Conseil d'administration:

Nom	Première élection au CA	Fin du mandat
Jens Alder	2015	2016
Christian Wanner	1996	2016
Conrad Ammann	2012	2016
Heiko Berg	2015	2016
Philipp Büssenschütt	2015	2016
François Driesen	2012	2016
Alex Kummer	2013	2016
Claude Lässer	2009	2016
René Longet	2013	2016
Guy Mustaki	2009	2016
Jean-Yves Pidoux	2009	2016
Urs Steiner	2004	2016
Tilman Steinhagen	2015	2016

Aucune règle dérogeant aux dispositions légales n'a été adoptée dans les statuts concernant la nomination du Président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant. Des détails sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq sous www.alpiq.com/statuts.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Les missions du Conseil d'administration sont définies par le Code des obligations suisse, l'art. 11 des statuts ainsi que le règlement d'organisation d'Alpiq Holding SA. Les statuts sont consultables sur Internet à l'adresse www.alpiq.com/statuts. Le règlement d'organisation y est également disponible. Le Conseil d'administration s'assure que les actionnaires disposent des informations nécessaires pour se forger une opinion et qu'ils puissent l'exprimer.

Le Président fixe l'ordre du jour des séances après consultation de la CEO. Tout membre du Conseil d'administration peut exiger par écrit l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'administration reçoivent avant chaque séance une documentation leur permettant de se préparer aux différents sujets qui y seront discutés. Les membres de la Direction générale assistent en principe à titre consultatif aux séances du Conseil d'administration. Ils se récusent lorsque le Président l'ordonne. S'il y a conflit d'intérêts, les membres du Conseil d'administration concernés se récusent. Les délibérations et résolutions du Conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal adressé aux membres du Conseil d'administration et approuvé à la séance suivante. En dehors des séances, chaque membre peut s'informer auprès de la CEO sur la marche des affaires ou sur des activités particulières, avec l'aval du Président. De même, le Président peut autoriser un administrateur à consulter comptes et dossiers, lorsque l'accomplissement d'une mission l'exige.

3.5.2 Comités du Conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC se compose exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs et indépendants, principalement experts dans la finance et la comptabilité. L'ARC se compose des membres suivants: Tilmann Steinhagen (Président), Conrad Ammann (membre) et Jean-Yves Pidoux (membre).

L'ARC a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'exercice de ses obligations de surveillance et notamment: vérifier et évaluer l'activité et l'indépendance de la révision externe et interne et du système de contrôle; veil-

ler à la bonne présentation des comptes; veiller à l'application des principes en matière de gestion des risques, de conformité et de gouvernance d'entreprise.

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Le CNR se compose des membres suivants: Guy Mustaki (Président), François Driesen (membre) et Urs Steiner (membre). La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ainsi que de la Direction générale (sur proposition de la CEO).

Comité ad hoc

Outre les deux comités permanents, le Conseil d'administration a constitué un comité ad hoc en 2015 en vue du repositionnement stratégique du Groupe Alpiq. Il réunit Jens Alder (Président), Conrad Ammann (membre), Philipp Büssenschütt (membre) et Guy Mustaki (membre). Ce comité ad hoc élabore divers scénarios stratégiques de base en collaboration avec la CEO, le CFO et des membres sélectionnés de la Direction générale. Il les valide ensuite à l'aide des mesures structurelles nécessaires à leur mise en œuvre.

3.5.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration se réunit sur invitation du Président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois à raison de quelque cinq heures par séance, à quoi s'est ajoutée une séance supplémentaire d'environ une heure dans le cadre d'une conférence téléphonique. Les membres du Conseil d'administration prennent personnellement part aux séances. Exceptionnellement, le Conseil d'administration peut autoriser un membre du Conseil d'administration à y participer, avec droit de vote, par télé-

phone ou vidéo dans la mesure où trois quarts de tous les membres du Conseil d'administration l'approuvent. Le Conseil d'administration peut prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente. Aucun quorum de présence n'est requis lorsqu'il ne s'agit que de constater l'exécution d'une augmentation de capital et de décider de l'adaptation des statuts qui en découle. Le Conseil d'administration rend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix émises (quorum ordinaire). Un quorum qualifié est requis pour les investissements et les désinvestissements, si ceux-ci doivent conduire à une dette financière nette consolidée d'Alpiq Holding SA supérieure à cinq fois l'EBITDA des derniers comptes annuels consolidés; pour l'affectation locale des domaines opérationnels et fonctionnels ainsi que de la Direction générale; pour les transactions de fonds propres et de quasi-fonds propres sur le marché des capitaux et pour l'abrogation ou la modification de la disposition relative à la décision qualifiée. Les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des voix. Le Président tranche en cas d'égalité des voix. Les décisions peuvent également être rendues par voie de circulation, si aucun membre ne demande une délibération orale.

L'ARC soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend compte, par oral, à chaque séance, de ses activités, décisions, conclusions et recommandations. Si, lors d'une prise de décision propre, la majorité des voix n'est pas atteinte, la décision incombe au Conseil d'administration. Les procès-verbaux de l'ARC sont portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En outre, l'ARC présente au Conseil d'administration un compte-rendu annuel de ses activités durant l'exercice sous revue. En principe, le Président du Conseil d'administration, la CEO, le CFO ainsi que le responsable de la révision interne (Internal Audit) et l'organe de révision assistent aux séances de l'ARC. D'autres responsables d'unités opérationnelles ou fonctionnelles ainsi que des membres de l'organe de révision externe prennent également part aux séances selon l'ordre du jour. Durant l'exercice sous revue, l'ARC s'est réuni six fois en séances ordinaires et trois fois en séances supplémentaires de trois heures chacune en moyenne. Les questions abordées par l'ARC concernaient essentiellement la restructuration de l'entreprise, les corrections de valeur, l'endettement et la couverture des liquidités.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, décisions, conclusions et recommandations. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration, la CEO et le responsable des ressources humaines prennent généralement part aux séances. Durant l'exercice sous revue, le CNR s'est réuni six fois en séances ordinaires et une fois en séance supplémentaire, d'une durée moyenne de deux heures.

Le comité ad hoc soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, décisions, conclusions et recommandations. En règle générale, la CEO, le CFO ainsi que des membres sélectionnés de la Direction générale participent à chaque séance. Au cours de l'exercice sous revue, le comité ad hoc s'est réuni trois fois en séances ordinaires de quatre heures chacune en moyenne ainsi que quatre fois dans le cadre de conférences téléphoniques d'une heure et demie en moyenne.

Les membres du Conseil d'administration veillent à disposer du temps nécessaire à leur fonction, également lors de situations nécessitant un investissement plus important. Le Conseil d'administration procède chaque année à une auto-évaluation de son travail et de celui de ses comités (board self assessment).

3.6 Règlement des compétences

Le Conseil d'administration a confié à la CEO l'ensemble de la direction opérationnelle du Groupe Alpiq. La CEO préside la Direction générale et a délégué certaines fonctions directoriales aux membres de la Direction générale. Les compétences respectives et la répartition des tâches entre le Conseil d'administration, la CEO et la Direction générale sont stipulées dans le règlement de la Direction générale et le règlement d'organisation. Dans le cadre des directives du Groupe, la CEO a édicté une délégation des compétences applicable à l'échelle du Groupe.

3.7 Instruments d'information et de contrôle de la Direction générale

Chaque année, la Direction générale informe le Conseil d'administration de la nature et de la mise en œuvre des objectifs stratégiques, annuels et à moyen terme. Le Conseil d'administration édicte des lignes directrices afin d'assurer la conformité avec les normes applicables. Durant l'exercice, la Direction générale rend compte trimestriellement de la marche des affaires, de la réalisation des objectifs et d'autres évolutions essentielles (rapport d'activité). Le Conseil d'administration reçoit en outre régulièrement un résumé comportant les indicateurs financiers, la situation en matière de risques et l'état des audits internes en cours (flash mensuel du Groupe Alpiq). Le Conseil d'administration obtient également un rapport semestriel où figurent des informations détaillées sur les finances et sur les principaux projets et activités au sein des différents domaines opérationnels et fonctionnels. Le Conseil d'administration comprend de plus deux comités permanents: l'Audit and Risk Committee (ARC) et le Comité de nomination et de rémunération (CNR). Outre ces deux comités permanents, le Conseil d'administration a constitué un comité ad hoc en 2015.

La société de révision présente au Conseil d'administration un rapport écrit complet et fait un rapport oral pour présenter le résultat de ses contrôles et les priorités accordées à ses futures activités.

La révision interne (Internal Audit), qui rapporte directement au Président du Conseil d'administration et à l'ARC et qui est dirigée administrativement par le secrétariat général, fournit un service de contrôle et de conseil indépendant et objectif visant à créer des plus-values et à améliorer les processus opérationnels. Elle soutient l'organisation dans la réalisation des objectifs en évaluant l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de direction et de surveillance, en vue de les améliorer. Internal Audit est un instrument de conduite du Conseil d'administration et de ses comités, notamment de l'ARC. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration et la Direction générale dans la réalisation de leurs tâches de contrôle et de surveillance. Le Conseil d'administration approuve tous les ans, sur proposition de l'ARC, la planification des audits orientée sur les risques et établie par Internal Audit, et prend connaissance du rapport d'activité. Les divers rapports d'audit sont pré-

sentés aux responsables hiérarchiques concernés ainsi qu'au Président et, sous forme de synthèse, à l'ARC où ils font l'objet d'une discussion à chaque séance. Pour son travail, Internal Audit fait appel, le cas échéant, à un conseiller externe de la révision.

La gestion des risques concerne les risques liés aux activités, aux marchés, aux crédits et aux finances. Un rapport annuel écrit renseigne le Conseil d'administration sur les aspects déterminants de la gestion des risques à l'échelle du Groupe et de leur évolution. Il en décrit les principes, les limites, les mises en œuvre ainsi que les étapes de développement prévues. La gestion centrale des risques est subordonnée à la CEO et propose les limites pour chaque domaine en fonction du résultat des analyses. La catégorisation des risques incombe à la Direction générale. Le Conseil d'administration fixe une fois par an la limite générale pour le Groupe. Le Risk Management Committee (RMC) veille au respect des limites et des principes.

Les missions principales de Compliance, intégrée à l'unité fonctionnelle Legal & Compliance, sont l'établissement du rapport de compliance, la sensibilisation aux risques de conformité éventuels, la formation des collaboratrices et collaborateurs en matière de bonne conduite, la gestion du système d'alerte, le conseil relatif aux questions de conformité et la gestion des directives. Compliance soutient le Conseil d'administration et la Direction générale dans le respect des règles de conduite de l'entreprise.

4 Direction générale

4.1/4.2 Membres de la Direction générale et activités supplémentaires ainsi que liens d'intérêts

Au 31 décembre 2015, la Direction générale se compose de cinq membres présentés aux pages 48 et 49 du présent rapport. Les curriculum vitae, les parcours professionnels ainsi que les informations sur leurs éventuelles responsabilités antérieures pour le Groupe Alpiq, activités annexes et liens d'intérêts sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/direction.

4.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de deux mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant la société directement ou indirectement seules ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre de la Direction générale sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts.
- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

4.4 Contrats de gestion

Il n'existe aucun contrat de gestion entre Alpiq Holding SA et des sociétés ou des personnes physiques externes au Groupe Alpiq.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les explications concernant les fondements et éléments des rémunérations, les programmes de participations et prêts pour chacun des anciens et actuels membres du Conseil d'administration et de la Direction générale du Groupe Alpiq, ainsi que la compétence et les procédures mises en œuvre pour les déterminer, figurent dans le rapport de rémunération séparé.

Les règles relatives aux principes de rémunération liée au résultat et de répartition des titres de participation, des droits de conversion et d'option, ainsi que le montant additionnel de rémunération de la Direction générale, qui ont été adoptées lors du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations, figurent à l'art. 21 des statuts.

Les règles concernant les prêts, crédits et prestations de prévoyance destinés aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale figurent à l'art. 25 des statuts.

Les règles concernant le vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations figurent à l'art. 20 des statuts.

6 Droit de participation des actionnaires

Les droits de participation des actionnaires sont régis par la loi et les statuts.

6.1 Restriction du droit de vote et de représentation

Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote. Il n'existe aucune règle statutaire dérogatoire à la loi concernant la participation à l'Assemblée générale.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par le représentant indépendant, élu lors de l'Assemblée générale, conformément à l'art. 19 des statuts. Les procurations et les consignes peuvent également être données au représentant par voie électronique.

6.2 Quorums statutaires

Seuls les quorums spécifiés dans le Code des obligations s'appliquent lors de l'Assemblée générale (cf. art. 10 des statuts).

6.3 Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est effectuée conformément aux règles définies dans le Code des obligations (cf. art. 8 al. 2 des statuts).

6.4 Inscription d'un point à l'ordre du jour

Conformément à l'art. 8 al. 2 des statuts, la convocation doit comporter les objets soumis au vote ainsi que les propositions. Selon l'art. 8 al. 4 des statuts, les actionnaires peuvent exiger l'inscription d'un point à l'ordre du jour avec un préavis d'au moins 50 jours avant l'Assemblée générale s'ils représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de CHF au minimum.

6.5 Inscriptions au registre des actions

L'inscription des actions nominatives au registre des actions est la condition de l'octroi du droit de vote à l'Assemblée générale. Elle est possible jusqu'à une semaine avant la tenue de cette dernière.

7 Changement de contrôle et mesures de défense

7.1 Offre obligatoire

Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out). Les statuts ne comprennent pas de mesures de défense.

7.2 Clauses de changement de contrôle

Les contrats de travail des membres de la Direction générale ne contiennent aucune clause de changement de contrôle.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

Ernst & Young SA assure les fonctions d'organe de révision d'Alpiq Holding SA. L'Assemblée générale élit l'organe de révision et le réviseur des comptes consolidés pour un mandat d'une année.

Le responsable du mandat d'Ernst & Young SA en poste exerce sa fonction depuis 2015.

8.2/8.3 Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Les prestations et les honoraires sont vérifiés chaque année. Ernst & Young SA a perçu pour ses services en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes consolidés, lors de l'exercice 2015, une indemnité de 4,1 millions de CHF (exercice précédent: 5,0 millions de CHF), décomposée comme suit: 2,8 millions de CHF (3,0 millions de CHF) pour des services d'audit, 0,6 million de CHF (0,6 million de CHF) pour des services liés à l'audit, 0,6 million de CHF (0,4 million de CHF) pour des conseils fiscaux et 0,1 million de CHF (1,0 million de CHF) pour des conseils relatifs aux transactions.

8.4 Outils d'information de la révision externe

L'ARC est l'organe de surveillance de l'organe de révision externe. L'organe informe l'ARC au moins une fois par an des révisions effectuées et des constats et recommandations qui en résultent. L'ARC examine au préalable les programmes d'audits avec l'organe de révision externe et évalue son travail. L'organe de révision externe informe le Conseil d'administration une fois par an par le biais d'un rapport exhaustif. L'ARC peut à tout moment convoquer l'organe de révision externe aux séances, comme cela s'est produit sept fois au cours de l'exercice sous revue.

9 Politique d'information

Alpiq informe les actionnaires, investisseurs potentiels et autres acteurs concernés de manière exhaustive, régulière et en temps utile, par le biais de ses rapports semestriels et annuels, lors de conférences d'analystes financiers et de conférences de presse, et à l'occasion de l'Assemblée générale. Le site Internet constamment mis à jour (www.alpiq.com) ainsi que les communiqués de presse concernant les événements essentiels complètent le volet communication. Les adresses de contact sont disponibles en ligne sur www.alpiq.com/contact. Les principales échéances de l'exercice en cours peuvent être consultées à l'avant-dernière page de ce rapport.

Assemblée générale 2015

Lors de la septième Assemblée générale ordinaire d'Alpiq Holding SA du 30 avril 2015, les 286 actionnaires présents ont approuvé les comptes consolidés 2014 du Groupe Alpiq, ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels 2014 d'Alpiq Holding SA. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale a décidé de distribuer un dividende avec droit d'option. Les actionnaires ont pu choisir entre un versement en espèces et une distribution d'actions. Les actionnaires de 93,2 % des actions en circulation ont ainsi opté pour le prélèvement de nouvelles actions. 684 776 nouvelles actions Alpiq Holding SA ont donc été prélevées sur le capital approuvé, ce qui correspond à une part de 2,5 % de l'actuel capital-actions émis. Les actionnaires ont choisi le dividende en espèces pour 6,8 % des actions en circulation. Au 31 décembre 2015, Alpiq Holding SA a émis 27 874 649 actions. Elle a en outre

donné décharge aux membres du Conseil d'administration. Pour remplacer les administrateurs sortants Michael Baumgärtner, Damien Gros et Gérard Roth, les actionnaires ont élu Heiko Berg, Philipp Büssenschütt et Tilmann Steinhagen au Conseil d'administration. Le mandat de l'organe de révision a été renouvelé pour une année supplémentaire.

Conseil d'administration au 31 décembre 2015



Tilman Steinhagen
Urs Steiner

Christian Wanner

Guy Mustaki

Claude Lässer

Jens Alder

Heiko Berg
Conrad Ammann

Alex Kummer

François Driesen

Philipp Büssenschütt

Jean-Yves Pidoux

René Longet

Jens Alder

Président du Conseil d'administration

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, Dr. sc. techn., MBA INSEAD Fontainebleau
- Nationalité suisse
- PCA: Goldbach Group, Küsnacht;
- Sanitas Assurance Maladie, Zurich
- CA: CA Inc., New York, Etats-Unis

Christian Wanner

Vice-président

- Agriculteur, ancien Conseiller d'Etat du canton de Soleure
- Nationalité suisse
- PCA: Privatklinik Obach AG, Soleure
- CA: Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken;
- Aare Energie AG (a.en), Olten
- Conseil journalistique: AZ Medien AG, Aarau

Conrad Ammann

Membre

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, Dr. sc. techn., post-dipl. BWI EPF Zurich
- CEO EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), Münchenstein
- Nationalité suisse
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden

Heiko Berg

Membre

- Diplôme de gestion (DH), Karlsruhe
- Nationalité allemande

Philipp Büssenschütt

Membre

- Ing. dipl. (MSc) industrie minière, université de Montan Leoben, Chartered Financial Analyst (CFA), FCA Registration
- EDF Trading Ltd, Londres, membre de la direction, Chief Commercial Officer, Origination & Business Development
- Nationalité autrichienne

François Driesen

Membre

- DESS de droit des affaires et de fiscalité (Université Paris II)
- EDF Directeur Juridique, Contrôle Interne et Risques International
- Nationalité française
- CA: EDF Luminus, Belgique; EDF Norte Fluminense, Brésil
- Membre du Conseil de Surveillance: EDF Deutschland GmbH, Allemagne
- Président de l'assemblée des gérants: EDF Alpes Investissements Sàrl, Martigny

Alex Kummer

Membre

- Lic. en droit et oec. HSG, avocat et notaire, médiateur d'affaires IRP-HSG
- Nationalité suisse
- PCA: EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), Münchenstein; GREBET Immobilien AG, Bettlach; Aluminium-Laufen SA Liesberg, Liesberg
- CA: Duravit Schweiz AG, Othmarsingen; Sportshop Karrer AG, Laufen; Gremolith Verwaltungs AG, Kirchberg SG
- PCF: EGK Grundversicherungen, Laufen; EGK-Gesundheitskasse, Laufen

Claude Lässer

Membre

- Lic. rer. pol., ancien Conseiller d'Etat du canton de Fribourg
- Nationalité suisse
- PCA: Groupe E SA, Granges-Paccot
- VPCA: EOS Holding SA, Lausanne
- CA: Groupe E Celsius SA, Fribourg

René Longet

Membre

- Lic. phil. I, Université de Genève
- Nationalité suisse
- VPCA: Services industriels de Genève, Vernier
- CA: EOS Holding SA, Lausanne

Guy Mustaki

Membre

- Avocat, professeur à l'Université de Lausanne
- Nationalité suisse
- PCA: Romande Energie Holding SA, Morges; EOS Holding SA, Lausanne
- CA: Grande Dixence SA, Sion

Jean-Yves Pidoux

Membre

- Docteur en sociologie et anthropologie
- Conseiller municipal de la Ville de Lausanne, Directeur des Services industriels; Député au Grand Conseil du canton de Vaud
- Nationalité suisse
- PCA: Boisy TV S.A., Lausanne; LFO SA, Lausanne; SI-REN SA, Lausanne
- CA: Forces Motrices Hongrin-Léman S.A., Château-d'Oex; Romande Energie Holding SA, Morges; EOS Holding SA, Lausanne; CADOUEST SA, Prilly; Grande Dixence SA, Sion; Gaznat SA, Lausanne; Swissgas, Société Anonyme Suisse pour le Gaz Naturel, Zurich; HYDRO Exploitation SA, Sion; Forces motrices de l'Aboyeu SA, Collonges; Petrosvibri S.A., Vevey; Transports Publics de la Région Lausannoise sa, Renens
- CA: Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), Pully

Urs Steiner

Membre

- Ingénieur en énergie ETS
- CEO Genossenschaft Elektra Baselland, Liestal
- Nationalité suisse
- PCA: Efforte AG, Bâle; Geopower Basel AG, Bâle; Waldenburgerbahn AG, Waldenburg
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden; Geo-Energie Suisse AG, Zurich; Kraftwerk Augst AG, Augst
- Président du comité: Verein Energie Zukunft Schweiz (EZS), Bâle

Tilmann Steinhagen

Membre

- Diplômé en gestion d'entreprise & droit, Westfälische Wilhelms-Universität Münster et Université Paris-Dauphine
- EDF, Directeur Filière Finance Groupe & Projet Contrôle de Gestion Opérationnel, Paris
- Nationalités française et allemande
- CA: EDF Energy Nuclear Generation Group Limited, Londres; Lake Acquisitions Limited, Londres; NNB Holding Board, Londres

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

VPCA Vice-président du Conseil d'administration

PCF Président du Conseil de fondation

Direction générale au 31 décembre 2015



Thomas Bucher

Jasmin Staiblin

Reinhold Frank

Michael Wider

Markus Brokhof

Jasmin Staiblin

CEO

- Ingénieur électricien diplômée, Haute Ecole Technique Karlsruhe, Allemagne, Haute Ecole Technique Royale Stockholm, Suède
- Nationalité allemande
- Née en 1970
- Entrée au Groupe Alpiq en 2013 en qualité de CEO
- CA: Georg Fischer AG, Schaffhouse; Rolls-Royce plc, Londres
- Membre: Conseil des EPF, Berne
- Membre du comité: economiesuisse, Zurich
- Vice-présidente: Swisselectric, Berne

Michael Wider

Directeur Generation, Deputy CEO

- MA in Law, MBA, Stanford Executive Program
- Nationalité suisse
- Né en 1961
- Entrée au Groupe Alpiq en 2003 en qualité de membre de la Direction générale
- PCA: HYDRO Exploitation SA, Sion; Nant de Drance SA, Finhaut; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; Electricité d'Emosson SA, Martigny
- CA: Centrale Thermique de Vouvry S.A. (C.T.V.), Vouvry; Romande Energie Holding SA, Morges; Grande Dixence SA, Sion; Swissgrid SA, Laufenburg; Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt
- Membre du comité: Swisselectric, Berne

Thomas Bucher

Directeur Financial Services, CFO

- Master of Arts en sciences économiques, université de Saint-Gall; International Executive Program, INSEAD, Fontainebleau et Singapour
- Nationalité suisse
- Né en 1966
- Entrée au Groupe Alpiq en 2015 en qualité de membre de la Direction générale
- CA: Alpiq InTec Management AG, Zurich; Grande Dixence SA, Sion; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt; Tareno AG, Bâle
- Président du Conseil de Surveillance: Kraftanlagen München GmbH, Munich

Markus Brokhof

Directeur Commerce & Trading

- Ingénieur des mines diplômé, Université technique de Clausthal, Clausthal-Zellerfeld, Allemagne
- Nationalité allemande
- Né en 1966
- Entrée au Groupe Alpiq en 2014 en qualité de membre de la Direction générale
- Conseil Economie énergétique: Haute école de Biberach, Allemagne

Reinhold Frank

Directeur Energy Services

- Ingénieur dipl., ingénieur économiste dipl., Stanford Executive Program
- Nationalité allemande
- Né en 1955
- Entrée au Groupe Alpiq en 2006 en qualité de membre de la Direction générale
- PCA: Alpiq InTec Management AG, Zurich
- CA: AEK Energie AG, Soleure

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération a été rédigé par le Conseil d'administration conformément au Code des obligations suisse, à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), aux directives SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance et au Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance. Conformément aux statuts, l'Assemblée générale approuve les montants maximums de rémunération pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, cette approbation étant donnée chaque année séparément et avec valeur obligatoire, de manière prospective pour l'exercice suivant. Les avantages de ce système résident dans le fait qu'il constitue une bonne combinaison entre la sécurité juridique pour l'entreprise et les droits de consultation des actionnaires. Il s'applique à partir de l'Assemblée générale 2014 aux rémunérations dès l'exercice 2015. Des informations complémentaires sur la votation de l'Assemblée générale concernant les rémunérations sont fournies à l'art. 20 des statuts sous www.alpiq.com/statuts. Le Conseil d'administration invite l'Assemblée générale à continuer à donner son accord au rapport de rémunération par vote consultatif, une fois par an et de manière séparée.

Gouvernance en matière de rémunérations

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Le CNR est l'organe de rémunération d'Alpiq Holding SA nommé formellement par l'Assemblée générale. Il se compose d'au moins trois membres du Conseil d'administration élus dans le cadre d'une élection individuelle. Les membres du CNR n'exercent aucune tâche de direction (non-executive) dans la société et demeurent impartiaux de manière à ce que l'objectivité nécessaire à l'exécution de leur fonction ne soit pas entravée. Le mandat des membres s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) et aux statuts. Une réélection est possible.

La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ainsi que de la Direction générale (sur proposition de la CEO). En conséquence, le pouvoir décisionnel et la responsabilité correspondante demeurent du ressort du Conseil d'administration et relèvent de l'approbation de l'Assemblée générale à partir de la rémunération pour 2015. Jusqu'à l'approbation prospective de la rémunération globale par l'Assemblée générale 2014, l'approbation du rapport de rémunération s'effectuait de manière indirecte par le biais d'une votation consultative.

Les tâches et obligations du CNR sont notamment les suivantes:

1. Nomination

Approbation des critères de sélection, évaluation des propositions de la CEO et formulation subséquente des propositions au Conseil d'administration concer-

nant la nomination des membres de la Direction générale d'Alpiq Holding SA et des représentants aux Conseils d'administration des filiales et sociétés de participation détenues directement par la holding ainsi que d'autres participations importantes pour des raisons économiques ou stratégiques. Nomination des responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles. Les candidats pour la Direction générale, pour les responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles ainsi que pour les membres des Conseils d'administration des filiales et sociétés avec participations directes, de même que toutes les autres participations importantes, sont proposés par la CEO.

2. Evaluation des performances / objectifs

Détermination des objectifs annuels de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration et évaluation des performances de la CEO. Approbation des objectifs annuels de la Direction générale sur recommandation de la CEO et approbation de l'évaluation des performances.

3. Contrats et conditions d'engagement

Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO ainsi que, sur proposition de la CEO, proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement des membres individuels de la Direction générale ainsi que des responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles. Approbation des règlements sur les bonus pour la CEO / les membres de la Direction générale ainsi que pour les responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En principe, le Président du Conseil

d'administration et la CEO sont invités aux séances, sauf si leurs propres performances sont examinées ou s'il s'agit de soumettre, de recommander ou d'approuver leurs conditions contractuelles ou d'engagement. Ces dispositions de récusation s'appliquent à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Les processus de décision sont résumés dans le tableau suivant:

A = Approbation/Décision C = Prise de connaissance
R = Recommandation/Proposition P = Proposition

	CEO	PCA	CNR	CA	AG
1. Questions de procédure (art. 2, al. 1 du règlement du CNR)					
1.1. Lancement d'enquêtes et de recherches			A		
1.2. Demande d'informations	(C)		A		
2. Nomination (art. 5.1 du règlement du CNR)					
2.1. Approbation des critères de sélection			A		
2.2. Suggestions à l'attention du CA quant à la nomination des membres de la DG et des administrateurs des filiales et sociétés de participation détenues directement par la holding ainsi que d'autres participations importantes	P		R	A	
2.3. Nomination des responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles	P		A		
2.4. Changements de noms/fusions/transferts d'unités dans d'autres domaines	P		A		
2.5. Constitutions/réorganisations/suppressions d'unités	P		R	A	
3. Evaluation des performances/objectifs (art. 5.2 du règlement du CNR)					
3.1. Détermination des objectifs annuels de la CEO		P	A		
3.2. Evaluation des performances de la CEO		P	A		
3.3. Approbation des objectifs annuels et évaluation des performances de la DG	P		A		
4. Contrats et conditions d'engagement (art. 5.3 du règlement du CNR)					
4.1. Rémunération des membres: CA, PCA, ARC, CNR et DG			R	P	A
4.2. Conditions contractuelles générales pour le PCA et conditions particulières pour le CA			P	A	
4.3. Autres conditions d'engagement pour la CEO		P	A		
4.4. Autres conditions d'engagement pour des membres de la DG et des responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles	P		A		
4.5. Règlement sur les bonus	P		A		

PCA Président du Conseil d'administration
CA Conseil d'administration
AG Assemblée générale
DG Direction générale
ARC Audit and Risk Committee
CNR Comité de nomination et de rémunération

Le CNR siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par année. Au cours de l'année sous revue, le CNR s'est réuni sept fois en séances d'une durée moyenne de deux heures environ. Les séances ont porté notamment sur les sujets suivants:

Nombre de séances	7
Durée moyenne	2 heures
Sujets principaux	<p>Approbation des critères de sélection, évaluation des propositions de la CEO et formulation subséquente des propositions au Conseil d'administration concernant la nomination des membres de la Direction générale d'Alpiq Holding SA et des représentants aux Conseils d'administration des filiales et sociétés de participation détenues directement par la holding ainsi que d'autres participations importantes pour des raisons économiques ou stratégiques. Nomination des responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles. Les candidats pour la Direction générale, pour les responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles ainsi que pour les membres des Conseils d'administration des filiales et sociétés avec participations directes, de même que toutes les autres participations importantes, sont proposés par la CEO. Détermination des objectifs annuels de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration et évaluation des performances de la CEO. Approbation des objectifs annuels de la Direction générale sur recommandation de la CEO et approbation de l'évaluation des performances. Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration et sur proposition de la CEO. Proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement des membres individuels de la Direction générale ainsi que des responsables des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles. Approbation des règlements sur les bonus pour la CEO/les membres de la Direction générale ainsi que pour les responsables des unités opérationnelles et fonctionnelles.</p>

Niveau des rémunérations par rapport au marché

Dans le but de garantir que les rémunérations des membres de sa Direction générale¹ et de son Conseil d'administration sont conformes au marché, Alpiq a mandaté régulièrement des sociétés de conseil externes et indépendantes afin

¹ Lorsqu'aucune distinction n'est établie entre la CEO et la Direction générale, la CEO est incluse dans la Direction générale.

d'évaluer le positionnement de l'ensemble des rémunérations qu'elle verse par rapport à ce qui est pratiqué par la concurrence. En 2014, HKP Group et Klingler Consulting ont reçu le mandat de procéder à un benchmark. Pour ce faire, l'évaluation a porté à la fois sur le montant et sur la structure des salaires. Des entreprises d'électricité et des entreprises énergétiques suisses et européennes, de structure comparable, cotées en bourse et de taille et d'activités similaires ont servi de référence, au même titre que des sociétés industrielles.

La rémunération cible actuelle du Conseil d'administration et de la Direction générale se situe dans la moyenne des groupes de référence, conformément à la comparaison de marché.

Durant l'exercice sous revue, aucun conseiller externe n'est intervenu dans la structuration des rémunérations.

Modifications importantes durant l'exercice sous revue pour la Direction générale

Short Term Incentive

Pour déterminer les objectifs, seuls des indicateurs financiers seront utilisés à l'avenir. Le montant de la rémunération dépendra de la réalisation des objectifs financiers pondérés et fixés par le CNR au début de l'exercice. Ils se composent de la façon suivante:

- 50% EBITDA
- 25% cash-flow des activités d'exploitation
- 25% dette nette / EBITDA

Mise en place d'un régime d'actions fictives (Phantom Share Program)

Un régime d'actions fictives est mis en place pour les membres de la Direction générale. Ce programme d'actions poursuit notamment les objectifs suivants:

- alignement des intérêts du management sur ceux des actionnaires
- soutien de la mise en œuvre de la stratégie
- effet incitatif à long terme grâce à une période de réalisation de trois ans
- rétention avec clause de déchéance
- complément du modèle Total Target Compensation d'Alpiq et adaptation au marché (meilleure attractivité)

Les actions sont attribuées aux ayants droit sous la forme d'actions fictives. Les actions fictives matérialisent un droit à un paiement de la différence positive entre la valeur vénale de l'action Alpiq à l'issue des trois ans et la valeur vénale de l'action lors de l'attribution des actions fictives. Le Conseil d'administration est autorisé, à la place du paiement en espèces, à procéder à un paiement sous la forme de véritables actions. Pour ce faire, le montant du paiement est converti en nombre d'actions sur la base du cours de l'action à la fin de la période de trois ans. Le versement a lieu à condition que les bénéficiaires soient employés de la société à la date de référence respective. Les actions fictives ont été attribuées pour la première fois le 1^{er} mai 2015.

Le montant du versement est déterminé suivant le schéma suivant:

- pas de versement si le cours moyen de l'action du mois précédant la date de référence après une période de trois ans ne dépasse pas la valeur à la date de référence de l'attribution (valeur zéro)
- versement de 100 % si le cours moyen de l'action du mois précédant la date de référence après une période de trois ans dépasse de 30 % la valeur à la date de référence de l'attribution (valeur cible)
- versement de 150 % si le cours moyen de l'action du mois précédant la date de référence après une période de trois ans dépasse de 60 % la valeur à la date de référence de l'attribution (cap)

- entre la valeur zéro et la valeur cible, respectivement entre la valeur cible et le cap, le versement se calcule de manière linéaire

Le premier versement en vertu du programme intervient à la fin de la période de trois ans au 30 avril 2018.

Dans le cadre du programme d'actions fictives, il s'agit d'une rémunération dite en espèces (cash settled) basée sur les actions (Share Based Program). L'évaluation dans le rapport de rémunération se fera conformément au référentiel IFRS 2 (modèle de la juste valeur) dans la mesure où la rémunération et le montant sont liés à l'évolution des actions Alpiq (market condition). Les valeurs présentées pour l'exercice 2015 correspondent à la valeur du marché au moment de l'attribution. Le montant versé effectif dépend de l'évolution du cours de l'action.

Mise en place d'un bonus de turn-around pour certains membres de la Direction générale

En complément des rémunérations variables et du programme d'actions proposés à l'ensemble de la Direction générale, le bonus de turn-around prend en considération la situation spécifique d'Alpiq. Au cours d'une phase de turn-around, les aspects financiers et fiscaux jouent un rôle primordial. La CEO et le CFO auront des défis particuliers à relever dans ces domaines. Le but est de proposer une prime spécifique, au sens d'une incitation ciblée pour la CEO et le CFO à réaliser avec succès le turn-around. Celle-ci sera versée uniquement une fois le turn-around réussi, sous forme d'une rémunération exceptionnelle échelonnée dans le temps.

Si le 1^{er} mai 2018, jour de référence, Alpiq obtient un rating A², la CEO touchera un bonus de turn-around de 300 milliers de CHF et le CFO un bonus de turn-around de 150 milliers de CHF. Si le 1^{er} mai 2019, jour de référence, Alpiq obtient un rating A, la CEO touchera un bonus de turn-around de 300 milliers de CHF et le CFO un bonus de turn-around de 150 milliers de CHF. Si le 1^{er} mai 2018, respectivement le 1^{er} mai 2019, jours de référence, Alpiq obtient un rating inférieur

² Un rating A comprend les ratings de A- à AAA. L'évaluation la plus élevée des instituts de rating importants s'applique au jour de référence respectif.

à A, toute revendication en matière de bonus de turn-around est caduque. Le versement a lieu à condition que les bénéficiaires soient employés de la société le 1^{er} mai 2018.

Le bonus spécial proposé est une prestation à long terme versée aux collaborateurs selon IAS 19. L'évaluation a lieu en utilisant la méthode de la projection de l'unité de crédit (Projected Unit Credit Method). Les valeurs obtenues sont hypothétiques et ne sont versées que si la valeur cible est atteinte et si la prestation de travail a été fournie jusqu'au 1^{er} mai 2018, respectivement jusqu'au 1^{er} mai 2019.

Adaptations prévues de la structure de rémunération de la Direction générale

Les composantes de la structure de rémunération à long terme de la Direction générale ne correspondent plus aux conditions cadres actuelles et prévisibles d'Alpiq. Les composantes actuelles de la rémunération à long terme seront dorénavant directement liées à la stratégie d'entreprise entérinée par le Conseil d'administration.

Adaptés en 2015, les salaires fixes et la Short Term Incentive ne subissent pas de modifications, tandis que les adaptations suivantes s'appliqueront à la structure de rémunération à partir de l'exercice 2016:

La Long Term Incentive, le programme d'actions fictives et le bonus de turn-around sont abrogés au 1^{er} janvier 2016. Ces composantes de la rémunération à long terme sont remplacées par une incentive de turn-around qui est déduite d'objectifs annuels de turn-around sur la base de la stratégie d'entreprise approuvée par le Conseil d'administration et de la planification d'entreprise qui en découle.

L'objectif annuel repose, d'une part, sur des mesures concrètes de l'application de la stratégie et, d'autre part, sur des paramètres de mesure quantitatifs spécifiques.

La réalisation des objectifs de turn-around est évaluée par le CNR après la clôture de l'exercice et se situe entre zéro et un montant défini par le CNR dans le cadre d'un maximum (cap) déterminé.

Principes de la rémunération

Dans le but d'accroître durablement la valeur de l'entreprise, les cadres supérieurs de l'entreprise sont motivés par une rémunération conforme au marché ainsi que par un système prévoyant une part variable du salaire en fonction des performances et de la valeur, conformément aux statuts. Chez Alpiq, les directives relatives à la rémunération et les systèmes régissant la part variable du salaire garantissent une rémunération des cadres en adéquation avec l'activité exercée et les responsabilités assumées.

Les éléments de rémunération des membres de la Direction générale au cours de l'année du rapport se composent de ce fait du salaire de base fixe, indépendant des performances; des paiements à court terme – STI (Short Term Incentive) – liés aux résultats de la partie variable sur la base de l'exercice; des paiements à long terme – LTI (Long Term Incentive) – liés aux résultats de la partie variable et d'un programme d'actions fictives (Phantom Share Program) sur plusieurs années ainsi que d'avantages et des charges sociales. La CEO et le CFO touchent également un bonus de turn-around. Les détails relatifs à la rémunération des membres de la Direction générale sont indiqués à la page 65 du présent rapport de rémunération.

Au cours de l'année couverte par le rapport, il n'y a pas de plans de participation et de programmes d'options pour les membres des organes d'Alpiq dans lesquels les organes détiennent ou reçoivent de véritables actions. Les principes de base de la rémunération variable qui tiennent compte des objectifs de performances spécifiques à l'entreprise sont conformes aux statuts adaptés conformément à l'ORAB et sont adaptés à la stratégie d'entreprise d'Alpiq. Des informations complémentaires sur les bases de la rémunération variable en fonction des performances et de la valeur sont fournies à l'art. 22 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Le rapport entre le salaire de base fixe et les éléments variables de la rémunération (STI et LTI) au cours de l'année traitée par le rapport est, si tous les objectifs sont atteints, pour la CEO de 48 % de rémunération fixe et 52 % de rémunération variable, et pour les autres membres de la Direction générale, la moyenne est de 51 % de rémunération fixe et 49 % de rémunération variable.

Règlementation des exceptions

Dans les cas où un ou plusieurs membres de la Direction générale causent des dommages à l'entreprise du fait de leur comportement, le CNR peut décider qu'aucune part variable (STI et/ou LTI et/ou programme d'actions et/ou bonus de turn-around) ne soit versée à la CEO (à la demande du Président du Conseil d'administration) ou à un membre de la Direction générale (à la demande de la CEO).

Règlementations relatives aux montants supplémentaires

Alpiq est autorisée à verser aux membres de la Direction générale qui entrent au service de la société ou sont promus à la Direction générale, au cours de l'exercice suivant l'approbation de la rémunération par l'Assemblée générale, des rémunérations qui, pour la CEO, respectivement pour les autres fonctions au sein de la Direction générale, ne dépassent pas 50% du dernier montant global des rémunérations de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations de l'emploi du montant supplémentaire pour les membres de la Direction générale sont fournies à l'art. 21 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale au cours de l'année du rapport

Les dispositions contractuelles, conditions d'engagement et rémunérations des membres de la Direction générale ont été approuvées par le CNR.

Au cours de l'exercice 2015, les membres de la Direction générale ont été rémunérés conformément au règlement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 et ont touché des rémunérations composées des éléments suivants:

- salaire de base fixe indépendant des résultats
- bonus STI à court terme, dépendant des résultats, qui repose sur la réalisation d'objectifs financiers
- autres avantages sous forme de frais de voiture conformément au règlement en vigueur
- charges sociales et paiements aux caisses de pension

En outre, la CEO et les membres de la Direction générale ont participé pour la première fois en 2015 à un programme d'actions fictives (Phantom Share Program) dont le versement interviendra au plus tôt en 2018. En 2015, un bonus de turn-around a également été accordé à la CEO et au CFO et sera versé au plus tôt en 2018.¹

Rémunération fixe

Le salaire de base fixe est versé tous les mois, indépendamment des résultats. Le montant est défini en fonction du poste occupé et du domaine de responsabilité.

La partie fixe de la rémunération est constituée d'autres avantages sous la forme de frais de voiture conformément au règlement sur les frais applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Part variable du salaire

Les personnes pouvant bénéficier du versement d'une part variable du salaire selon les termes du règlement sur les bonus sont la CEO ainsi que les responsables des domaines opérationnels et fonctionnels. Si un membre de la Direction générale occupe deux fonctions, seule la fonction la plus élevée sera prise en considération.

Au niveau de la Direction générale, la CEO a repris également la direction du domaine fonctionnel Management Services du 1^{er} septembre 2013 au 31 mars 2015. Ce domaine fonctionnel a été dissous le 1^{er} avril 2015 et les unités fonctionnelles attribuées au domaine ont été subordonnées directement à la CEO ou au CFO. Par ailleurs, Reinhold Frank cumule deux fonctions, en tant que responsable du domaine opérationnel Energy Services et président de Kraftanlagen München GmbH, en Allemagne (depuis le 1^{er} août 2013).

Short Term Incentive

La valeur nominale de la STI est calculée par le CNR sous forme de pourcentage de la rémunération cible globale (somme de la rémunération fixe, de la STI et de la LTI). Si toutes les valeurs cibles ont été atteintes, la valeur nominale s'élève à 39 % de la rémunération globale pour la CEO et à 32 % en moyenne pour les autres membres de la Direction générale.

¹ Le programme d'actions fictives, le bonus de turn-around et la LTI seront remplacés au 1^{er} janvier 2016 par une incentive de turn-around (voir page 59 Adaptations prévues de la structure de rémunération de la Direction générale) et donc supprimés.

La STI comprend les trois éléments suivants: EBITDA (pondération 50%), cash-flow des activités d'exploitation (pondération 25 %) et ratio dette nette/ EBITDA (pondération 25 %).

Durant l'exercice sous revue, les valeurs cibles définies de l'EBITDA ont été atteintes à 107 %, celles du cash-flow des activités d'exploitation à 73 % et celles du ratio dette nette/ EBITDA à 90 %.

La réalisation des objectifs est évaluée par le CNR après la clôture de l'exercice. Le versement de la STI est effectué avec le salaire mensuel qui suit l'Assemblée générale.

Long Term Incentive

La LTI doit motiver les membres de la Direction générale à participer à une augmentation de la valeur d'Alpiq à moyen et à long terme dans l'optique de promouvoir une activité économique durable. Par conséquent, le versement effectif de la LTI n'intervient qu'à l'expiration d'un délai de trois ans suivant son attribution, dans la mesure où les critères de performance définis ont été atteints. L'augmentation durable de la valeur de l'entreprise est évaluée sur la base de la mesure de l'EVA (Economic Value Added). Le versement de la LTI est effectué avec le salaire mensuel qui suit l'Assemblée générale.

Le CNR détermine la valeur nominale de la LTI une fois par an au début de l'exercice. Les valeurs d'EVA à atteindre sont fixées chaque année par le CNR sur la base des plans d'entreprise d'Alpiq adoptés par le Conseil d'administration.

Avec effet dès l'exercice sous revue, le CNR a fait usage de sa compétence, conformément au règlement sur les bonus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, de supprimer le droit à une LTI si l'EVA devait être globalement négative sur trois ans. Une LTI ne sera donc versée que si l'EVA est au minimum nulle. La CEO et les membres de la Direction générale en fonction au 31 décembre 2015 ont approuvé cette décision par écrit. Dans la mesure où l'EVA a été négative durant l'exercice sous revue, la CEO et les membres de la Direction générale ont accepté de renoncer volontairement au versement d'une LTI.

Autres réglementations relatives à la rémunération variable

Indépendamment de cette réglementation, le CNR est, à titre exceptionnel et selon les statuts, habilité à accorder individuellement une part variable supplémentaire pour prestations exceptionnelles. Ces dernières comprennent notamment des prestations supérieures à la moyenne de la part de membres de la Direction générale qui ont influencé de façon déterminante le résultat d'entreprise. Les valeurs de mesure utilisées sont les résultats d'entreprise effectivement réalisés, sur la base d'indicateurs clés prédéterminés (key performance indicators). Au cours de l'année sous revue, aucune part de rémunération supplémentaire n'a été octroyée ou versée.

Plans de retraite

Les membres de la Direction générale, ainsi que tous les autres salariés d'Alpiq, participent au plan de retraite auprès de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie. La rémunération de base et la valeur cible de la STI sont assurées. La CEO participe au plan de prévoyance de la PKE-CPE ainsi qu'au plan de prévoyance Gemini.

Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les prestations de prévoyance sont fournies à l'art. 25.3 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2015

Pour l'exercice sous revue, les rémunérations des membres de la Direction générale se sont élevées à un total de 5,3 millions de CHF (exercice précédent: 5,4 millions de CHF) dont 4,2 millions de CHF (4,5 millions de CHF) en indemnités courantes et 1,1 million de CHF (0,9 million de CHF) sur les prestations de prévoyance. Pour 2015, la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale s'élevait à 5,9 millions de CHF. La somme effectivement versée s'est montée à 5,3 millions de CHF.

Pendant l'exercice sous revue, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 3,4 millions de CHF) et les composantes variables (total de 1,9 million de CHF) était de 65 % contre 35 %.

2015 en milliers de CHF	Total Direction générale ¹	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré Jasmin Staiblin (CEO)
Salaires de base	2 234,4	666,7
Paie des pensions ²	1 074,4	258,5
Autres rémunérations ³	125,6	33,0
Total de la rémunération fixe	3 434,4	958,2
Short Term Incentive ⁴	1 664,1	502,9
Long Term Incentive	0	0
Programme d'actions fictives ⁵	228,5	76,2
Total de la rémunération variable	1 892,6	579,1
Rémunération totale⁶	5 327,0	1 537,3

1 Changement au sein de la Direction générale en 2015: Les rapports de travail avec Patrick Mariller, CFO, se sont terminés le 30 avril 2015. Son salaire fixe ainsi qu'un bonus STI au prorata lui ont été versés au titre de la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015. Thomas Bucher a pris ses fonctions de CFO le 1^{er} avril 2015. Son salaire fixe ainsi qu'un bonus STI au prorata lui ont été versés au titre de la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015. Les montants correspondants figurent dans le tableau.

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2015 à 1 074,4 milliers de CHF. Le montant comprend un versement unique dans la caisse de pension à hauteur de 230 milliers de CHF.

3 Les «autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture.

4 La STI comprend le montant de 237 milliers de CHF au titre d'une procédure en cours avec un ancien membre de la Direction générale concernant les rapports de travail 2014/15.

5 Le montant affiché correspond à la valeur de marché hypothétique du programme d'actions fictives (Phantom Share Program) calculée à l'aide du modèle Black-Scholes au moment de l'attribution le 1^{er} mai 2015. La valeur cible annuelle pour la CEO et la Direction générale s'élève au total à 600 milliers de CHF (maximum 900 milliers de CHF). Un paiement sera possible au plus tôt en 2018. Le montant du paiement dépend de l'évolution du cours de l'action.

6 Durant l'exercice sous revue, un bonus de turn-around a été attribué à la CEO et au CFO conformément aux explications en page 58. Durant l'exercice sous revue, la méthode utilisée de la projection de l'unité de crédit (Projected Unit Credit Method) ne permet pas encore d'évaluer précisément ce montant hypothétique. Un versement interviendrait au plus tôt en 2018, si le critère défini est atteint.

Il est versé en outre à chaque membre de la Direction générale une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF, au membre le mieux rémunéré, la CEO, 30 milliers de CHF. Le montant des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 126 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés correspond à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2015. Le paiement des bonus 2015 intervient après l'Assemblée générale en mai 2016.

Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) et aux statuts, il n'a été versé aucune indemnité anticipée ou indemnité de départ au cours de l'année du rapport.

Au cours de l'année couverte par le rapport, il n'a été délivré ni cautionnements, ni garanties, ni nantissements en faveur de tiers, et il n'a pas été renoncé à des créances.

Aucun crédit n'a été accordé aux membres en fonction ou aux anciens membres de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les crédits sont fournies à l'art. 25.1 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2014

L'exercice précédent, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 3,1 millions de CHF) et les composantes variables (total de 2,3 millions de CHF) était de 58 % contre 42 %.

2014 en milliers de CHF	Total Direction générale	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 124,8	700,0
Paiement des pensions ¹	873,9	251,0
Autres rémunérations ²	132,2	33,0
Total de la rémunération fixe	3 130,9	984,0
Short Term Incentive	2 273,1	900,0
Long Term Incentive	0	0
Total de la rémunération variable	2 273,1	900,0
Rémunération totale	5 404,0	1 884,0

Il est versé également à chaque membre de la Direction générale une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF et au membre le mieux rémunéré, la CEO, un montant de 30 milliers de CHF. Le montant des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 135 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés a correspondu à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2014. Le paiement des bonus 2014 est intervenu après l'Assemblée générale en mai 2015.

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2014 à 873,9 milliers de CHF.

2 Les «autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'année du rapport

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe, plus des jetons de présence, des frais et des prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Le montant de la rémunération fixe est calculé selon la fonction en tant que Président ou membre, ainsi qu'en fonction de leur participation au sein des organes du Conseil d'administration. En dehors des charges sociales obligatoires, les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas d'autres prestations de prévoyance, en particulier aucune prestation touchant la pension. Les membres du Conseil d'administration ne participent ni au plan STI, ni au plan LTI, ni au programme d'actions fictives. Aucun bonus de turn-around n'est versé.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2015

En 2015, les membres du Conseil d'administration d'Alpiq ont perçu des rémunérations s'élevant à un montant total de 3,1 millions de CHF (exercice précédent: 3,3 millions de CHF) dont 3,0 millions de CHF (3,1 millions de CHF) en indemnités courantes et 0,2 million de CHF (0,2 million de CHF) sur les prestations de prévoyance.

Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-après.

en milliers de CHF	Rémunération fixe	Jetons de présence	Débours	Autre rémunération ¹
Jens Alder (Président du CA)	301,3	0	0	42,3
Christian Wanner (Vice-président du CA) ²	161,0	43,0	15,6	1,0
Conrad Ammann	116,0	88,0	13,5	13,3
Heiko Berg	69,6	24,0	8,0	
Philipp Büssenschütt	69,6	44,0	8,0	
François Driesen	112,0	50,0	13,0	
Alex Kummer	104,0	38,0	12,0	15,7
Claude Lässer	104,0	38,0	12,0	15,7
René Longet	104,0	38,0	12,0	
Guy Mustaki (Président du CNR)	128,0	88,0	15,5	31,2
Jean-Yves Pidoux	116,0	70,0	13,5	
Urs Steiner	116,0	66,0	13,5	
Tilman Steinhagen (Président de l'ARC)	85,7	48,0	10,4	
Total pour les membres actifs du Conseil d'administration au 31.12.2015	1587,2	635,0	147,0	119,2
Hans E. Schweickardt ³	327,7	40,8	28,3	33,8
Michael Baumgärtner	34,7	14,0	4,0	
Damien Gros	42,7	22,0	5,2	
Gérard Roth	38,7	28,0	4,5	
Total Conseil d'administration	2031,0	739,8	189,0	153,0

Les rémunérations comprennent, en plus des indemnités pour le mandat au Conseil d'administration, les jetons de présence et la rémunération en tant que membre de l'ARC et du CNR ainsi que, nouvellement, du comité ad hoc.

Hans E. Schweickardt a quitté ses fonctions de Président du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2015. Le même jour, l'Assemblée générale a élu Jens Alder comme nouveau Président du Conseil d'administration.

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2015 à 153 millions de CHF.

2 Y compris Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG), Alpiq Versorgungs AG (AVAG) et Aare Energie AG (a.en).

3 Y compris Grande Dixence SA et Centrales Nucléaires en participation SA (CNP)

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2014

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration se composent de rémunérations fixes, de jetons de présence et de prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-dessous.

en milliers de CHF	Rémunération fixe	Jetons de présence	Débours	Autre rémunération ¹
Hans E. Schweickardt (Président du CA)	707,3	124,0	71,4	84,3
Christian Wanner (Vice-président du CA) ²	123,5	36,8	15,2	
Conrad Ammann	116,0	70,0	13,5	11,0
Michael Baumgärtner	107,8	52,0	12,5	
François Driesen	71,1	24,0	8,2	
Damien Gros (Président de l'ARC)	128,0	68,0	15,5	
Alex Kummer	104,0	38,0	12,0	22,0
Claude Lässer	104,0	38,0	12,0	20,1
René Longet	104,0	38,0	12,0	
Guy Mustaki (Président du CNR)	128,0	100,0	15,5	34,3
Jean-Yves Pidoux	116,0	60,0	13,5	
Gérard Roth	79,3	54,0	9,2	
Urs Steiner	116,0	92,0	13,5	
Total pour les membres actifs du Conseil d'administration au 31.12.2014	2 005,0	794,8	224,0	171,7
Dominique Bompont	32,9	8,0	3,8	
Olivier Fauqueux	32,9	12,0	3,8	
Total Conseil d'administration	2 070,8	814,8	231,6	171,7

Les rémunérations comprennent les indemnités pour le mandat au Conseil d'administration, les jetons de présence ainsi que la rémunération en tant que membre de l'ARC ou du CNR.

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2014 à 171,7 millions de CHF.

2 Y compris Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG)

Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Des informations sur les actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont disponibles à la page 176.

Contrats de travail des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration

Les dispositions des contrats de travail des membres de la Direction générale ont été adaptées conformément à l'ORAb avant le 10 mars 2014.

Il est possible de conclure des mandats à durée déterminée ou à durée indéterminée pour les administrateurs; toutefois, seule l'élection annuelle au Conseil d'administration par l'Assemblée générale est déterminante pour le mandat. Les administrateurs sont envoyés par les actionnaires et sont sous contrat. Il n'existe pas de contrats de travail entre Alpiq Holding SA et les membres du Conseil d'administration. La seule exception concerne Hans E. Schweickardt qui a été employé à temps plein en qualité de Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2015.

Conformément aux statuts, il est possible de conclure avec la Direction générale des contrats à durée déterminée de douze mois maximum, ou des contrats à durée indéterminée avec un préavis de douze mois maximum. Les contrats des membres de la Direction générale ont été adaptés avant le 10 mars 2014 de sorte que les membres actuels de la Direction générale bénéficient de contrats de travail à durée indéterminée avec un préavis de douze mois. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnités de départ.



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

À l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 4 mars 2016

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération d'Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les sections «Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2015 et 2014» aux pages 65 à 67 et «Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2015 et 2014» aux pages 68 à 70 du rapport de rémunération.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération d'Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA

Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé



Rapport financier 2015

Groupe Alpiq	
Commentaire financier	76
Comptes consolidés	85
Compte de résultat consolidé	86
Compte de résultat global consolidé	87
Bilan consolidé	88
Tableau de variation des fonds propres	90
Tableau de financement consolidé	92
Annexe aux comptes consolidés	94
Périmètre de consolidation	157
Aperçu des années 2011 – 2015	164
Rapport de l'organe de révision	166
Alpiq Holding SA	
Compte de résultat	170
Bilan	171
Annexe aux comptes annuels	172
Proposition du Conseil d'administration	177
Rapport de l'organe de révision	178

Commentaire financier

Le résultat de l'activité opérationnelle du Groupe Alpiq pour l'exercice écoulé est inférieur à celui de l'exercice précédent, ce qui était prévu étant donné les conditions difficiles du marché des prix de gros. Le chiffre d'affaires net de 6,7 milliards de CHF (exercice précédent: - 17 %) donne lieu à un EBITDA de 480 millions de CHF (- 21 %) avant effets exceptionnels et à un EBIT de 261 millions de CHF (- 27 %). Le résultat net, lui aussi avant effets exceptionnels, s'élève à 46 millions de CHF (- 68 %). La décision de la Banque nationale suisse (BNS) de ne plus soutenir le taux plancher de l'euro (EUR) par rapport au franc suisse (CHF) ainsi que le nouvel effondrement des prix sur les marchés de gros pèsent sur le résultat. Les effets négatifs ont en partie pu être compensés par une hausse des volumes de production ainsi que par l'introduction de mesures opérationnelles, notamment dans le cadre du programme de réduction des coûts mis en œuvre fin 2015.

La consolidation financière et le maintien de la capacité d'accès au marché des capitaux revêtent une grande importance pour Alpiq. Pendant l'exercice écoulé, Alpiq a poursuivi la concentration de ses activités et pris d'autres mesures de renforcement de son bilan. La société s'est aussi systématiquement désinvestie de participations non stratégiques et a continué d'alléger son portefeuille de centrales hydroélectriques suisses. A ce jour, Alpiq a enregistré une rentrée de trésorerie de 412 millions de CHF au total avec la cession de ses parts dans Swissgrid SA. En mai 2015, Alpiq a signé un contrat de vente des 50,1 % de parts restantes dans Alpiq Grid Beteiligungs AG, la société qui détient les parts dans Swissgrid SA, à un consortium de Suisse romande pour la somme de 146 millions de CHF. BKW Netzbeteiligung SA a ensuite fait valoir ses droits de préemption statutaires et

contractuels pour l'ensemble des actions détenues à l'origine par Alpiq dans Swissgrid SA. En raison de l'exercice du droit de préemption, la vente n'est pas encore réalisée. Jusqu'à la conclusion de la transaction, Alpiq Grid Beteiligungs AG conserve l'ensemble des droits d'actionnaire associés à sa participation dans Swissgrid SA. Le cas de préemption n'a aucune incidence sur le prix de vente visé par Alpiq. La vente de petites centrales hydrauliques et de projets en Norvège ainsi que la vente de la centrale à gaz à cycle combiné de Bayet en France ont été conclues en fin d'année. Le désinvestissement des participations dans les sociétés de distribution régionale Alpiq Versorgungs AG et AEK Energie AG est en cours d'examen. La trésorerie ainsi dégagée servira en priorité à réduire la dette nette. Comme lors de l'exercice précédent, Alpiq a mené à bien un rachat d'emprunts ainsi que le placement de nouveaux emprunts sur le marché. Ces opérations ont amélioré la structure des échéances, diminué les coûts d'intérêts moyens et réduit l'endettement brut de 165 millions de CHF.

Il a fallu procéder à des provisions et dépréciations exceptionnelles supplémentaires, en raison surtout de la suppression du taux plancher de l'euro et de l'évolution prévue du cours de change EUR/CHF ainsi que des prix sur les marchés de gros toujours faibles et d'un environnement réglementaire difficile. Elles concernent notamment les centrales hydroélectriques suisses. En outre, les sociétés Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et Centrale Nucléaire de Leibstadt SA ont décidé de comptabiliser la valeur des fonds étatiques de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs sur la base des valeurs du marché. Par conséquent, les performances sur le marché des fonds sont entièrement répercutées sur les coûts annuels des

2015: compte de résultat consolidé (compte pro forma avant et après effets exceptionnels)

En millions de CHF	2015			2014		
	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ¹	Résultat selon IFRS	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ²	Résultat selon IFRS
Chiffre d'affaires net	6 715		6 715	8 058		8 058
Prestations propres activées	5		5	3		3
Autres produits d'exploitation	65	12	77	144		144
Total des produits d'exploitation	6 785	12	6 797	8 205		8 205
Charges d'énergie et de marchandises	- 5 167	- 425	- 5 592	- 6 362	- 297	- 6 659
Charges de personnel	- 801	- 3	- 804	- 821		- 821
Charges pour l'entretien et la maintenance des installations	- 105		- 105	- 107		- 107
Autres charges d'exploitation	- 232	- 14	- 246	- 306		- 306
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	480	- 430	50	609	- 297	312
Amortissements et dépréciations	- 219	- 342	- 561	- 253	- 732	- 985
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	261	- 772	- 511	356	- 1 029	- 673
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 66	- 281	- 347	- 31	- 142	- 173
Charges financières	- 183	- 7	- 190	- 196	- 1	- 197
Produits financiers	16	12	28	18		18
Résultat avant impôts sur le revenu	28	- 1 048	- 1 020	147	- 1 172	- 1 025
Impôts sur le revenu	18	172	190	- 2	125	123
Résultat net	46	- 876	- 830	145	- 1 047	- 902

1 Comprennent des dépréciations, des provisions, des effets liés à la cession de parties de l'entreprises et d'autres effets exceptionnels

2 Comprennent des dépréciations et des provisions

centrales pris en charge par les partenaires. Ce changement de méthode n'a aucun effet sur le résultat net de l'exercice 2015, car l'évaluation à la valeur du marché avait déjà été intégrée sous IFRS au résultat financier au cours des exercices précédents. La compensation via les coûts annuels grève cependant l'EBITDA de 151 millions de CHF et entraînera pour l'exercice 2016 une sortie de trésorerie du même montant. Les corrections de valeur et les provisions nécessaires, y compris d'autres effets exceptionnels, représentent 1,0 milliard de CHF avant impôts sur le revenu, soit 0,9 milliard de CHF après impôts sur le revenu.

Après effets exceptionnels, le résultat net du Groupe Alpiq, participations minoritaires incluses, s'élève à - 830 millions de CHF. Afin de présenter et d'isoler clairement les effets exceptionnels, le compte de résultat consolidé est reproduit sous la forme d'un compte pro

forma. Le commentaire concernant la performance financière du Groupe Alpiq et des domaines opérationnels se réfère au résultat opérationnel, c'est-à-dire à l'évolution du résultat avant effets exceptionnels.

Résultat opérationnel du Groupe Alpiq (avant effets exceptionnels)

Le Groupe Alpiq maintient son résultat opérationnel malgré une conjoncture qui reste difficile. En termes d'EBIT (95 millions de CHF), le résultat opérationnel corrigé des effets exceptionnels évoqués est inférieur à celui de l'exercice précédent. En janvier, la BNS a décidé de ne plus soutenir le taux plancher de l'euro. Le franc suisse fort grève le résultat au niveau de la conversion des contributions au résultat des activités à l'étranger, mais aussi au niveau des recettes non couvertes liées à l'optimisation à court terme du portefeuille flexible de

centrales. Si on exclut l'effet de change, le recul de l'EBIT atteint 74 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. Sur le plan opérationnel, l'augmentation des volumes de production et la hausse des résultats liés à l'optimisation en Suisse n'ont pas permis de compenser les effets négatifs de la nouvelle chute des prix sur les marchés de gros. Le programme de réduction des coûts mis en œuvre fin 2015 comme prévu porte ses fruits et contribue majoritairement à compenser les effets négatifs.

Par rapport à l'exercice précédent, la hausse des volumes de production ainsi que la baisse des coûts contrecarrent l'évolution négative des prix dans le domaine de l'énergie hydraulique et de l'énergie nucléaire en Suisse. Les centrales thermiques implantées à l'étranger ont enregistré globalement des résultats inférieurs à ceux de l'exercice précédent malgré la hausse du «Spark Spreads» (différence entre le prix de l'électricité et le coût des combustibles) des centrales à gaz à cycle combiné suite à la baisse du prix du gaz. L'effet positif de la réduction des coûts n'a que partiellement compensé la baisse des prix. Les nouvelles énergies renouvelables n'atteignent pas le niveau de l'exercice précédent compte tenu de la baisse du prix de l'énergie en Italie et des cours défavorables dans le secteur de l'éolien.

Les résultats de l'optimisation en Suisse ont été meilleurs, alors que la gestion des actifs à l'international a été moins performante. Si on exclut les effets préjudiciables des cours de change, les unités de distribution en Europe centrale et de l'Est ont pu améliorer modestement leur résultat par rapport à l'exercice précédent.

Après correction des effets de change, le domaine opérationnel Energy Services affiche un résultat supérieur à celui de l'exercice précédent. Si on exclut la hausse des dépenses engagées par l'entreprise dans le cadre de la prévoyance en faveur du personnel IAS 19, le développement opérationnel du Groupe Alpiq InTec est positif par rapport à l'exercice précédent, et ce malgré les effets négatifs du cours du change. Si on ne tient pas compte du cours des devises, le Groupe Kraftanlagen a dépassé le niveau de l'exercice précédent, résultat obtenu notamment grâce à la mise en place des programmes de

réduction des coûts et à la dissolution de provisions désormais inutiles.

Actuellement, le résultat financier est inférieur à son niveau de l'exercice passé. En diminuant sa dette financière, le Groupe a de nouveau pu réduire les charges représentées par les intérêts par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, comparé à l'exercice précédent, le résultat financier est impacté par la décision de la BNS qui a eu des conséquences négatives sur les devises. Les coûts du rachat anticipé d'emprunts se montent à 28 millions de CHF.

Bilan consolidé (valeurs après effets exceptionnels) et tableau de financement

A la date de clôture du 31 décembre 2015, le total du bilan s'élève à 10,4 milliards de CHF (exercice précédent: 11,9 milliards de CHF). Outre les corrections de valeur comptabilisées, le remboursement des engagements financiers pour un montant net de 699 millions de CHF a également entraîné une importante contraction du total du bilan. Les immobilisations corporelles, participations et autres postes détenus en vue de la vente sont regroupés dans une rubrique distincte du bilan.

L'actif immobilisé diminue nettement compte tenu des dépréciations comptabilisées, de la conversion des actifs étrangers en CHF ainsi que des immobilisations corporelles et participations détenues en vue de la vente. L'actif circulant est lui aussi moindre par rapport à l'exercice précédent. Grâce à une gestion active, le montant des créances résultant des livraisons et prestations a pu être nettement réduit, donnant lieu à un afflux correspondant de liquidités. Suite au remboursement des engagements financiers, les liquidités sont à un niveau inférieur à celui de l'exercice précédent. Dépôts à terme compris, les liquidités disponibles à court terme se montent à 1,5 milliard de CHF (1,6 milliard de CHF).

A fin 2015, les fonds propres s'élevaient à 3,8 milliards de CHF, en baisse par rapport à l'exercice précédent (4,7 milliards de CHF). Cette baisse s'explique pour l'essentiel par les corrections de valeur et les provisions nécessaires, ainsi que par la perte nette comptabilisée qui en résulte. Les intérêts versés sur le capital hybride qui ont été compta-

bilisés amoindrissent encore les capitaux propres. L'évolution négative de la conversion en CHF des actifs des filiales étrangères grève le résultat des autres produits dans les capitaux propres ainsi que les réévaluations des plans de prévoyance comptabilisées. En revanche, l'évaluation de la couverture des flux de trésorerie (cash-flow hedges) a une incidence positive. La quote-part des fonds propres s'établit à 36,6% au 31 décembre 2015 (39,7%).

Les passifs financiers à court et long terme ont été en partie refinancés et ont pu être réduits par le rachat anticipé d'emprunts. Grâce aux apports de liquidités issus de l'activité opérationnelle et des cessions, l'endettement net est passé de 1,9 milliard de CHF à 1,3 milliard de CHF. Avant effets exceptionnels, le ratio d'endettement (dette nette / EBITDA) s'est amélioré (2,7 alors qu'il était de 3,2 l'exercice précédent).

Les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle ont atteint 461 millions de CHF (contre 414 millions de CHF l'exercice précédent). La hausse des apports de liquidités liée à la variation de l'actif circulant net a fait plus que compenser la baisse du résultat opérationnel.

Les flux de trésorerie des activités d'investissement et de financement sont caractérisés par le remboursement et le refinancement des dettes financières à hauteur de 699 millions de CHF ainsi que par la cession de participations non stratégiques. Les apports de liquidités relevant des cessions s'élèvent à 457 millions de CHF (117 millions de CHF). Comme au cours de l'exercice précédent, seuls les investissements indispensables dans les immobilisations corporelles ont été réalisés, ce qui a permis de diminuer encore les décaissements. Dans l'ensemble, les liquidités ont baissé de 65 millions de CHF pour atteindre 0,9 milliard de CHF. La priorité majeure consiste à poursuivre la réduction de l'endettement net, ce à quoi contribuera notamment le produit de la cession des installations détenues en vue de la vente.

Domaine opérationnel Generation

Le domaine opérationnel Generation englobe toutes les installations de production d'Alpiq dans le pays et à l'étranger.

Les marchés en Chine et dans les pays en développement, responsables les années précédentes de la hausse de la demande en matières premières, ont enregistré au cours de l'année un net ralentissement de leur croissance, ce qui a de nouveau fait pression sur le prix des matières premières. L'augmentation de la production américaine d'huile de schiste n'a fait que renforcer l'actuelle surabondance, provoquant ainsi la baisse du prix du pétrole. Le début attendu des exportations de gaz naturel liquéfié depuis les Etats-Unis suite à la rentabilisation de la production de gaz de schiste a eu un impact négatif sur le cours des plates-formes gazières européennes. La nette revalorisation du dollar par rapport aux devises des principaux pays exploitants de charbon a entraîné une surabondance et grevé les cotations du charbon. En outre, l'image du charbon a de nouveau été mise à mal par les politiques écologiques.

Avec la vente de la centrale à gaz à cycle combiné de Bayet en France, ainsi que la vente de ses participations dans Alpiq Hydro Ticino SA, dans la centrale à accumulation Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, dans Forces Motrices de Conches S.A. et dans Forces Motrices de Fully SA, Alpiq a continué à alléger son portefeuille de production. De plus, la cession de petites centrales hydrauliques et de projets en Norvège a été entérinée en fin d'année.

La contribution à l'EBIT du domaine opérationnel Generation est inférieure de 113 millions de CHF à celle de l'exercice précédent, et même de 122 millions de CHF sans les effets de change. La gestion stricte des coûts au sein de la production suisse ainsi que la hausse des volumes de production n'ont compensé que partiellement les effets de la baisse constante des prix sur les marchés de gros, en grande partie responsable du résultat moindre par rapport à l'exercice précédent. Les volumes de production sont en hausse, en particulier grâce aux bonnes conditions de production dans le secteur de l'énergie hydraulique. Dans le domaine de l'énergie nucléaire, les volumes de production, y compris les contrats à long terme, sont équivalents à ceux de l'exercice précédent malgré l'interruption prolongée de la centrale nucléaire de Leibstadt. Alpiq vend l'électricité produite en Suisse en grande partie

sur des marchés appliquant des prix en euros ou axés sur la zone euro. La mise en œuvre systématique d'une stratégie judicieuse de couverture du risque de change a pu, dans une large mesure, contrer les répercussions négatives de la politique monétaire.

Dans le domaine des centrales thermiques, les restructurations initiées et les économies de coûts mises en place portent leurs fruits. Celles-ci sont néanmoins atténuées par l'évolution négative des prix ainsi que par la baisse des marges dans le domaine de la vente de chaleur. Au total, les installations thermiques clôturent l'année 2015 avec des performances inférieures à celles de l'exercice précédent.

Les nouvelles énergies renouvelables n'atteignent pas les résultats de l'exercice précédent, principalement à cause de la nette diminution des prix de l'énergie et des volumes de production en Italie suite aux cours défavorables dans le secteur de l'éolien.

Domaine opérationnel Commerce & Trading

Le domaine opérationnel Commerce & Trading regroupe les activités de négoce, d'origination et de vente d'Alpiq pour la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la France, la Scandinavie et l'Europe de l'Est et du Sud, ainsi que les activités de négoce pour compte propre et l'optimisation des centrales. Etant enregistré auprès de la plupart des bourses et plates-formes énergétiques européennes, le domaine propose non seulement le négoce d'électricité, de gaz ainsi que d'autres commodités et de certificats, mais également une vaste gamme de services énergétiques. Il comprend également les prestations liées au réseau dans le cadre de la gestion de la charge (Xamax AG et Flexitricity Ltd.).

Le niveau des prix spots de l'électricité en Suisse a en partie nettement progressé par rapport à l'exercice précédent. Il a été favorisé par la sécheresse extrême au second semestre, la longue indisponibilité pour cause de révision des deux réacteurs de la centrale nucléaire de Beznau ainsi que la faible capacité d'importation depuis les pays septentrionaux voisins. En Allemagne au contraire, les prix spots de l'électricité ont légèrement baissé en raison d'une nette hausse de la production éolienne

domestique et des nouvelles mises en service d'installations offshore en mer du Nord et en mer Baltique. En votant la loi sur le marché de l'électricité en novembre 2015, l'Etat allemand est de nouveau massivement intervenu sur le marché de l'électricité. Il a récemment mis en place des subventions supplémentaires pour le couplage chaleur-force, adapté les modèles de subventions pour les nouvelles énergies renouvelables et encouragé le développement de différentes formes de réserves. Le recul continu du prix de l'électricité observé depuis 2009 devrait se poursuivre selon toute vraisemblance.

La contribution à l'EBIT du domaine opérationnel Commerce & Trading est inférieure de 34 millions de CHF à celle de l'exercice précédent, et de 10 millions de CHF sans les effets de change. Les résultats de l'optimisation en Suisse sont eux supérieurs à ceux de l'exercice précédent. La gestion des actifs à l'international termine l'année à un niveau nettement inférieur à celui de l'exercice précédent, malgré la hausse des volumes de production, notamment dans les installations d'Europe de l'Ouest. Le résultat est notamment grevé par la forte concurrence sur les marchés des services-système. Si on exclut les effets des cours de change, les unités de distribution en Europe centrale et de l'Est ont pu améliorer modestement leur résultat par rapport à l'exercice précédent. Grâce à la gestion optimale des contrats d'approvisionnement et à la pénétration sur le marché du gaz naturel, la vente en France est elle aussi supérieure aux chiffres de l'exercice précédent.

Domaine opérationnel Energy Services

Le domaine opérationnel Energy Services se compose d'Alpiq InTec (AIT) et du Groupe Kraftanlagen (Groupe KA). AIT est surtout active dans le domaine des prestations de technique du bâtiment ainsi que dans la technique d'approvisionnement énergétique et de transport. Le Groupe KA propose des prestations étendues dans la construction de centrales et d'installations industrielles, y compris les activités de service qui y sont liées.

Sur le marché de la technique du bâtiment en Suisse, la concurrence reste forte dans le bâtiment et les secteurs annexes. Selon les premiers indicateurs, le recul du

volume du marché tend toutefois à se stabiliser autour du niveau de 2011. Les mesures politiques et réglementaires relatives à l'efficacité énergétique ainsi que l'adoption du «Modèle de prescriptions énergétiques des cantons 2014» vont avoir des effets positifs sur la demande dans le domaine de la technique du bâtiment. Le marché de la technique du bâtiment en Italie continue à se redresser et, selon les premières tendances, on note un recul des insolvabilités dans ce domaine. Dans les secteurs des transports urbains, des chemins de fer et de la technique d'approvisionnement en énergie, la concurrence internationale est forte tant en Suisse qu'en Europe. Les commandes basées sur des demandes sur le marché sont en majeure partie attribuées sur la base du prix et des entreprises étrangères pénètrent de plus en plus le marché de la technique ferroviaire suisse.

Sur le segment de marché de la technique de l'énergie et des centrales, le Groupe KA ressent les effets du tournant énergétique. Il est également touché par la réticence des entreprises d'approvisionnement en énergie à investir dans la construction de grandes centrales conventionnelles. La tendance est de plus en plus aux installations flexibles décentralisées plus modestes. Dans ce segment de marché, le Groupe KA a décroché de nouvelles commandes grâce à des installations ultra-flexibles (centrales à moteurs à gaz), des technologies d'accumulation (accumulateurs de chaleur) et l'interface entre le marché du chauffage et de l'électricité (processus hybrides, couplage chaleur-force). Le segment maintenance et entretien reste lui aussi stable et profitera à moyen et long termes du fonctionnement aujourd'hui prompt à l'usure des grandes centrales conventionnelles. Avec la révision à la baisse des objectifs de développement et la suppression partielle des subventions à l'autoapprovisionnement industriel, l'amendement de la loi sur la promotion de la production d'électricité par couplage chaleur-force en Allemagne réduit les perspectives. Néanmoins, la hausse des indemnités associées aux installations de distribution publique, l'augmentation des subventions dans le domaine des réseaux et des accumulateurs de chaleur, ainsi que la promotion des installations existantes et la prolongation de la période de validité légale vont donner un nouvel élan au secteur.

Le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion des déchets radioactifs pourraient représenter un marché important à moyen terme, mais ceci dépendra des stratégies de mise en œuvre des politiques et des entreprises d'approvisionnement en énergie.

Hors effets négatifs des cours du change, la contribution à l'EBIT du domaine opérationnel Energy Services est supérieure de 3 millions de CHF à celle de l'exercice précédent. Les investissements liés à la croissance ont augmenté de 22 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. Grâce à des acquisitions judicieuses dans des secteurs en plein essor, AIT a saisi les opportunités du marché et augmenté aussi bien son carnet de commandes que ses rentrées de commandes. Dans le segment de la technique du bâtiment, le Groupe a acquis le groupe Helion Solar, le plus grand spécialiste de l'énergie solaire en Suisse, et IReL AG, un fournisseur de bâtiments intelligents. Dans le segment de la technique des transports, Alpiq a consolidé sa position de leader du marché et a continué à diversifier la géographie de son portefeuille avec l'intégration du spécialiste italien de la technique ferroviaire Balfour Beatty Rail Italy S.p.A. La baisse des taux d'intérêt a par contre eu un impact négatif sur les dépenses relatives à la prévoyance de l'entreprise en faveur du personnel IAS 19. A l'exception de cette charge, AIT a enregistré un résultat supérieur à l'exercice précédent malgré les effets négatifs du cours du change.

Après correction des effets de change, le Groupe KA enregistre une performance supérieure à celle de l'exercice précédent. Dans un secteur marqué par les réticences des entreprises à investir dans les grandes centrales, le Groupe KA a démontré sa présence dans les nouvelles technologies décentralisées avec la commande d'une centrale à turbine à vapeur et d'un incinérateur de déchets aux Pays-Bas et la construction d'une centrale à moteurs à gaz de pointe à Kiel. La baisse des contributions au résultat a été compensée par des mesures d'optimisation des coûts, de diversification du portefeuille dans l'industrie et la dissolution des provisions désormais inutiles.

Perspectives

Une conjoncture particulièrement difficile et le bas niveau des prix de gros continueront de peser sur le résultat opérationnel 2016. De plus, les conditions cadres réglementaires provoquent des distorsions en matière de concurrence. La priorité est d'assurer la capacité financière de la société. D'une part, Alpiq poursuivra rigoureusement les mesures entreprises pour réduire les coûts et améliorer le résultat. D'autre part, la société étudiera d'autres possibilités de désinvestissements pour réduire l'endettement net et se séparera systématiquement des participations non stratégiques.



Comptes consolidés du Groupe Alpiq

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	2015	2014
Chiffre d'affaires net	28	6 715	8 058
Prestations propres activées		5	3
Autres produits d'exploitation		77	144
Total des produits d'exploitation		6 797	8 205
Charges d'énergie et de marchandises	4	-5 592	-6 659
Charges de personnel	5	-804	-821
Charges pour l'entretien et la maintenance des installations		-105	-107
Autres charges d'exploitation		-246	-306
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)		50	312
Amortissements et dépréciations	6	-561	-985
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)		-511	-673
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	13	-347	-173
Charges financières	7	-190	-197
Produits financiers	7	28	18
Résultat avant impôts sur le revenu		-1 020	-1 025
Impôts sur le revenu	8	190	123
Résultat net		-830	-902
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net		-5	-23
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans le résultat net		-825	-879
Résultat par action en CHF	9	-31,73	-34,19

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	2015	2014
Résultat net	- 830	- 902
Cash-flow hedges (filiales)	28	- 6
Impôts sur le revenu	- 11	4
Net après impôts sur le revenu	17	- 2
Cash-flow hedges (centrales partenaires et autres entreprises associées)	- 3	1
Impôts sur le revenu		2
Net après impôts sur le revenu	- 3	3
Différences issues des conversions en devises	- 120	- 25
Postes recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	- 106	- 24
Réévaluation des plans de prévoyance (filiales)	- 52	- 57
Impôts sur le revenu	12	13
Net après impôts sur le revenu	- 40	- 44
Réévaluation des plans de prévoyance (centrales partenaires et autres entreprises associées)	- 32	- 60
Impôts sur le revenu	7	13
Net après impôts sur le revenu	- 25	- 47
Postes non recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	- 65	- 91
Autre résultat	- 171	- 115
Résultat global	- 1001	- 1017
Participations ne donnant pas le contrôle		- 24
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding	- 1001	- 993

Bilan consolidé

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations corporelles	10	2 928	3 684
Immobilisations incorporelles	11, 12	375	422
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	13	2 718	3 150
Autres immobilisations financières à long terme	14	324	171
Impôts sur le revenu différés	8	36	48
Actif immobilisé		6 381	7 475
Stocks	15	68	80
Créances	16	1 375	1 695
Dépôts à terme		636	647
Liquidités	17	850	915
Instruments financiers dérivés		470	501
Comptes de régularisation		110	67
Actif circulant		3 509	3 905
Actifs détenus en vue de la vente	31	545	481
Total des actifs		10 435	11 861

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2015	31.12.2014
Capital-actions	18	279	272
Prime		4 259	4 269
Capital hybride	18	1 017	1 017
Bénéfices accumulés		- 1 885	- 869
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans les fonds propres		3 670	4 689
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres		149	23
Total des fonds propres		3 819	4 712
Provisions à long terme	19	681	412
Impôts sur le revenu différés	8	645	930
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	24	293	243
Passifs financiers à long terme	20	2 556	3 040
Autres engagements à long terme	21	320	165
Fonds étrangers à long terme		4 495	4 790
Passifs d'impôts courants sur le revenu		14	32
Provisions à court terme	19	159	93
Passifs financiers à court terme		229	461
Autres engagements à court terme	22	774	957
Instruments financiers dérivés		425	517
Comptes de régularisation		463	297
Fonds étrangers à court terme		2 064	2 357
Fonds étrangers		6 559	7 147
Passifs détenus en vue de la vente	31	57	2
Total des passifs		10 435	11 861

Tableau de variation des fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres 31.12.2014	272	4 269	1 017	- 30	- 680	- 159	4 689	23	4 712
Résultat net de la période						- 825	- 825	- 5	- 830
Autre résultat				14	- 125	- 65	- 176	5	- 171
Résultat global				14	- 125	- 890	- 1 001		- 1 001
Augmentation du capital issue du dividende avec droit d'option	7	44				- 51	0		0
Attribution depuis la prime dans la réserve de bénéfices		- 54				54	0		0
Distribution de dividendes						- 3	- 3	- 7	- 10
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 51	- 51		- 51
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						36	36	133	169
Fonds propres 31.12.2015	279	4 259	1 017	- 16	- 805	- 1 064	3 670	149	3 819

L'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2015 a donné suite à la proposition du Conseil d'administration et a versé un dividende avec droit d'option. Les actionnaires ont pu choisir entre un versement en espèces et une distribution d'actions. Les actionnaires de 93,2% des actions en circulation ont ainsi opté pour le prélèvement de nouvelles actions. 684 776 nouvelles actions Alpiq Holding SA ont donc été prélevées sur le capital approuvé, ce qui correspond à une part de 2,5% de l'actuel capital-actions émis. Les actionnaires de 6,8% des actions en circulation ont choisi le dividende en espèces.

Le Conseil d'administration d'Alpiq propose à l'Assemblée générale du 28 avril 2016 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2015.

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres 31.12.2013	272	4 323	1 017	-33	- 654	863	5 788	51	5 839
Résultat net de la période						-879	-879	-23	-902
Autre résultat				3	-26	-91	-114	-1	-115
Résultat global				3	-26	-970	-993	-24	-1017
Attribution depuis la prime dans la réserve de bénéfices		-54				54	0		0
Distribution de dividendes						-54	-54	-9	-63
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						-48	-48		-48
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						-4	-4	5	1
Fonds propres 31.12.2014	272	4 269	1 017	-30	- 680	-159	4 689	23	4 712

Tableau de financement consolidé

En millions de CHF	Note	2015	2014
Résultat avant impôts sur le revenu		- 1020	- 1025
Adaptations concernant:			
Prestations propres activées		- 5	- 3
Amortissements et dépréciations	6	561	985
Bénéfices/ pertes sur la vente d'actifs immobilisés		- 8	- 7
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	13	347	173
Résultat financier	7	162	179
Autre résultat sans effet sur la trésorerie		- 12	- 5
Variation des provisions (hors intérêts)	19	280	281
Variation des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel et autres engagements à long terme		- 6	- 65
Variation des instruments dérivés		- 31	- 21
Variation de l'actif circulant net (hors dérivés, créances/ passifs financiers à court terme et provisions à court terme)		258	23
Autres recettes/ dépenses financières		- 18	- 43
Impôts sur le revenu payés		- 47	- 58
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		461	414
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Investissements	10, 11	- 93	- 111
Cessions		14	30
Filiales			
Acquisitions	29	- 6	- 25
Cessions	30	58	- 3
Entreprises associées			
Investissements	13		- 86
Cessions		22	7
Autres immobilisations financières à long terme			
Investissements	14	- 9	- 11
Cessions/ Remboursements		201	83
Variation des dépôts à terme		- 3	30
Investissements dans des titres/ cession de titres			
Dividendes des centrales partenaires, des autres entreprises associées et des participations financières		33	61
Intérêts reçus		7	18
Flux de trésorerie des activités d'investissement		224	- 7

En millions de CHF	Note	2015	2014
Distribution de dividendes		- 3	- 54
Distributions de bénéfices aux participations ne donnant pas le contrôle		- 7	- 9
Nouveaux engagements financiers		182	342
Remboursement des engagements financiers		- 881	- 1309
Variations des participations ne donnant pas le contrôle		164	
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides, comptabilisés dans les fonds propres sans effet sur le résultat	18	- 51	- 48
Intérêts payés		- 111	- 147
Flux de trésorerie des activités de financement		- 707	- 1225
Différences issues des conversions en devises		- 43	- 8
Variation des liquidités		- 65	- 826
Etat:			
Liquidités au 1.1.		915	1741
Liquidités au 31.12.		850	915
Variation		- 65	- 826

Les valeurs susmentionnées incluent également les flux de trésorerie des «Actifs et passifs détenus en vue de la vente».

Annexe aux comptes consolidés

1 Principes comptables importants

Base de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) ainsi que sur les directives d'interprétation (IFRIC) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont conformes à la législation suisse. Les comptes consolidés du Groupe Alpiq donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Alpiq. Ils se basent sur les coûts historiques, à l'exception de postes spécifiques tels que les instruments financiers qui sont partiellement présentés à leur valeur de marché. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a validé les comptes intermédiaires consolidés le 4 mars 2016. Les comptes consolidés doivent encore être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2016.

Nouvelles méthodes comptables et méthodes comptables révisées

Le 1^{er} janvier 2015, aucune nouvelle norme ou interprétation IFRIC utilisée par le Groupe Alpiq est entrée en vigueur dans le cadre des normes comptables internationales (IFRS).

Normes IFRS entrant prochainement en vigueur

L'IASB a publié les nouvelles normes et les modifications suivantes, qui concernent Alpiq:

- IFRS 9: Instruments financiers (1^{er} janvier 2018)
- IFRS 15: Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (1^{er} janvier 2018)
- IFRS 16: Contrats de location (1^{er} janvier 2019)

Alpiq n'a procédé à aucune application anticipée des normes et interprétations, qu'elles soient nouvelles ou révisées.

Les incidences éventuelles de la future mise en œuvre des normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16 sont en cours d'étude. L'application des autres normes et interprétations, qu'il s'agisse de nouveautés ou de révisions, ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur les comptes consolidés.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq englobent les comptes consolidés de la société Alpiq Holding SA domiciliée en Suisse et de ses filiales. Les comptes annuels des filiales ont été établis pour le même exercice que celui de la société mère et sur la base de normes comptables uniformisées. Les soldes, transactions, bénéfices et charges internes au Groupe ont été éliminés dans leur intégralité.

Les filiales sont des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect du Groupe Alpiq. Ces entreprises sont intégrées dans le périmètre de consolidation à partir de la date d'acquisition. Elles sont déconsolidées, c.-à-d. passées au bilan sous les «Participations dans les entreprises associées» ou les «Participations financières» lorsque le contrôle sur l'entreprise prend fin.

Les participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées sur lesquelles le Groupe Alpiq exerce une influence déterminante sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe Alpiq dans les actifs et les fonds étrangers ainsi que dans les charges et les revenus de ces entreprises est publiée dans la note 13 en annexe aux comptes consolidés.

Conformément aux directives d'IAS 39, toutes les autres participations sont inscrites au bilan à leur valeur de marché dans les actifs immobilisés sous «Participations financières».

Le périmètre de consolidation englobant toutes les sociétés significatives est présenté à partir de la page 157. Y figurent la méthode de consolidation utilisée ainsi que des informations complémentaires.

Conversion des devises étrangères

Les comptes consolidés sont établis en francs suisses (CHF), monnaie qui sert à la fois de devise fonctionnelle pour Alpiq Holding SA et de devise de présentation. La devise fonctionnelle est définie pour chaque société du Groupe sur la base de son environnement économique. Les transactions en devises étrangères sont enregistrées dans la devise fonctionnelle de la société du Groupe au cours en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle à la date de clôture du bilan. Les variations qui découlent des conversions en devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les créances à long terme ou prêts vis-à-vis de sociétés étrangères du Groupe pour lesquels aucun remboursement n'est planifié ou probable dans un proche avenir constituent pour l'essentiel une partie de l'investissement net dans la société étrangère concernée. Les variations de conversion qui en résultent sont comptabilisées séparément dans les autres éléments du résultat global au titre des variations issues des conversions en devises et inscrites au compte de résultat de la période correspondante en cas de dissolution ou de vente de la société étrangère.

A la date de clôture du bilan, les actifs et les passifs des filiales sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les variations issues des conversions en devises sont inscrites séparément dans les autres éléments du résultat global. En cas de vente de filiales ou de cession du contrôle sur ces filiales ainsi qu'en cas de vente d'entreprises associées / centrales partenaires ou de cession de l'influence déterminante sur celles-ci, les variations issues des conversions en devises cumulées sont inscrites au compte de résultat de la période correspondante.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion:

Unité	Date de référence 31.12.2015	Date de référence 31.12.2014	Moyenne 2015	Moyenne 2014
1 USD	0,995	0,990	0,963	0,915
1 EUR	1,084	1,202	1,068	1,215
100 CZK	4,010	4,336	3,913	4,411
100 HUF	0,343	0,381	0,345	0,394
100 NOK	11,283	13,298	11,950	14,549
100 PLN	25,411	28,138	25,526	29,030
100 RON	23,950	26,823	24,018	27,332

Transactions entre sociétés du Groupe

Les prestations entre les sociétés du Groupe sont facturées au prix du marché ou selon le prix convenu par contrat. L'électricité produite par les centrales partenaires est facturée aux actionnaires au prix de revient, sur la base des contrats de partenariat existants.

Chiffres d'affaires

Les chiffres d'affaires résultant des livraisons et prestations sont enregistrés dans le compte de résultat une fois la prestation réalisée. Le chiffre d'affaires généré par les mandats de fabrication est en principe pris en compte sur la base de la méthode «percentage of completion», selon laquelle les produits enregistrés correspondent à l'avancement du mandat de fabrication.

Les activités en matière d'énergie pour la gestion en compte propre du portefeuille de production ainsi que les contrats relatifs à la livraison physique d'énergie aux clients sont comptabilisés comme transactions pour propre utilisation (own use) conformément à IAS 39. Par conséquent, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de livraison en montant brut dans le chiffre d'affaires net ainsi que dans les charges d'énergie et de marchandises.

Les activités en matière d'énergie conclues à des fins commerciales dans l'optique de tirer parti de la volatilité des prix du marché à court terme sont des instruments financiers dérivés et sont évaluées à la valeur de marché après la première comptabilisation. Les variations de valeur de ces activités en matière d'énergie sont intégrées dans le chiffre d'affaires net selon la méthode nette (enregistrement du résultat commercial net).

Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont calculés sur les résultats imposables au moyen des taux d'imposition en vigueur lors de la clôture individuelle correspondante. La charge d'impôts sur le revenu correspond à la somme totale des impôts sur le revenu courants et différés.

Les impôts différés sont pris en considération sur la base des différences que présentent certains postes de produits et charges dans les comptes annuels et les comptes fiscaux. Le calcul des impôts sur le revenu différés résultant des différences temporaires s'effectue selon méthode «balance sheet liability». Aucun impôt sur le revenu différé n'est pris en compte sur les différences d'évaluation liées à des participations dans des sociétés du Groupe où ces différences ne s'annuleront pas dans un avenir prévisible et où le contrôle des décisions appartient au Groupe.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan si la réalisation en est garantie avec une certitude suffisante. Les reports de pertes non inscrits au bilan sont publiés.

Intérêts sur dettes financières

Les intérêts sur dettes financières sont en principe comptabilisés dans les charges de la période qui les concernent. Les intérêts sur dettes financières en relation directe avec l'acquisition ou l'établissement d'un actif qualifié sur une longue période sont portés à l'actif, et ce à hauteur du montant effectivement acquitté au cours de la période allant du début de l'acquisition (ou de la construction) jusqu'à la mise en service de l'installation.

Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Un actif est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur au bilan est fondamentalement recouvrée par la vente et non par la poursuite de son utilisation. Pour que cela soit le cas, l'actif doit être disponible pour la vente et celle-ci doit être hautement probable dans les douze mois qui suivent. Il en est de même pour un groupe d'actifs (groupe détenu en vue de la vente) et pour les dettes directement liées à ce groupe, dans la mesure où elles doivent être cédées ensemble dans le cadre d'une transaction unique.

Le Groupe Alpiq comptabilise les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou les groupes détenus en vue de la vente) au montant le plus bas entre la valeur comptable et la valeur de marché diminuée des coûts de la vente. Tant qu'ils sont détenus en vue de la vente, ces actifs ou groupes d'actifs ne sont plus amortis selon le plan. Au bilan, les actifs et passifs sont présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. La durée de l'amortissement dépend de la durée d'utilité économique estimée pour chaque catégorie d'immobilisation, respectivement de la date d'expiration des concessions des centrales. Les amortissements sont comptabilisés de façon linéaire. La durée d'utilité pour les différentes catégories d'actifs est comprise dans les fourchettes suivantes:

Bâtiments	30 – 60 ans
Terrains	uniquement en cas de dépréciation
Centrales	20 – 80 ans
Réseaux de transport	15 – 40 ans
Installations d'exploitation/véhicules	03 – 20 ans
Installations en cours de construction	dans la mesure où une dépréciation a déjà été identifiée

L'obligation de remise en état des terrains après expiration de la concession ou à la fin de l'exploitation est prise en compte au cas par cas conformément aux dispositions contractuelles. Les coûts estimés pour la remise en état (y compris l'éventuel démantèlement d'installations) font partie des coûts d'acquisition ou de fabrication et sont inscrits au bilan à titre de provision. Les investissements dans les rénovations ou les améliorations d'installations sont portés à l'actif s'ils en prolongent nettement la durée de vie, accroissent la capacité de production ou génèrent une amélioration notable de la qualité de la prestation.

Les coûts des entretiens réguliers ou importants sont intégrés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, à condition que les critères déterminants pour une comptabilisation à l'actif soient satisfaits. Les réparations, la maintenance et l'entretien courant des bâtiments et sites d'exploitation sont directement comptabilisés dans les charges.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa valeur comptable lors de sa cession ou lorsqu'on n'en attend plus aucune utilité économique. Les profits ou pertes découlant des cessions d'actifs sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif sont examinées au moins lors de la clôture de l'exercice et ajustées si nécessaire.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition englobent les indemnités versées lors de l'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise. Les indemnités comprennent les paiements en espèces ainsi que la valeur de marché des actifs cédés, de même que les engagements souscrits ou acceptés à la date de transaction. L'actif net acquis, qui se compose des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, est comptabilisé à sa valeur de marché. Les frais encourus dans le cadre du regroupement d'entreprises sont comptabilisés dans les charges.

Lorsque le Groupe acquiert une participation inférieure à 100 %, les participations correspondantes ne donnant pas le contrôle sont inscrites au bilan comme parts de fonds propres du Groupe. Pour chaque regroupement d'entreprises, Alpiq évalue les participations ne donnant pas le contrôle soit à la valeur de marché, soit à la part correspondante de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les participations ne donnant pas le contrôle pour lesquelles le Groupe Alpiq détient des options (options call) ou en octroi (options put vendues) ne sont toutefois enregistrées comme participations ne donnant pas le contrôle que si le prix de l'exercice correspond à la valeur de marché. Les options call concernées sont inscrites au bilan à la valeur du marché et les options put à la valeur actuelle du prix d'exercice.

L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle est traitée au sein du Groupe comme pure transaction de fonds propres. La différence éventuelle entre le prix d'achat et les actifs nets acquis est compensée avec la réserve de bénéfices.

Le goodwill correspond à la différence entre les coûts d'acquisition et la participation du Groupe à la valeur de marché de l'actif net acquis. Le goodwill et les adaptations de valeur de marché de l'actif net sont enregistrés dans les actifs et passifs de la société acquise dans la devise fonctionnelle de cette société. Le goodwill n'est pas amorti, mais la dépréciation éventuelle de sa valeur est évaluée au moins une fois par an. Le goodwill peut aussi provenir de participations dans des entreprises associées et correspond alors à la différence entre le coût d'acquisition de la participation et la valeur de marché proportionnelle de l'actif net identifiable. Ce goodwill est incorporé à la valeur comptable des participations des entreprises associées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à la valeur d'acquisition et de fabrication, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés.

En règle générale, la distinction est faite entre actifs à durée d'utilité déterminée et actifs à durée d'utilité indéterminée. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité économique et leur dépréciation est évaluée lorsqu'il existe des signes allant en ce sens. La période et la méthode d'amortissement sont vérifiées au moins à la clôture de chaque exercice. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles figurant actuellement au bilan se situe dans une fourchette de 2 à 69 ans.

Droits de prélèvement d'énergie

Les droits de prélèvement d'énergie figurent au bilan dans les immobilisations incorporelles. Ils comprennent les paiements anticipés de droits de prélèvement d'énergie à long terme, y compris les intérêts portés à l'actif. Les amortissements sur les droits de prélèvement d'énergie s'effectuent à hauteur des prélèvements d'énergie annuels, au prorata du volume de prélèvement d'énergie convenu par contrat.

Le poste englobe également des contrats de prélèvement d'énergie à long terme, acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont contrôlées au moins une fois par an, afin de détecter les signes d'une éventuelle dépréciation. Une évaluation est notamment réalisée lorsque des circonstances ou événements particuliers augmentent la probabilité d'une surévaluation des valeurs comptables. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est appliquée sur la valeur réalisable.

Est considéré comme valeur recouvrable le montant le plus élevé entre la valeur de marché, déduction faite des frais de cession, et la valeur utile d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie. La valeur utile est calculée sur la base des flux de trésorerie escomptés (méthode du discounted cash-flow). Si l'actif ne génère pas de flux de liquidités indépendants des autres actifs, l'évaluation du montant recouvrable s'effectue au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif peut être imputé.

La dépréciation de valeur d'un actif enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise par le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements ordinaires.

L'évaluation annuelle de la stabilité de la valeur fait l'objet d'un contrôle centralisé au sein du Groupe.

Dépréciations du goodwill

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées. Celles-ci correspondent généralement aux activités de vente, de service et de production identifiables sur le plan régional. Le goodwill est soumis chaque année à une évaluation de sa dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (c'est-à-dire le montant le plus élevé entre la valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur utile) est inférieure à sa valeur comptable, on procède à une dépréciation de la valeur comptable. La méthode appliquée pour évaluer la dépréciation des unités génératrices de trésorerie est publiée dans la note 12.

Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe Alpiq peut exercer une influence déterminante dans la mesure où il est habilité à participer aux processus de décision au niveau des politiques financière et commerciale. Elle n'est ni une filiale ni une joint-venture d'Alpiq. Des sociétés peuvent être intégrées dans la comptabilité du Groupe en tant qu'entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence, même si le taux de participation est inférieur à 20%. C'est notamment le cas lorsque le Groupe Alpiq est représenté dans les organes de décision déterminants tels que le Conseil d'administration, qu'il participe à la politique commerciale et financière ou lorsque s'échangent des informations relatives au marché. Les entreprises dans lesquelles Alpiq détient un taux de participation de 50% ou plus, mais sur lesquelles elle ne peut exercer aucun contrôle en raison de restrictions inscrites dans les statuts, les contrats ou le règlement d'organisation, sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence.

Un partenariat désigne le contrôle commun (joint control) d'une coentreprise (joint-venture) ou d'une activité commune (joint operation). La distinction s'établit sur la base des droits et obligations concrets des parties associées concernant les actifs et passifs (revenus et charges) liés au partenariat. Dans le cas d'activités communes, les actifs, passifs, revenus et charges sont enregistrés de manière proportionnelle, tandis que les joint-ventures sont intégrées dans la comptabilité du Groupe selon la méthode de mise en équivalence.

Les comptes des entreprises associées et des joint operations sont en principe établis selon des méthodes comptables et d'évaluation uniformisées. Lorsque des normes de comptabilité différentes sont utilisées dans les comptes locaux, l'entreprise procède à un réajustement conforme aux IFRS.

Stocks

Les stocks se composent essentiellement de carburants (gaz et charbon) pour la production d'énergie et de matériaux pour les prestations d'exploitation. Les stocks sont comptabilisés au coût d'achat directement imputable, selon la méthode FIFO ou selon la méthode du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de cession si celle-ci est inférieure. Les coûts d'acquisition englobent la totalité des dépenses générées par l'achat et par le transport jusqu'à l'entrepôt. Les coûts de fabrication englobent tous les frais de matériel et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux liés au transport, au stockage et au conditionnement des stocks.

Crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées comme contrats de location-financement ou de location simple conformément aux exigences d'IAS 17. Les transactions pour lesquelles le Groupe Alpiq, en tant que preneur, assume l'ensemble des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un actif et découlant de l'utilisation de l'objet du contrat, dont la propriété économique lui est par conséquent attribuée, sont traitées comme des opérations de location-financement. Dans le cas d'une opération de location-financement, au début du contrat de location, l'objet loué est comptabilisé à l'actif à sa valeur de marché (c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location) et un passif correspondant est porté au bilan. Les engagements découlant de la location-financement sont inscrits au bilan dans les passifs financiers à court et long termes.

L'objet du crédit-bail est amorti sur sa durée d'utilité économique. Si, au début des rapports de crédit-bail, il n'est pas établi avec certitude que la propriété sera transférée au Groupe Alpiq, l'immobilisation corporelle doit être amortie sur la plus courte des deux périodes, durée du contrat ou durée d'utilisation. Le passif est repris dans les périodes suivantes en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de crédit-bail pour lesquelles le Groupe Alpiq ne reprend pas l'ensemble des avantages et des risques découlant de l'utilisation de l'objet loué sont toutes traitées comme des contrats de location simple et ne sont pas inscrites au bilan. Les paiements sont comptabilisés dans les charges de manière linéaire sur la durée du contrat de location. A l'heure actuelle, les opérations de crédit-bail du Groupe Alpiq sont globalement insignifiantes.

Mandats de fabrication

Les mandats de fabrication spécifiques aux clients dans le secteur des services énergétiques sont enregistrés selon la méthode du «percentage of completion». Le montant figurant à l'actif est présenté dans les postes «Créances» et «Chiffre d'affaires net». Le degré de fabrication est indiqué en fonction des prestations fournies, respectivement selon les charges encourues. Les frais de mandat sont enregistrés en tant que charges de la période où ils sont générés.

Pour les mandats ou groupes de mandats pour lesquels le degré de fabrication ou le résultat ne peut être estimé en toute fiabilité, seule la partie des frais de mandat qui sera probablement recouvrable est comptabilisée. Les pertes escomptées sur les mandats de fabrication sont couvertes par des corrections de valeur ou des provisions. En cas de comptabilisation de mandats en cours, seuls sont pris en compte, en tant que revenus des mandats, les revenus contractuels ou les compléments que le donneur d'ordre a confirmés par écrit.

Provisions

Les provisions tiennent compte de l'ensemble des engagements (légaux ou implicites) identifiables au jour de clôture du bilan et qui reposent sur les événements passés pour lesquels la satisfaction des engagements semble vraisemblable alors que l'échéance et/ou le montant sont encore indéterminés. Le montant est déterminé selon la meilleure estimation possible des sorties de liquidités à escompter.

Les provisions sont comptabilisées à hauteur des sorties de liquidités escomptées au jour de clôture du bilan. Dans ce contexte, les provisions sont vérifiées chaque année à la date de clôture du bilan et adaptées en tenant compte des évolutions récentes. Les taux d'actualisation sont des taux avant impôts qui reflètent les attentes actuelles du marché en ce qui concerne l'effet des intérêts ainsi que les risques spécifiques à ce passif.

Traitement des droits d'émission de CO₂

Les droits d'émission de CO₂ accordés sont enregistrés lors du premier calcul à la valeur nominale (zéro). Les droits d'émission de CO₂ acquis pour la production de l'entreprise sont comptabilisés à leur coût dans les immobilisations incorporelles lors du premier calcul. Un engagement est enregistré lorsque l'émission de CO₂ dépasse les droits d'émission accordés et achetés. Un tel engagement est porté au bilan à concurrence du volume des droits d'émission acquis aux coûts correspondants. La part dépassant le quota des droits d'émission de CO₂ est enregistrée à la valeur de marché au jour de clôture du bilan. Les modifications survenues dans l'engagement sont comptabilisées dans les charges liées à l'énergie.

Lorsque des droits d'émission sont par exemple négociés dans le but d'optimiser le portefeuille énergie, le volume est évalué à sa valeur de marché au jour de clôture du bilan et comptabilisé dans les stocks.

Institutions de prévoyance en faveur du personnel

Au sein du Groupe, il existe différents plans de prévoyance en faveur du personnel conformément aux dispositions légales.

Dans les domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading ainsi que pour les fonctions du Group Center, les sociétés du Groupe en Suisse bénéficient d'une fondation de prévoyance indépendante sur le plan légal qui satisfait aux caractéristiques d'un plan à primauté de prestations définies selon IAS 19. Les employés des filiales étrangères sont en principe assurés par les institutions sociales nationales ou des institutions de prévoyance indépendantes à primauté de cotisations, en fonction de la pratique en vigueur dans le pays concerné. Celles-ci satisfont aux caractéristiques d'un plan à primauté de cotisations selon IAS 19.

Les sociétés d'Alpiq InTec en Suisse sont affiliées à une institution de prévoyance juridiquement autonome qui est réassurée en totalité. En conséquence, les plans de prévoyance correspondants sont classés comme étant à primauté de prestations selon IAS 19. Les employés des sociétés étrangères sont assurés par des institutions sociales nationales qui satisfont aux caractéristiques d'un plan à primauté de cotisations définies selon IAS 19.

Le système de prévoyance du Groupe Kraftanlagen en Allemagne sert exclusivement au mode d'exécution de l'acceptation directe. Il n'existe pas d'institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel sont constitués dans le bilan de la société. Ces passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel se mesurent en fonction des évaluations actuarielles de l'engagement de prévoyance existant opérées chaque année. Les prestations de prévoyance sont directement versées par la société. Selon les principes d'IAS 19, une acceptation directe de la prévoyance s'appelle en droit allemand un «unfunded plan» et figure au bilan en tant que passif. Etant donné qu'il n'existe pas d'actifs spécifiques pour satisfaire à l'engagement, les versements effectués sont portés au bilan en contrepartie des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel.

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté de prestations est effectué chaque année par des spécialistes indépendants de la prévoyance en utilisant la méthode du «projected unit credit». Cette procédure d'évaluation prend non seulement en compte les rentes en cours et les engagements de rentes futures connus le jour de référence, mais également les futures augmentations de salaires et de rentes. Pour la prise en compte de la mortalité, des tables de mortalité par génération sont utilisées. Celles-ci se basent sur les dernières études de mortalité disponibles auprès de la majorité des caisses de pension de droit privé et tiennent compte de l'évolution future de la mortalité. Le taux d'actualisation utilisé ou le taux d'intérêt de projection des avoirs de vieillesse se base sur les rendements obtenus sur le marché à la date de clôture du bilan pour des obligations d'entreprise de premier ordre et à taux fixe. Le résultat d'actualisation net est inscrit directement dans les charges / produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel. Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

En règle générale, le financement de l'ensemble des plans repose sur le principe des cotisations paritaires entre employés et employeur. En ce qui concerne les institutions de prévoyance à primauté de cotisations, les cotisations de l'employeur versées ou dues sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.

Rétributions en actions

Les rétributions en actions sont en principe versées en espèces par le Groupe Alpiq. Les rétributions en actions qui donnent lieu à un versement en espèces sont évaluées à la valeur de marché au moyen d'un modèle d'évaluation reconnu à chaque date de clôture. La charge est comptabilisée au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits tandis qu'une dette correspondante est enregistrée.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels ou existants pour lesquels les sorties de liquidités sont jugées peu probables ne sont pas comptabilisés au bilan. En revanche, le montant de l'engagement existant au jour de clôture du bilan est publié en tant que passif éventuel en annexe aux comptes consolidés.

Information sectorielle

Les secteurs devant faire l'objet de rapports selon IFRS 8 englobent les trois domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading et Energy Services. Ceux-ci sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, le résultat du segment (EBITDA, EBIT) est le paramètre déterminant pour la gestion et l'évaluation interne du Groupe Alpiq. Outre les coûts de production et d'achat d'énergie, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels (y compris les prestations de personnel et de service). Dans la mesure où les rapports internes et externes sont soumis aux mêmes principes comptables, l'ajustement des chiffres entre le Management Reporting et le Financial Reporting n'a plus lieu d'être.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les liquidités, les dépôts à terme, les titres, les instruments financiers dérivés, les participations financières, les créances ainsi que les engagements financiers à court et long termes.

Actifs et passifs financiers

Selon les directives en vigueur d'IAS 39, les actifs et passifs financiers sont répartis comme suit et évalués de la même manière dans chaque catégorie:

- actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat
- prêts et créances
- actifs financiers disponibles à la vente
- autres engagements financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale (majorés ou diminués des coûts de transaction sauf pour les «Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat»). Un achat ou une vente normalisé d'actifs financiers sera comptabilisé à la date de règlement.

Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement acquis dans l'optique de dégager un bénéfice sur les fluctuations à court terme. Les produits dérivés sont également considérés comme des actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. En outre, des actifs et passifs financiers peuvent être affectés à cette catégorie si les critères d'IAS 39 sont remplis.

Les instruments financiers dérivés de l'activité énergétique détenus à des fins de transaction sont portés au bilan à la juste valeur après la comptabilisation initiale, et les fluctuations de valeur sont présentées dans le chiffre d'affaires net de la période concernée. Les quelques postes pour lesquels il n'existe pas de prix de marché liquide sont évalués sur la base d'une courbe de prix modèle. Les autres produits dérivés détenus à des fins de transaction ainsi que les instruments financiers appartenant à cette catégorie sont donc présentés à leur juste valeur et la variation de valeur est comptabilisée dans les produits financiers (charges financières).

Les participations financières pour lesquelles les décisions d'investissement ou de désinvestissement s'effectuent en fonction de l'évolution de la juste valeur sont affectées à la catégorie d'évaluation «Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat». Cette répartition est conforme à la politique des risques financiers du Groupe Alpiq.

Les titres comportent des postes détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Tous les titres sont comptabilisés à leur juste valeur. Concernant les titres détenus à des fins de transaction, les variations de valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat pour la période sous revue.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. L'évaluation ultérieure s'effectue en principe au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat lorsque l'actif ou le passif financier est décomptabilisé ou déprécié.

Les liquidités entrent également dans la catégorie «Prêts et créances». Elles englobent les comptes bancaires, les comptes postaux, les dépôts à vue et les dépôts à terme qui présentent une échéance inférieure à 90 jours lors de la première comptabilisation.

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les créances résultant des livraisons et prestations à des clients qui sont également des fournisseurs sont compensées par les engagements résultant des livraisons et prestations pour autant que des accords de netting aient été conclus et que le paiement soit effectué net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les autres actifs financiers sont classés dans les «Actifs financiers disponibles à la vente». Pour ces postes, les corrections de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente sans effet sur le compte de résultat.

Autres engagements financiers

Les autres engagements financiers incluent les dettes à court et long termes qui sont comptabilisées aux coûts amortis ainsi que les régularisations dans le temps.

Dépréciation et irrécouvrabilité d'actifs financiers

A chaque date de clôture de bilan, on détermine s'il existe une indication de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Concernant les actifs qui ont été comptabilisés au coût d'acquisition, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de la perte éventuelle doit être comptabilisé au compte de résultat. Une dépréciation d'actif comptabilisée lors d'une période antérieure sera extournée au compte de résultat pour autant que la perte de valeur n'existe plus ou ait diminué. L'extourne s'effectue à concurrence de la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation.

Concernant les actifs comptabilisés au coût d'acquisition, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire. Les pertes sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte (différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle) doit être transférée des fonds propres au résultat. Contrairement aux instruments d'emprunt, une éventuelle reprise ultérieure de valeur des instruments de fonds propres ne sera pas comptabilisée dans le résultat.

Comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting)

Alpiq utilise les produits dérivés de l'énergie, les devises et les taux d'intérêt pour se couvrir contre les fluctuations des flux de trésorerie de transactions hautement probables (cash-flow hedges).

Avant d'utiliser un nouvel instrument de couverture, la situation du risque fait l'objet d'une analyse approfondie, l'effet de l'instrument est décrit, les objectifs et stratégies de son application sont formulés et son efficacité est évaluée, mesurée et documentée. L'utilisation d'un nouvel instrument de couverture nécessite une autorisation formelle. Le degré d'efficacité des relations de couverture pendant toute la période concernée est évalué en continu.

La partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est réputée constituer une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, alors que la partie du gain ou de la perte sans effet doit être comptabilisée en résultat.

Les montants prélevés dans les autres éléments du résultat global sont recomptabilisés dans le compte de résultat pour la période durant laquelle la transaction couverte exerce une influence sur le résultat.

Si la réalisation de la transaction attendue ou de l'engagement ferme n'est plus à l'ordre du jour, les montants jusque-là comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont virés dans le compte de résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou utilisé sans être ni remplacé ni renouvelé ou que les critères de comptabilisation de la relation de couverture ne sont plus réunis, les montants jusque-là enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés séparément au sein des fonds propres jusqu'à la réalisation de la transaction couverte.

Incertitudes relatives aux estimations

Hypothèses clés et sources principales d'incertitude relatives aux estimations

Selon les IFRS, la direction est tenue, lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, d'émettre des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs portés au bilan ainsi que sur les revenus et charges. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience du passé et sur la meilleure évaluation possible du futur. Elles servent de base à la comptabilisation des actifs et des passifs dont l'évaluation ne découle pas de données du marché. Estimations et valeurs réelles peuvent différer significativement. Les estimations et hypothèses sont revues en permanence. Les changements éventuels sont ajustés pour la période durant laquelle ils ont été identifiés et sont publiés.

Actualité de la valeur des actifs à long terme

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles (avec goodwill) et des participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées du Groupe Alpiq s'élève à 6,0 milliards de CHF (exercice précédent: 7,3 milliards de CHF) au 31 décembre 2015. L'éventuelle dépréciation de ces actifs est évaluée chaque année. Pour déterminer une perte de valeur, il est procédé à un calcul des flux de trésorerie futurs attendus sur la base des chiffres et des estimations relatifs au développement du marché. La juste valeur ainsi calculée englobe en substance des estimations relatives aux prix de négoce sur les marchés à terme européens, aux prévisions des prix de l'énergie à moyen et à long termes, aux devises étrangères (notamment les cours de change EUR/CHF et EUR/USD), aux taux d'inflation, aux taux d'escompte, aux conditions-cadres réglementaires et aux activités d'investissement relatives à l'entreprise. Les estimations relatives aux facteurs externes sont vérifiées périodiquement à l'aide de données et d'analyses externes du marché. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures.

Provisions

Le solde de la position «Provision pour les contrats générant des pertes» décrit sous la note 19 s'élève à 674 millions de CHF (exercice précédent: 379 millions de CHF) à la date de référence du 31 décembre 2015. Le poste comprend les engagements existants et les risques prévisibles à la date de référence du bilan qui sont liés à l'activité de négoce et de distribution d'énergie. La nécessité de constituer une provision a été établie sur la base d'une sortie probable de ressources en relation avec l'exécution du contrat. Evaluations et révisions sont effectuées à intervalles réguliers d'après la méthode DCF (discounted cash-flow) jusqu'à l'échéance des obligations contractuelles. L'évolution des prix du marché, les taux d'intérêt à long terme et les effets de la conversion dans une autre devise (EUR en CHF) font l'objet d'hypothèses et représentent de ce fait une source importante d'incertitudes. Il en découle parfois des ajustements significatifs dans les périodes suivantes.

Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance des plans à primauté de prestations inscrits au bilan se fonde sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Ces hypothèses peuvent s'écarter de manière significative de la réalité en raison de l'évolution du marché, de l'environnement économique, de la hausse ou de la baisse des taux de sortie, de l'espérance de vie des assurés ainsi que d'autres facteurs. Ces écarts peuvent influencer sur les engagements inscrits au bilan en ce qui concerne les institutions de prévoyance en faveur du personnel. Les principales hypothèses sont présentées à la note 24.

2 Gestion des risques financiers

Principes généraux

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe Alpiq est exposé à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques de crédit, de liquidité et de marché (risques liés aux prix de l'énergie, risques de change et risques de taux d'intérêt). Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, les risques stratégiques et opérationnels à l'échelle du Groupe sont identifiés et évalués puis affectés aux responsables des risques qui se chargent de leur gestion et de leur surveillance. L'unité fonctionnelle Risk Management supervise la mise en œuvre des mesures prises. Des limites de risques sont attribuées aux risques de crédit, de liquidité et de marché et leur respect est contrôlé. Elles sont contrôlées en permanence et elles sont ajustées à la capacité de risque globale de l'entreprise.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques. La Direction générale est responsable de sa réalisation et de sa mise en œuvre. Le Risk Management Committee veille au respect des principes et directives. Il définit également la stratégie de couverture pour la protection de la valeur des centrales. L'unité fonctionnelle Risk Management est en charge du processus de gestion des risques; elle est subordonnée à la CEO. L'unité fonctionnelle met à disposition des méthodes et des instruments destinés à la mise en œuvre de la gestion du risque. En outre, elle assiste les domaines opérationnels, les domaines fonctionnels et les unités opérationnelles pour qu'ils puissent mener à bien leur mission de gestion du risque. Le Risk Management coordonne les missions et le reporting avec la ligne hiérarchique jusqu'au niveau des responsables d'unité et veille à ce que les rapports parviennent en temps voulu au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Risk Management Committee.

La Group Risk Policy fixe les principes de gestion des risques du Groupe Alpiq dans ses activités liées à l'énergie. Ces principes comprennent des directives sur la prise, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques commerciaux dans le domaine de l'énergie et définissent l'organisation et les responsabilités de la gestion des risques. L'objectif est de garantir un rapport équilibré entre les risques commerciaux encourus, les revenus et les fonds propres porteurs de risque.

La politique des risques financiers définit le cadre de la gestion des risques financiers au sein du Groupe Alpiq sur le plan du contenu, de l'organisation et de la technique. Les unités compétentes gèrent leurs risques financiers conformément à la politique de risque prédéfinie pour leur domaine et dans le respect des limites prescrites. L'objectif est de réduire les risques financiers en tenant compte des coûts de couverture et des risques encourus à cet égard.

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du Groupe Alpiq obéit à la stratégie financière du Groupe. Le niveau des fonds propres consolidés et le ratio d'endettement du Groupe sont alors déterminants pour celle-ci. A la date de clôture du bilan au 31 décembre 2015, la part de fonds propres s'est établie à 36,6% (exercice précédent: 39,7%). Sur la base des résultats présentés, la rentabilité n'est pas significative pour l'exercice sous revue ni pour l'année précédente.

Alpiq Holding SA applique le principe de l'obtention centralisée de capitaux tiers, la source de financement principale étant le marché suisse des capitaux. La part d'Alpiq Holding SA dans le total des dettes financières du Groupe s'élevait au 31 décembre 2015 à 76% (77%). Le montant des engagements financiers doit présenter un juste équilibre par rapport à la capacité de rendement afin de conserver une note de crédit élevée et conforme au reste de la branche. Le ratio de l'endettement net (1 299 millions de CHF) par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels (480 millions de CHF) est déterminant pour la gestion du capital. Sur la base des résultats présentés, le ratio pour 2015 est de 2,7 (3,2).

Dans le cadre du processus de budgétisation et de planification, le Conseil d'administration prend chaque année connaissance de l'évolution prévue des objectifs.

Les obligations des financements conclus par le Groupe Alpiq sont les suivantes:

Contrat	Echéance	Montant en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2015 en millions de CHF	Obligations financières		Autres obligations
				Ratio FP	Dettes nette/ EBITDA ¹	Rating bancaire
Limite de crédit consorsial	Dec. 18	200		X	X	X

¹ Avant effets exceptionnels

Les obligations des financements ci-dessus sont analysées sur une base semestrielle. La contrepartie dispose d'un droit de résiliation si les obligations ne sont pas respectées. Toutes les obligations ont été remplies au 31 décembre 2015 sur la base des résultats avant effets exceptionnels indiqués.

Instruments financiers

Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Note	Valeur comptable 31.12.2015	Juste valeur 31.12.2015	Valeur comptable 31.12.2014	Juste valeur 31.12.2014
Valeurs de remplacement positives des dérivés					
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		32	32	27	27
Dérivés de l'énergie		438	438	474	474
Participations financières	14	1	1	2	2
Total des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		471	471	503	503
Participations financières	14	4	4	17	17
Total des actifs financiers disponibles à la vente		4	4	17	17
Liquidités	17	850	850	915	915
Dépôts à terme		636	636	647	647
Créances résultant des livraisons et prestations	16	956	956	1 270	1 270
Autres créances financières	16	342	342	363	363
Prêts octroyés	14	71	71	77	77
Autres actifs à long terme	14	248	248	75	75
Total des prêts et créances		3 103	3 103	3 347	3 347
Total des actifs financiers		3 578	3 578	3 867	3 867

En millions de CHF	Note	Valeur comptable 31.12.2015	Juste valeur 31.12.2015	Valeur comptable 31.12.2014	Juste valeur 31.12.2014
Valeurs de remplacement négatives des dérivés					
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		77	77	100	100
Dérivés de l'énergie		348	348	417	417
Total des passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		425	425	517	517
Engagements résultant des livraisons et prestations de services	22	552	552	561	561
Emprunts obligataires		2 060	2 124	2 549	2 667
Prêts passifs		723	724	932	936
Autres passifs financiers (options put comprises)		449	449	466	466
Total des autres passifs financiers		3 784	3 849	4 508	4 630
Total des passifs financiers		4 209	4 274	5 025	5 147

A la date de clôture du bilan, le Groupe Alpiq a évalué, respectivement noté, les postes ci-dessous à leur juste valeur. Les instruments financiers ont été classifiés selon la hiérarchie d'évaluation suivante:

- Niveau 1: prix négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
 Niveau 2: modèle d'évaluation se basant sur des prix négociés sur des marchés actifs ayant une influence déterminante sur la juste valeur
 Niveau 3: modèles d'évaluation avec des paramètres ne se fondant pas sur des prix négociés sur des marchés actifs et ayant une influence déterminante sur la juste valeur

En millions de CHF	31.12.2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	32		32	
Dérivés de l'énergie	438		438	
Participations financières	5		5	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	77		77	
Dérivés de l'énergie	348		348	
Autres passifs financiers				
Emprunts obligataires	2 124	2 124		
Prêts passifs	724		724	

En millions de CHF	31.12.2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	27		27	
Dérivés de l'énergie	474		474	
Participations financières	19		19	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	100		100	
Dérivés de l'énergie	417		417	
Autres passifs financiers				
Emprunts obligataires	2 667	2 667		
Prêts passifs	936		936	

Durant les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, il n'a été procédé à aucune reclassification entre les niveaux 1 et 2 ni à aucune reclassification depuis le niveau 3.

Les dérivés de devises et de taux d'intérêt et les dérivés de l'énergie sont des produits OTC relevant du niveau 2.

Les emprunts obligataires et les prêts passifs sont inscrits au bilan aux coûts d'acquisition amortis. La valeur de marché des prêts passifs correspond aux paiements des amortissements et des intérêts convenus contractuellement et actualisés aux taux du marché.

Charges/produits relatifs aux actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Compte de résultat 2015	Autre résultat 2015	Compte de résultat 2014	Autre résultat 2014
Bénéfices/ pertes nets				
Sur les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	- 22	17	- 49	- 2
Sur les prêts et les créances	- 1		- 8	
Produits et charges d'intérêts				
Produits d'intérêts pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	7		17	
Charges d'intérêts pour les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	- 110		- 132	

Durant l'exercice 2015, des corrections de valeur ont été effectuées sur les créances résultant des livraisons et prestations d'un montant de 5 millions de CHF (exercice précédent: 13 millions de CHF). Aucune correction de valeur n'a été faite sur d'autres instruments financiers. De plus amples informations sur la variation des corrections de valeur figurent dans le tableau «Corrections de valeur sur les créances résultant des livraisons et prestations».

Opérations de couverture (hedge accounting)

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2015, il y a des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir des financements futurs ou à fixer les taux d'intérêt liés au financement de projets à taux variable. Les financements de projets en Italie ont une échéance résiduelle de cinq à dix ans. Les relations de couverture ont apporté la preuve de leur très grande efficacité. Le bénéfice non réalisé de 1 million de CHF (exercice précédent: perte de 19 millions de CHF) tenant compte de passifs d'impôts différés de 10 millions de CHF (actifs d'impôts différés de 5 millions de CHF) a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015. Les charges d'impôts différés sont dues pour l'essentiel à des modifications du taux d'imposition.

Couverture de change

Les postes de change liés à la vente de capacités de production suisse en euros ont été couverts sur la base des volumes de transactions attendus à l'aide d'activités de devise à terme. Les activités de base auront un effet sur le compte de résultat des années 2016, 2017 et 2018. Les relations de couverture ont apporté la preuve de leur très grande efficacité. Le bénéfice non réalisé de 13 millions de CHF (exercice précédent: bénéfice de 18 millions de CHF) tenant compte de passifs d'impôts différés de 1 million de CHF (passifs d'impôts différés de 3 millions de CHF) a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015.

La position des couvertures comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat en tenant compte des impôts différés se compose de la façon suivante:

En millions de CHF	Actifs 2015	Dettes 2015	Actifs 2014	Dettes 2014
Swaps de taux d'intérêt		33		34
Couverture de change	17		4	

Les montants saisis dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015 sont recomptabilisés dans le résultat, une fois la transaction effectuée. La partie inefficace des instruments de couverture directement saisie dans le compte de résultat a été insignifiante durant la période sous revue.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit a pour objet les pertes potentielles découlant de l'incapacité des partenaires commerciaux à honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis du Groupe Alpiq. La gestion de ce risque dans les activités énergétiques concerne toutes les unités opérationnelles et filiales qui enregistrent un volume d'activité significatif avec des contreparties externes. Elle consiste à contrôler en permanence les créances en cours des contreparties, à en prévoir l'évolution et à analyser la solvabilité des partenaires traditionnels ou nouveaux. Dans ce cadre, sont pris en compte aussi bien les produits dérivés énergétiques comptabilisés en tant qu'instruments financiers que les contrats conclus en vue d'une livraison ou d'une réception d'énergie.

La gestion du risque de crédit s'effectue essentiellement à l'aide de limites de crédit fixées en fonction des notations de solvabilité. Le Groupe Alpiq classe les contreparties ou groupes de contreparties (groupes de risques) dans des catégories de risques (AAA – CCC) en fonction de leur probabilité de défaillance. Dans un premier temps, la note de solvabilité détermine la limite de crédit. La constitution de sûretés telles que garanties, paiements anticipés ou assurances peut permettre de relever cette limite. Les notations des contreparties actives sont contrôlées périodiquement et les limites de crédit sont ajustées si nécessaire.

Dans l'activité énergétique, seuls sont en principe conclus des contrats avec des contreparties satisfaisant aux critères de la Group Risk Policy. Les encours de crédit sont contrôlés et gérés en permanence par une procédure formalisée.

Le risque de crédit dans le domaine Energy Services est géré et contrôlé de manière décentralisée. Il s'agit pour l'essentiel de la gestion des débiteurs. Un reporting complet contenant toutes les informations nécessaires pour évaluer les encours est périodiquement adressé à la direction opérationnelle locale.

Le risque de crédit maximal calculé s'élève à 3 578 millions de CHF au 31 décembre 2015 (exercice précédent: 3 867 millions de CHF). Pour une liste détaillée, voir les justes valeurs présentées dans le tableau «Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers». Le risque de crédit est réduit par les garanties détenues. Le nombre et la diversification géographique des clients ainsi que la consolidation des positions minimisent les possibilités de concentration des risques pour le Groupe Alpiq. Comme pour l'exercice précédent, aucune concentration de risque significative n'était à signaler au jour de clôture du bilan. Les liquidités et les dépôts à terme sont placés dans des banques ou des corporations de droit public qui sont au minimum notées A par une agence de notation internationale reconnue. Les placements sont limités en termes de montants, diversifiés et échelonnés dans le temps. Le contrôle des limites est effectué chaque mois ainsi qu'en cas d'événements particuliers. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'amortir des créances envers des contreparties financières.

Garanties et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Une partie significative des transactions énergétiques effectuées par le Groupe Alpiq se base sur des contrats contenant un accord de netting. La présentation des créances et passifs en montants nets dans le bilan s'effectue uniquement s'il existe un droit de compenser les montants saisis de même que l'intention d'effectuer une compensation nette. Des sécurités supplémentaires, telles que garanties, règlements d'appels de marge ou assurances, peuvent être demandées en sus si nécessaire.

2015: comptabilisation des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Valeurs brutes	Facturation	Valeurs nettes conformément au bilan
Actifs financiers			
Créances résultant des livraisons et prestations	1 646	690	956
Valeurs de remplacement positives Instruments dérivés de change et de taux	32		32
Valeurs de remplacement positives des dérivés énergétiques	1 360	922	438
Passifs financiers			
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 242	690	552
Valeurs de remplacement négatives Instruments dérivés de change et de taux	77		77
Valeurs de remplacement négatives des dérivés énergétiques	1 270	922	348

Les garanties disponibles au sein du Groupe Alpiq couvrent en général les transactions d'énergie qui ne sont pas notées au bilan sous forme de fournitures physiques ainsi que les transactions comptabilisées sous forme d'instruments financiers. C'est pourquoi et compte tenu de leur constitution, les garanties ne peuvent pas être attribuées aux différents postes du bilan de manière judicieuse. L'ensemble du potentiel de netting du Groupe pour tous les postes comptabilisés et non comptabilisés s'élève, au 31 décembre 2015, à 103 millions de CHF (exercice précédent: 121 millions de CHF), des sécurités ayant été fournies pour une valeur de 47 millions de CHF (56 millions de CHF) et reçues pour une valeur de 56 millions de CHF (65 millions de CHF).

2014: comptabilisation des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Valeurs brutes	Facturation	Valeurs nettes conformément au bilan
Actifs financiers			
Créances résultant des livraisons et prestations	2 000	730	1 270
Valeurs de remplacement positives Instruments dérivés de change et de taux	27		27
Valeurs de remplacement positives des dérivés énergétiques	1 030	556	474
Passifs financiers			
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 291	730	561
Valeurs de remplacement négatives Instruments dérivés de change et de taux	100		100
Valeurs de remplacement négatives des dérivés énergétiques	974	556	418

Corrections de valeur sur les créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Valeur comptable avant correction de valeur	995	1312
Part corrigée	39	41
Correction de valeur au début de l'exercice	41	37
Corrections de valeur supplémentaires	5	13
Décomptabilisation en raison de pertes	-1	-8
Reprise de corrections de valeur qui ne sont plus nécessaires	-1	-1
Différences issues des conversions en devises	-5	
Correction de valeur à la fin de l'exercice	39	41

2015: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur	dont perte de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur
Non due	763			763
Due depuis 1 - 90 jours	64			64
Due depuis 91 - 180 jours	18	7	2	16
Due depuis 181 - 360 jours	18	6	6	12
Due depuis plus de 360 jours	132	118	31	101
Total	995	131	39	956

2014: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur	dont perte de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur
Non due	1002	1	1	1001
Due depuis 1 - 90 jours	87	3	2	85
Due depuis 91 - 180 jours	15			15
Due depuis 181 - 360 jours	47	8	6	41
Due depuis plus de 360 jours	161	127	32	129
Total	1312	139	41	1271

Pour l'exercice sous revue (comme pour l'exercice précédent), des créances résultant des livraisons et prestations non significatives ont été directement décomptabilisées en raison de l'existence d'un acte de défaut de biens. Pour ces créances, aucune correction de valeur n'avait été préalablement entreprise en l'absence de signes de dépréciation.

Les créances dues depuis plus de 360 jours concernent principalement un grand projet de construction d'installation. Les risques et baisses de revenus attendus sont corrigés par des avoirs. En outre, il existe en Italie des créances qui, du fait de la crise économique persistante, n'ont pu être réglées dans les délais. Alpiq est en contact étroit avec les débiteurs concernés. Des corrections de valeur ont été effectuées pour couvrir les pertes attendues.

Pour les créances résultant des livraisons et prestations corrigées ainsi que pour celles échues et non corrigées, le Groupe Alpiq détient des sécurités (garanties bancaires) dont la juste valeur est estimée à 55 millions de CHF (exercice précédent: 50 millions de CHF).

Concernant les postes n'ayant pas fait l'objet d'une correction de valeur, rien n'indique, à la date de référence, que les débiteurs manqueront à leurs engagements.

Risque de liquidité

Dans le négoce européen de l'énergie, une partie significative des créances est compensée et réglée à des échéances fixes, ce qui réduit les pics de besoins en liquidité. Les bourses d'énergie et les grands négociants en énergie ont pour habitude de recourir aux appels de marge pour réduire le risque de contrepartie, ce qui peut entraîner des créances ou engagements significatifs à court terme en raison des fluctuations des prix de l'énergie. Le Groupe Alpiq compense la variation des besoins en gérant un système d'alerte anticipée, en détenant des liquidités suffisantes et en négociant des limites de crédit auprès de banques. L'unité Treasury & Insurance est responsable, au sein de Financial Services, de la gestion des liquidités à l'échelle du Groupe. Sa mission consiste à planifier mois après mois, contrôler, mettre à disposition et optimiser les liquidités du Groupe.

Les échéances contractuelles des engagements financiers sont détaillées ci-après. Une sortie de trésorerie à l'échéance est anticipée pour les prêts dont le refinancement est prévu après l'expiration du contrat sans avoir été sécurisé contractuellement. Les flux de trésorerie effectifs peuvent donc présenter des écarts significatifs par rapport aux échéances contractuelles.

Les flux de trésorerie liés aux produits dérivés sont présentés en montants bruts lorsque la réalisation s'effectue par le biais de paiements bruts. Pour présenter le risque de liquidité effectif lié aux instruments dérivés, les entrées de trésorerie les concernant sont détaillées sur une ligne séparée au-dessus des sorties de trésorerie.

2015: échéancier des passifs financiers

En millions de CHF	Valeur comptable	Mouvements financiers					Total
		< 1 mois	1 - 3 mois	4 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	
Passifs financiers non dérivés							
Engagements résultant des livraisons et prestations	552	434	109	9			552
Emprunts obligataires	2 060		7	199	1 168	960	2 334
Prêts passifs	723	1	3	71	269	588	932
Autres passifs financiers	449	15	30	137	205	62	449
Instruments financiers dérivés							
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	45						
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	90						
Entrées de fonds brutes		712	1 752	4 922	2 334		9 720
Sorties de fonds brutes		- 709	- 1 741	- 4 792	- 2 263		- 9 505
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 45						
Entrées de fonds brutes		177	389	696	34	6	1 302
Sorties de fonds brutes		- 185	- 385	- 688	- 78	- 17	- 1 353

2014: échéancier des passifs financiers

En millions de CHF	Valeur comptable	Mouvements financiers					Total
		< 1 mois	1 - 3 mois	4 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	
Passifs financiers non dérivés							
Engagements résultant des livraisons et prestations	561	-486	-67	-8			-561
Emprunts obligataires	2549		-190	-208	-1664	-774	-2836
Prêts passifs	932	-2	-63	-80	-312	-617	-1074
Autres passifs financiers	466	-30	-61	-272	-24	-79	-466
Instruments financiers dérivés							
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	-16						
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	57						
Entrées de fonds brutes		476	1295	4135	1972		7878
Sorties de fonds brutes		-464	-1251	-3891	-2085		-7691
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	-73						
Entrées de fonds brutes		163	118	460	287	9	1037
Sorties de fonds brutes		-162	-116	-460	-319	-27	-1084

Risque de marché

Le risque de marché auquel s'expose le Groupe Alpiq se compose essentiellement des risques liés aux prix de l'énergie, aux taux d'intérêt et aux devises. Ces risques sont évalués en continu et gérés à l'aide de divers instruments financiers dérivés.

L'évaluation des risques de marché s'inscrit dans le cadre d'une politique de risque définie à l'échelle du Groupe et qui fixe des règles concernant la prise de risque, leur mesure, leur limitation et leur surveillance. Le Risk Management Committee veille en permanence au respect de ces limites de risques, sur la base des rapports réguliers que lui transmet l'unité fonctionnelle Risk Management.

Risques liés aux prix de l'énergie

Le risque lié aux prix de l'énergie se caractérise par de potentielles fluctuations de prix susceptibles de pénaliser le Groupe Alpiq. Elles peuvent découler notamment de variations de la volatilité, du niveau des prix sur le marché ou de corrélations entre marchés et produits. Les risques de liquidité appartiennent également à cette catégorie. Ils surviennent lorsque, par manque d'offres sur le marché, une position ouverte ne peut être liquidée, ou seulement à des conditions très défavorables.

Les futures transactions énergétiques pour usage propre (own use) ne figurent pas au bilan. Ce type de transaction s'inscrit également dans le cadre de l'optimisation du parc de centrales. Une grande partie des valeurs de remplacement issues du négoce de produits dérivés de l'énergie à la date de référence est imputable au processus d'optimisation, sachant que les valeurs de remplacement positives et négatives se compensent largement. Alpiq procède également, dans une mesure limitée, à des transactions de négoce portant sur des produits dérivés de l'énergie.

Les produits dérivés de l'énergie conclus par le Groupe Alpiq sont en général conçus sous forme de contrats à terme. Les valeurs de marché sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours

à terme actuel valables le jour du bilan. L'effet du risque de crédit sur les valeurs de marché n'est pas significatif. Les risques liés aux transactions de négoce et d'optimisation sont gérés sur la base de responsabilités clairement définies et des limites de risque prescrites conformément aux dispositions de la Group Risk Policy d'Alpiq. Le respect de ces limites fait régulièrement l'objet d'un rapport formalisé sur les risques établi par Risk Management à l'attention du Risk Management Committee et de la Direction générale. Les positions à risques sont surveillées conformément à la norme VaR (Value at Risk).

Risques de change

Pour réduire les risques de change, le Groupe Alpiq recourt dans la mesure du possible à une couverture naturelle des revenus et charges d'exploitation en devises étrangères. Le risque de change résiduel est couvert par des contrats à terme conformément à la politique des risques financiers.

Les investissements nets dans des filiales étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change. La différence entre les taux d'inflation doit toutefois compenser ces variations à long terme. Par conséquent, les investissements dans les filiales étrangères (risques de conversion) ne sont pas couverts.

Les risques de change liés à la production ou à l'achat d'énergie sont, dans la mesure du possible, transférés par contrat à la contrepartie. Lorsque cela s'avère impossible ou possible uniquement partiellement, des opérations à terme servent de couverture avec un horizon de placement à moyen terme dans le respect de la politique des risques financiers. Pour éviter que ne s'ensuivent des fluctuations du résultat, on recourt dans la mesure du possible à la comptabilité des opérations de couverture.

Les dérivés de devises sont exclusivement des produits OTC. Les valeurs de marché sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuel valables le jour du bilan.

Risques de taux d'intérêt

Les engagements et actifs financiers rémunérés du Groupe Alpiq sont exposés à des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. Conformément à la politique sur les risques financiers, la liquidité est investie à des taux d'intérêt à court terme avec une échéance maximale de 365 jours. Les besoins financiers sont toutefois couverts à long terme par le biais de taux fixes. Les financements à taux variables sont généralement garantis au moyen de swaps de taux d'intérêt. Toute variation des taux d'intérêt se répercute donc sur le produit financier côté actifs.

Les dérivés de taux d'intérêt sont exclusivement des produits OTC. La valeur de marché est définie sur la base des flux de trésorerie convenus par contrat et actualisés à l'aide des taux de marché actuels.

Analyse de sensibilité

Les conséquences des fluctuations possibles et réalistes des risques de marché précités sont détaillées ci-après et donnent une représentation de la sensibilité des risques de marché sur le résultat financier du Groupe Alpiq. Les sensibilités se basent sur les instruments financiers comptabilisés à la date de référence du bilan.

Les fluctuations possibles et réalistes des taux de change concernés ont été calculées à l'aide des valeurs historiques (un an). Une fluctuation dotée d'un écart-type de +/- 1 autour de la moyenne ainsi calculée est considérée comme possible et réaliste. La sensibilité des swaps de taux d'intérêt reflète la conséquence d'un déplacement parallèle de 1% de la courbe de taux sur la variation de la valeur de marché.

Concernant les produits dérivés énergétiques, la fluctuation annuelle (en %) considérée comme possible des justes valeurs est déterminée sur la base des prix de marché des trois dernières années des matières premières suivantes: électricité, gaz, charbon et pétrole. Les écarts maximum par rapport à la moyenne sont utilisés pour calculer les sensibilités avec un niveau de confiance de 99%.

Pour quantifier les risques individuels, on part du principe que toutes les autres variables demeurent inchangées. Les effets sont indiqués avant impôts.

En 2015, l'impact potentiel des produits dérivés de taux d'intérêt et des couvertures en devises étrangères sur les autres éléments du résultat global a été respectivement évalué à +/- 16 millions de CHF (exercice précédent: +/- 15 millions de CHF) et à +/- 83 millions de CHF (+/- 12 millions de CHF).

En millions de CHF	Variation +/- 2015	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu 2015	Variation +/- 2014	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu 2014
Risque lié aux prix de l'énergie	26,6 %	24,1	24,3 %	13,7
Risque de change EUR/CHF	16,3 %	34,3	1,9 %	1,4
Risque de change EUR/USD	11,4 %	7,4	5,9 %	13,6
Risque de change EUR/CZK	3,2 %	1,0	2,4 %	1,9
Risque de change EUR/HUF	7,5 %	0,6	6,4 %	0,9
Risque de change EUR/NOK	11,4 %	0,0	7,7 %	0,0
Risque de change EUR/PLN	6,8 %	1,3	4,9 %	0,2
Risque de change EUR/RON	3,6 %	0,0	3,2 %	0,2
Risque de change USD/CHF	16,9 %	2,2	6,5 %	0,5
Risque de taux d'intérêt	1,0 %	20,1	1,0 %	31,5

3 Dépréciations

Au cours de l'exercice 2015, il a fallu procéder à des dépréciations et à des provisions, en raison surtout de la suppression du taux plancher de l'EUR et de l'évolution prévue du cours de change EUR/CHF ainsi que des niveaux de prix de gros toujours faibles et d'un environnement réglementaire difficile. Les effets de change et l'évolution attendue des prix de l'électricité et des marges se sont traduits notamment par des dépréciations sur les centrales hydroélectriques suisses. Des provisions pour des contrats générateurs de pertes ont dû être constituées en complément, principalement pour le futur achat d'énergie auprès d'une centrale hydroélectrique suisse.

2015: répartition des dépréciations et des provisions

En millions de CHF	Domaine opérationnel	Taux d'actualisation avant impôts	Taux d'actualisation après impôts	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Centrales partenaires et autres entreprises associées	Total
Production Suisse	Generation	6,2%	4,6%	308	11	409	728
Production Hongrie	Generation	16,3%	8,1%	9			9
Production Italie	Generation	10,0%	6,9%	6			6
Energies renouvelables, projets inclus	Generation			11		7	18
Total des dépréciations sur actifs				334	11	416	761
Provisions pour les contrats générant des pertes							259
Engagements pour les contrats d'approvisionnement et de livraison ¹							-6
Total des dépréciations et provisions							1014

¹ Dans le cadre du rapprochement d'Atel et d'EOS en 2009, des contrats d'approvisionnement et de livraison générant des pertes ont été apportés par EOS et inscrits au bilan à leur valeur de marché de l'époque sous les passifs à long terme du Groupe Alpiq. L'évaluation effectuée au 31 décembre 2015 aux prix actuels du marché a entraîné une réduction des passifs inscrits au bilan.

Le montant recouvrable déterminé dans le cadre de l'évaluation du maintien de la valeur s'élève à 4,2 milliards de CHF pour la Production Suisse (immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et centrales partenaires). Les montants recouvrables utilisés pour le contrôle du maintien de la valeur sont basés sur la valeur d'utilité, à l'exception des actifs et passifs détenus en vue de la vente pour lesquels l'évaluation a été réalisée sur la base des prix de vente convenus par contrat.

Des informations relatives aux dépréciations sur la base de la classification en tant que «Actifs et passifs détenus en vue de la vente» se trouvent dans la note 31.

2014: répartition des dépréciations et des provisions

En millions de CHF		Taux d'actualisation avant impôts	Taux d'actualisation après impôts	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Goodwill	Centrales partenaires et autres entreprises associées	Autres immobilisations financières à long terme	Total
Production Suisse	Generation	6,0 %	4,6 %	109	179	262	141		691
Production Hongrie	Generation	16,5 %	8,0 %	22					22
Production Italie	Generation	10,4 %	6,8 %	23					23
Energies renouvelables Italie	Generation	10,8 %	6,4 %	18					18
Projets	Generation			113			1		114
Holding, Group Center	Group Center			2	4			1	7
Total des dépréciations sur actifs				287	183	262	142	1	875
Provisions pour les contrats générant des pertes									298
Engagements pour les contrats d'approvisionnement et de livraison ¹									- 1
Total des dépréciations et provisions									1 172

¹ Dans le cadre du rapprochement d'Atel et d'EOS en 2009, des contrats d'approvisionnement et de livraison générant des pertes ont été apportés par EOS et inscrits au bilan à leur valeur de marché de l'époque sous les passifs à long terme du Groupe Alpiq. L'évaluation effectuée au 31 décembre 2014 aux prix actuels du marché a entraîné une réduction des passifs inscrits au bilan.

4 Charges d'énergie et de marchandises

En millions de CHF	2015	2014
Achat d'électricité de tiers	3 205	4 389
Achat d'électricité des centrales partenaires	697	517
Achat d'électricité des autres entreprises associées	11	13
Autres achats d'énergie	701	698
Charges de marchandises	725	745
Total avant provisions	5 339	6 362
Provisions	253	297
Total	5 592	6 659

5 Charges de personnel

En millions de CHF	2015	2014
Salaires et traitements	652	669
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	46	40
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de cotisations	1	2
Autres charges de personnel	105	110
Total	804	821

Effectif moyen

	2015	2014
Effectif, équivalents plein temps	7 823	7 468
Apprenants	537	549
Total	8 360	8 017

Effectif à la date de référence

	31.12.2015	31.12.2014
Effectif, équivalents plein temps	7 780	7 726
Apprenants	565	551
Total	8 345	8 277

6 Amortissements et dépréciations

En millions de CHF	2015	2014
Amortissements sur immobilisations corporelles	174	203
Amortissements sur droits de prélèvement d'énergie	24	32
Amortissements sur les autres immobilisations incorporelles	18	18
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	345	732
Total	561	985

Des informations relatives aux contrôles du maintien de la valeur sont fournies dans les notes 3 et 12.

7 Charges financières et produits financiers

En millions de CHF	2015	2014
Charges financières		
Charges d'intérêts	- 112	- 144
Intérêts sur plans de prévoyance, provisions et autres passifs à long terme	- 18	- 9
Autres charges financières	- 36	- 41
Effets liés aux taux de change	- 24	- 3
Total	- 190	- 197
Produits financiers		
Dividendes de participations financières	1	1
Produits d'intérêts	7	17
Autres produits financiers	20	
Total	28	18
Charges financières nettes	- 162	- 179

Les coûts liés au rachat anticipé d'emprunts à hauteur de 28 millions de CHF (exercice précédent: 27 millions de CHF) sont inclus dans le poste «Autres charges financières».

8 Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat

En millions de CHF	2015	2014
Impôts sur le revenu différés	8	32
Total	8	32

Impôts sur le revenu à charge du compte de résultat

En millions de CHF	2015	2014
Impôts sur le revenu courants	30	57
Impôts sur le revenu différés	- 220	- 180
Total	- 190	- 123

Compte de rapprochement

En millions de CHF	2015	2014
Résultat avant impôts sur le revenu	- 1 020	- 1 025
Taux attendu de l'impôt sur le revenu (moyenne pondérée)	19,9%	18,7%
Impôts sur le revenu au taux attendu	- 203	- 192
Eléments entraînant des augmentations / réductions de charges:		
Incidence des charges fiscalement non déductibles ¹	64	90
Incidence des périodes antérieures	- 14	- 3
Incidence des revenus exonérés d'impôt ¹	- 111	- 56
Incidence de l'évaluation des reports de pertes	77	34
Incidence des variations de taux d'imposition	- 2	3
Autres incidences	- 1	1
Total des impôts sur le revenu	- 190	- 123
Taux effectif de l'impôt sur le revenu	18,6%	12,0%

¹ Ces positions sont affectées par les effets des dépréciations.

En raison de la différence de participation de chacune des sociétés nationales au bénéfice et aux pertes dans le cadre du résultat global ainsi que des différences dans les taux d'imposition, le taux d'impôt sur les bénéfices est estimé à 19,9 % (exercice précédent: 18,7 %).

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine des différences temporelles

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Pertes fiscales et impôts actifs non encore utilisés	54	36
Autres actifs immobilisés	38	10
Actif circulant	3	12
Provisions et engagements	55	69
Total des impôts différés actifs en termes bruts	150	127
Immobilisations corporelles	244	365
Autres actifs immobilisés	423	517
Actif circulant	46	48
Provisions et engagements	46	79
Total des impôts différés passifs en termes bruts	759	1 009
Impôts différés passifs, nets	609	882
Impôts actifs inscrits au bilan	36	48
Impôts passifs inscrits au bilan	645	930

Au 31 décembre 2015, certaines filiales disposaient de reports de pertes fiscales de 1 851 millions de CHF au total (1 006 millions de CHF l'exercice précédent) qu'elles peuvent compenser au cours de prochaines périodes par des bénéfices imposables.

Pour les actifs d'impôts différés, seuls les reports de pertes fiscales dont la probabilité de conversion en avoirs fiscaux semble réalisable sont pris en considération. Le Groupe Alpiq n'a pas porté au bilan des avoirs fiscaux découlant de reports de pertes de 1 576 millions de CHF (840 millions de CHF).

Ces reports de pertes sont comptabilisés dans les périodes ci-après:

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Sur 1 an	1	20
Sur 2 – 3 ans	56	51
Après 3 ans	1 519	769
Total	1 576	840

Il existe par ailleurs des différences d'évaluation temporaires déductibles qui n'ont pas été portées à l'actif, à hauteur de 69 millions de CHF (255 millions de CHF).

9 Résultat par action

	2015	2014
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans le résultat net en millions de CHF	- 825	- 879
Intérêts du capital hybride, attribuable à la période en millions de CHF ¹	- 51	- 51
Part des actionnaires d'Alpiq Holding dans le résultat net en millions de CHF	- 876	- 930
Nombre pondéré d'actions en circulation	27 616 917	27 189 873
Résultat par action en CHF	- 31,73	- 34,19

¹ Voir note 18

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du résultat par action.

10 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2014	313	6 085	438	264	224	7 324
Variation du périmètre de consolidation	2			1	-1	2
Investissements	2	17	5	29	35	88
Prestations propres activées					1	1
Reclassifications	9	14	-4	4	-33	-10
Sorties	-9	-4	-10	-18	-2	-43
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-3		-390	-2	-15	-410
Différences issues des conversions en devises	-7	-271		-9	-4	-291
Valeurs brutes au 31.12.2015	307	5 841	39	269	205	6 661
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	94	3 004	226	180	136	3 640
Amortissements ordinaires	9	130	12	23		174
Dépréciations		325			9	334
Reclassifications	3	-7	-3	2		-5
Sorties	-4	-4	-9	-18		-35
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»			-199	-2		-201
Différences issues des conversions en devises	-4	-161		-7	-2	-174
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	98	3 287	27	178	143	3 733
Valeurs nettes au 31.12.2015	209	2 554	12	91	62	2 928

Les investissements facturés, mais pas encore payés, ainsi que les investissements définis d'un montant de 11 millions de CHF (exercice précédent: 0 million de CHF) ne sont pas compris dans le tableau de financement sous Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, car ils n'avaient pas encore d'incidences sur la trésorerie. Pour la construction et l'acquisition d'immobilisations corporelles, les engagements contractuels enregistrés à la date de clôture s'élèvent à 15 millions de CHF (17 millions de CHF).

Le Groupe Alpiq exploite un parc éolien qui est essentiellement financé par un contrat de crédit-bail à long terme. La valeur comptable nette des immobilisations corporelles détenues dans le cadre du crédit-bail s'élevait à 33 millions de CHF au 31 décembre 2015 (39 millions de CHF).

Comptes consolidés

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2013	350	6 029	423	360	560	7 722
Variation du périmètre de consolidation					9	9
Investissements	2	18	7	30	34	91
Prestations propres activées					1	1
Reclassifications	-5	357	19	2	-374	-1
Sorties	-31	-153	-4	-126		-314
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-1	-109	-7		-1	-118
Différences issues des conversions en devises	-2	-57		-2	-5	-66
Valeurs brutes au 31.12.2014	313	6 085	438	264	224	7 324
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2013	98	2 971	218	280	23	3 590
Variation du périmètre de consolidation				-1		-1
Amortissements ordinaires	7	155	16	25		203
Dépréciations		172		2	113	287
Sorties	-9	-152	-3	-124		-288
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-1	-104	-5			-110
Différences issues des conversions en devises	-1	-38		-2		-41
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	94	3 004	226	180	136	3 640
Valeurs nettes au 31.12.2014	219	3 081	212	84	88	3 684

Engagements de paiements découlant du crédit-bail

En millions de CHF	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2015	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2014	Valeur actuelle 31.12.2015	Valeur actuelle 31.12.2014
Jusqu'à 1 an	3	4	3	4
De 2 à 5 ans	14	15	12	13
Plus de 5 ans	29	36	20	25
Total	46	55	35	42
Coûts de financement	-11	-13		
Valeur actuelle des paiements minimum au titre du crédit-bail	35	42	35	42

A la date de référence du bilan, la valeur actuelle des paiements minimaux au titre du crédit-bail s'élève à 35 millions de CHF (42 millions de CHF). Sur ce montant, 3 millions de CHF (4 millions de CHF) sont présentés dans les passifs financiers à court terme et 32 millions de CHF (38 millions de CHF) dans les passifs financiers à long terme.

11 Immobilisations incorporelles

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2014	1497	733	500	0	2730
Variation du périmètre de consolidation		7	-2		5
Investissements			10	6	16
Prestations propres activées				4	4
Reclassifications			7	-6	1
Sorties			-7		-7
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»			-7		-7
Différences issues des conversions en devises	-12	-9	-24		-45
Valeurs brutes au 31.12.2015	1485	731	477	4	2697
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	1282	655	371	0	2308
Amortissements ordinaires	24		18		42
Dépréciations	11				11
Reclassifications			5		5
Sorties			-7		-7
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»			-3		-3
Différences issues des conversions en devises	-12	-8	-14		-34
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	1305	647	370	0	2322
Valeurs nettes au 31.12.2015	180	84	107	4	375
Valeurs brutes au 31.12.2013	1500	715	498	0	2713
Variation du périmètre de consolidation		19	3		22
Investissements			20		20
Prestations propres activées			2		2
Sorties			-19		-19
Différences issues des conversions en devises	-3	-1	-4		-8
Valeurs brutes au 31.12.2014	1497	733	500	0	2730
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2013	1074	393	372	0	1839
Amortissements ordinaires	32		18		50
Dépréciations	179	262	4		445
Sorties			-19		-19
Différences issues des conversions en devises	-3		-4		-7
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	1282	655	371	0	2308
Valeurs nettes au 31.12.2014	215	78	129	0	422

12 Contrôle du maintien de la valeur du goodwill

Pour vérifier le maintien de la valeur du goodwill, celui-ci a été attribué comme suit aux unités génératrices de trésorerie:

En millions de CHF	Taux d'actualisation avant impôts au 31.12.2015	Taux d'actualisation après impôts au 31.12.2015	Valeur comptable 31.12.2015	Taux d'actualisation avant impôts au 31.12.2014	Taux d'actualisation après impôts au 31.12.2014	Valeur comptable 31.12.2014
Distribution Europe centrale	8,4 %	7,1 %	12	9,4 %	8,0 %	12
Gestion de l'énergie	7,4 %	6,5 %	18	6,8 %	6,5 %	19
Alpiq InTec	4,7 %	4,1 %	52	4,7 %	4,1 %	45
Groupe Kraftanlagen	5,8 %	4,5 %	2	5,8 %	4,5 %	2
Total			84			78

Les montants recouvrables utilisés pour le contrôle du maintien de la valeur sont basés sur la valeur d'utilité. Les plans d'entreprise approuvés par le management pour les trois premières années sont utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité. Les plans d'entreprise ont été élaborés sur la base des chiffres historiques et des attentes actuelles du marché. Les flux monétaires sont indexés sur l'inflation avec un taux de croissance de 2,0 % (exercice précédent: 2,0 %) pour le calcul des valeurs finales. Le taux de croissance correspond à la moyenne à long terme escomptée par Alpiq. Les taux d'actualisation appliqués reflètent l'estimation actuelle du marché en ce qui concerne les risques spécifiques à attribuer aux unités génératrices de trésorerie.

13 Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 31.12.2013	3 312	365	3 677
Investissements	86		86
Dividendes	-29	-30	-59
Part de résultat	-71	40	-31
Incidences IAS 19 et 39 comptabilisées sous autre résultat	-55	-5	-60
Dépréciations	-141	-1	-142
Reclassifications	-8	-4	-12
Sorties	-7		-7
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-40	-262	-302
Valeurs comptables au 31.12.2014	3 047	103	3 150
Reclassification depuis «Actifs disponibles à la vente» l'exercice précédent	25	8	33
Investissements		2	2
Dividendes	-25	-3	-28
Part de résultat	58	11	69
Incidences IAS 19 et 39 comptabilisées sous autre résultat	-35		-35
Dépréciations	-405	-7	-412
Sorties	-4		-4
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		-55	-55
Différences issues des conversions en devises		-2	-2
Valeurs comptables au 31.12.2015	2 661	57	2 718

Toutes les grandes centrales partenaires ainsi que les entreprises associées restantes sont évaluées selon des IFRS homogènes et intégrées aux comptes annuels consolidés selon la méthode de mise en équivalence. En l'absence d'états financiers IFRS, des ajustements sont effectués.

Les dates de clôture des différentes centrales partenaires (année hydrologique) et des autres entreprises associées diffèrent de celle du Groupe. Pour ces sociétés, on utilise les dernières clôtures disponibles pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Alpiq. Les transactions et événements majeurs survenus entre la dernière clôture et le 31 décembre sont pris en considération dans les comptes annuels.

2015: valeurs clés

Suite au rapprochement d'Atel et d'EOS qui a donné naissance à Alpiq en 2009, des ajustements de juste valeur ont été effectués pour les actifs acquis dans le cadre du regroupement des entreprises. Ceux-ci sont inclus dans les valeurs clés et ont été extrapolés à 100% pour les valeurs brutes de la part d'Alpiq présentées ici. Pour les sociétés disposant de sous-participations, la part d'Alpiq présentée peut en outre présenter un écart par rapport à la part déterminée en vertu du droit des sociétés anonymes.

Principales centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires									
	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq
Actif immobilisé	2 699	1 620	1 382	539	3 128	1 248	8 964	1 573	1 156	385
dont immobilisations financières à long terme	3	2			1 643	657	1 724	558		
Actif circulant	47	28	46	18	406	162	440	142	5	2
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	46	27	15	6	22	9	233	75		
Fonds étrangers à long terme	716	430	1 099	429	3 215	1 286	3 834	1 241	1	
dont dettes financières à long terme	713	428	997	389	135	54	400	129		
Fonds étrangers à court terme	340	204	86	33	118	47	346	112	134	45
dont dettes financières à court terme	260	156					250	81	79	26
Fonds propres	1 690	1 014	243	95	201	77	5 224	362	1 026	342
Revenus	173	104	18	7	417	167	456	147	240	80
Charges	- 619	- 371	- 9	- 3	- 284	- 117	- 562	- 139	- 569	- 190
Résultat net	- 446	- 267	9	4	133	50	- 106	8	- 329	- 110
Autre résultat			- 7	- 3	- 42	- 19	- 22	- 11		
Résultat global	- 446	- 267	2	1	91	31	- 128	- 3	- 329	- 110
Dividendes versés		5				7		8		2

Les entreprises considérées comme essentielles par Alpiq sont exclusivement des centrales partenaires importantes sur le plan stratégique. Un prix du marché n'est disponible pour aucune de ces sociétés.

Compte tenu des contrats de partenariat existants, les actionnaires des centrales partenaires sont tenus, pendant la durée de concession, de prendre l'énergie correspondant à leur part de participation et de payer les dépenses annuelles au prorata (dont les taux d'intérêt et le remboursement des fonds étrangers). Par ailleurs, au niveau des fonds de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs, les propriétaires des installations nucléaires ont une obligation limitée de couvrir la différence au cas où un partenaire directement concerné ne pourrait effectuer ses paiements. La durée des contrats de partenariat correspond à l'intégralité de la durée de vie de la centrale ou à la durée d'utilisation de la concession. Ces contrats ne peuvent pas être résiliés.

Centrales partenaires mineures individuelles et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq
Actif immobilisé	4 487	1 150	261	65
dont immobilisations financières à long terme	76	9	1	
Actif circulant	142	28	338	155
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	70	13	61	15
Fonds étrangers à long terme	1 759	359	204	53
dont dettes financières à long terme	1 655	346	124	27
Fonds étrangers à court terme	265	48	225	110
dont dettes financières à court terme	91	16		
Fonds propres	2 605	771	170	57
Revenus	397	79	177	71
Charges	- 482	- 111	- 163	- 66
Résultat net	- 85	- 32	14	5
Autre résultat	- 27	- 2	- 8	
Résultat global	- 112	- 34	6	5

Pour le Groupe Alpiq, les dépenses annuelles ordinaires au prorata de l'ensemble des centrales partenaires se sont élevées en 2015 à 697 millions de CHF (exercice précédent: 517 millions de CHF). Celles-ci relèvent des charges d'énergie et de marchandises.

2014: valeurs clés

Principales centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires									
	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq
Actif immobilisé	3 165	1 899	1 137	443	3 191	1 277	8 946	1 524	1 535	512
dont immobilisations financières à long terme					1 710	687	1 574	513	5	2
Actif circulant	44	27	130	51	162	65	376	122	43	14
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	40	24	125	49	77	31	183	59		
Fonds étrangers à long terme	875	525	947	369	3 081	1 233	3 756	1 216	143	48
dont dettes financières à long terme	872	523	846	330	130	52	450	146	55	18
Fonds étrangers à court terme	190	114	80	31	144	57	180	58	75	25
dont dettes financières à court terme	120	72					50	16	50	17
Fonds propres	2 144	1 287	240	94	128	52	5 386	372	1 360	453
Revenus	172	103	4	2	379	152	518	168	280	93
Charges	-372	-223	-42	-17	-313	-126	-676	-162	-493	-164
Résultat net	-200	-120	-38	-15	66	26	-158	6	-213	-71
Autre résultat			-3	-1	-77	-31	-97	-22		
Résultat global	-200	-120	-41	-16	-11	-5	-255	-16	-213	-71
Dividendes versés		9				7		8		2

Centrales partenaires mineures individuelles et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part d'Alpiq	Valeurs brutes	Part d'Alpiq
Actif immobilisé	4 049	1 126	440	137
dont immobilisations financières à long terme	38	5	8	3
Actif circulant	114	26	284	121
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	59	15	89	25
Fonds étrangers à long terme	1 366	310	271	83
dont dettes financières à long terme	1 295	302	153	39
Fonds étrangers à court terme	234	53	157	72
dont dettes financières à court terme	101	22		
Fonds propres	2 563	789	296	103
Revenus	329	74	335	134
Charges	-367	-90	-302	-119
Résultat net	-38	-16	33	15
Autre résultat	-9	-1	-13	-4
Résultat global	-47	-17	20	11

14 Autres immobilisations financières à long terme

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Autres actifs à long terme	Total
Valeurs comptables au 31.12.2013	17	326	0	343
Investissements	1	10	75	86
Reclassifications	2	-3		-1
Sorties		-83		-83
Dépréciations		-1		-1
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		-171		-171
Différences issues des conversions en devises	-1	-1		-2
Valeurs comptables au 31.12.2014	19	77	75	171
Investissements	3	6	171	180
Reclassifications	-1	-2	2	-1
Sorties	-14	-9		-23
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-2			-2
Différences issues des conversions en devises		-1		-1
Valeurs comptables au 31.12.2015	5	71	248	324

Alpiq a cédé l'ensemble des créances de prêt obtenues par Swissgrid SA en 2014 dans le cadre du transfert des réseaux à très haute tension. Lors de la vente, les tranches du prêt Swissgrid ont été cédées sans le droit de conversion qui en fait partie par contrat. Sous certaines conditions, Swissgrid SA peut, respectivement doit, convertir les prêts en fonds propres. Les acquéreurs des prêts recevraient alors des participations aux fonds propres de Swissgrid SA. Dans le cas d'une conversion et vu le contrat conclu avec les acquéreurs des prêts, Alpiq est toutefois tenue de reprendre de ces derniers l'ensemble des participations aux fonds propres de Swissgrid SA issues de la conversion à hauteur de 246 millions de CHF au maximum. Alpiq a donc vendu les prêts tout en contractant un engagement à hauteur de 246 millions de CHF. En raison des modalités contractuelles de la transaction, les prêts n'ont pas pu être comptabilisés et restent dans les comptes d'Alpiq en tant qu'«Autres actifs à long terme» pour un montant de 246 millions de CHF. De plus, il existe des dettes financières du même montant dans l'étendue des engagements pris dans le cadre des ventes. Les dettes sont inscrites au poste «Autres engagements à long terme».

15 Stocks

A la date de référence, les stocks comprennent essentiellement les combustibles (gaz et charbon) avec une valeur comptable de 34 millions de CHF (exercice précédent: 40 millions de CHF) ainsi que des produits auxiliaires et d'exploitation d'un montant de 34 millions de CHF (40 millions de CHF).

16 Créances

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Créances résultant des livraisons et prestations	956	1 270
Paiements d'avance aux fournisseurs	29	44
Chiffre d'affaires avant facturation	48	18
Autres créances	342	363
Total	1 375	1 695

Les créances résultant des livraisons et prestations envers des clients qui sont également des fournisseurs sont compensées par les engagements résultant des livraisons et prestations pour autant que des accords de netting aient été conclus avec les contreparties et que le paiement s'effectue net. Les créances et engagements issus d'accords de netting et passés en compte se montent à 690 millions de CHF (exercice précédent: 730 millions de CHF).

Le chiffre d'affaires avant facturation des mandats de fabrication en cours est déterminé en fonction du degré d'avancement, déduction faite des acomptes facturés. Il se détaille comme suit:

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires avant facturation (brut)	1 037	974
Acomptes facturés de clients	- 989	- 956
Chiffre d'affaires avant facturation (net)	48	18

17 Liquidités

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Avoirs à vue	803	878
Dépôts à terme avec échéances inférieures à 90 jours	47	37
Total	850	915

18 Fonds propres

Capital-actions

Le capital-actions de 278,7 millions de CHF (exercice précédent: 271,9 millions de CHF) se compose de 27 874 649 actions nominatives à 10 CHF (27 189 873 actions nominatives) et est entièrement libéré. Selon l'inscription au registre des actions, les sociétés suivantes sont actionnaires:

	Parts en % au 31.12.2015	Parts en % au 31.12.2014
EOS HOLDING SA (EOSH)	31,44	31,38
EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI)	25,04	25,00
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,65	13,63
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13	7,12
Canton de Soleure	5,61	5,60
Aziende Industriali di Lugano (AIL)	2,13	2,12
IBAAarau (IBA)	2,00	2,00
Wasserwerke Zug (WWZ)	0,91	0,91
Public	12,09	12,24

Capital hybride

En 2013, les actionnaires principaux suisses ont souscrit un emprunt hybride d'un montant de 367 millions de CHF. Alpiq a en outre placé un emprunt hybride public de 650 millions de CHF sur le marché suisse des capitaux.

Ce capital hybride d'un montant total de 1 017 millions de CHF a une durée illimitée et est considéré comme fonds propres, conformément aux normes de présentation des comptes IFRS. Alpiq dispose toutefois du droit de résilier l'emprunt hybride public de manière anticipée, au plus tôt le 15 novembre 2018, et de le rembourser ensuite par tranches annuelles. L'emprunt hybride souscrit par les actionnaires principaux suisses ne peut être remboursé qu'après le remboursement de l'emprunt hybride public, auquel il est subordonné. Alpiq peut, sous certaines conditions, substituer des actions ou des instruments hybrides de même rang à l'emprunt hybride détenu par les actionnaires principaux suisses. Le capital hybride est rémunéré au moyen d'un coupon de 5 % jusqu'à la première échéance de remboursement, le 15 novembre 2018. A partir de cette date, puis tous les cinq ans, le taux d'intérêt sera ajusté en fonction des conditions en vigueur sur le marché. En 2023 et en 2043, la rémunération sera majorée de respectivement 25 pb et 75 pb. Le versement aux actionnaires principaux suisses des intérêts sur le prêt hybride peut être suspendu selon la libre appréciation d'Alpiq, sans obligation ultérieure de paiement. Il est également possible de suspendre la rémunération de l'emprunt hybride public, mais dans ce cas, les intérêts ne sont prescrits qu'après trois ans.

Les intérêts après impôts imputables à l'exercice 2015 s'élèvent à 51 millions de CHF (51 millions de CHF). Indépendamment du fait qu'ils aient été payés ou qu'il existe une obligation juridique de les payer, les intérêts de l'emprunt public hybride, respectivement les intérêts fixés du prêt hybride, imputables à l'exercice remplissent les critères d'un dividende privilégié et, par conséquent, sont déduits de la «Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans le résultat net» pour le calcul du résultat non dilué par action.

Les intérêts courus après impôts s'élèvent à 19 millions de CHF (19 millions de CHF) au 31 décembre 2015. Etant donné qu'il n'existe pas d'obligation judiciairement exécutoire de payer, les intérêts courus n'ont pas été définis comme un engagement financier et n'ont pas été déduits des fonds propres. En 2015, les paiements d'intérêts se sont élevés à 51 millions de CHF au total (18 millions de CHF pour les actionnaires principaux suisses, 33 millions de CHF pour l'emprunt hybride public). En raison du caractère de fonds propres du capital hybride, ces distributions ont été comptabilisées comme étant sans effet sur les fonds propres (réserves de bénéfice).

19 Provisions

En millions de CHF	Provision pour les contrats générant des pertes	Provision pour restructurations	Provision pour démantèlement des centrales propres	Provision pour garanties	Autres provisions	Total
Etat des provisions à long terme au 31.12.2014	316	2	48	15	31	412
Provisions à court terme	63	19	1	3	7	93
Provisions au 31.12.2014	379	21	49	18	38	505
Variation du périmètre de consolidation	3		-4			-1
Dotations	324		1	5	18	348
Intérêts sur provisions	12		1			13
Utilisation	-30	-11		-1	-10	-52
Provisions non utilisées et dissoutes	-3			-3	-10	-16
Reclassification	-9	11	-1		48	49
Différences issues des conversions en devises	-2		-3		-1	-6
Provisions au 31.12.2015	674	21	43	19	83	840
Déduction faite des provisions à court terme	-77	-21		-3	-58	-159
Etat des provisions à long terme au 31.12.2015	597	0	43	16	25	681
Sorties de liquidités attendues						
Dans les 12 mois	-77	-21		-3	-58	-159
Dans 1 à 5 ans	-112		-10	-12	-22	-156
Après 5 ans	-485		-33	-4	-3	-525
Total	-674	-21	-43	-19	-83	-840

La provision pour les contrats générant des pertes englobe les engagements en cours à la date de référence et les risques identifiables découlant de l'activité de négoce et de distribution d'énergie. Le poste couvre les engagements attendus en relation avec l'achat et la livraison d'énergie.

La provision pour restructurations couvre les charges attendues sur les programmes de restructuration engagés au cours des exercices précédents. La provision englobe les charges générées par la restructuration et qui ne sont pas en relation avec les activités poursuivies par le Groupe.

La provision pour démantèlement des centrales propres couvre les coûts estimés des engagements de démantèlement du parc de centrales actuel du Groupe.

La provision pour garanties concerne essentiellement le domaine Energy Services. La provision a été calculée sur la base de valeurs historiques et d'accords contractuels.

Les autres provisions englobent des engagements dans le domaine du personnel, les engagements actuels ou les risques d'engagements liés à des procédures judiciaires ainsi que des risques d'exploitation généraux dont la survenue est jugée probable.

Les provisions importantes pour lesquelles la juste valeur est essentielle sont calculées à la valeur actuelle et rémunérées par le biais des charges financières.

20 Passifs financiers à long terme

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Emprunts obligataires	1 909	2 221
Prêts passifs	647	819
Total	2 556	3 040

Emprunts obligataires existants à la date de référence

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt	Taux d'intérêt effectif %	Valeur comptable 31.12.2015	Valeur comptable 31.12.2014
Alpiq Holding SA Valeur nominale 174 millions de CHF, taux fixe 3 1/4 % ¹	2008/2015	25.03.2015	3,476		174
Alpiq Holding SA Valeur nominale 154 millions de CHF, taux fixe 3 1/4 %	2009/2015	03.07.2015	3,434		154
Alpiq Holding SA Valeur nominale 151 millions de CHF, taux fixe 1 3/8 % ²	2011/2016	20.09.2016	1,641	151	176
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 4 % ²	2009/2017	10.02.2017	4,167	100	136
Alpiq Holding SA Valeur nominale 172 millions de CHF, taux fixe 2 % ²	2012/2017	13.04.2017	2,170	172	206
Alpiq Holding SA Valeur nominale 16 millions de CHF, taux fixe 2 % ²	2012/2017	13.04.2017	2,126	15	19
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 % ^{1,2}	2006/2018	01.03.2018	2,788	100	189
Alpiq Holding SA Valeur nominale 80 millions de CHF, taux fixe 3 7/8 % ²	2008/2018	30.10.2018	4,020	80	119
Alpiq Holding SA Valeur nominale 20 millions de CHF, taux fixe 3 7/8 % ²	2008/2018	30.10.2018	4,016	20	30
Alpiq Holding SA Valeur nominale 400 millions de CHF, taux fixe 3 % ²	2009/2019	25.11.2019	3,180	397	496
Alpiq Holding SA Valeur nominale 225 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 %	2011/2021	20.09.2021	2,399	223	223
Alpiq Holding SA Valeur nominale 200 millions de CHF, taux fixe 3 %	2012/2022	16.05.2022	3,056	199	199
Alpiq Holding SA Valeur nominale 150 millions de CHF, taux fixe 2 1/8 %	2015/2023	30.06.2023	2,115	150	
Alpiq Holding SA Valeur nominale 25 millions de CHF, taux fixe 2 1/8 %	2015/2023	30.06.2023	2,177	25	
Alpiq Holding SA Valeur nominale 300 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2014/2024	29.07.2024	2,710	298	298
Emosson SA Valeur nominale 130 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 % ³	2005/2017	26.10.2017	2,250	130	130

1 Emprunts obligataires d'Alpiq SA et d'Alpiq Suisse SA repris par Alpiq Holding SA dans le cadre du changement de débiteur effectué en décembre 2010

2 Rachat partiel d'emprunts obligataires au 30 juin 2015

3 L'emprunt obligataire est évalué à sa valeur nominale; il ne s'écarte pas significativement des coûts amortis. Par conséquent, les taux d'intérêt nominaux et effectifs présentés sont identiques.

La valeur de marché des emprunts obligataires à taux fixe existant à la date de référence s'élevait à 2124 millions de CHF (exercice précédent: 2667 millions de CHF). A cette même date, l'intérêt pondéré des emprunts obligataires émis, rapporté à leur valeur nominale, était de 2,71 % (2,86 %). Les emprunts obligataires avec des échéances résiduelles inférieures à 360 jours, d'un montant de 151 millions de CHF (328 millions de CHF), sont comptabilisés à la date de référence du 31 décembre 2015 dans les passifs financiers à court terme. La valeur de marché correspondante s'élève à 151 millions de CHF (331 millions de CHF).

Fin juin 2015, Alpiq a racheté des emprunts obligataires d'une valeur nominale de 340 millions de CHF et avec des échéances comprises entre 2016 et 2019. Simultanément, deux nouveaux emprunts obligataires de 175 millions de CHF au total, d'une durée de huit ans et au taux d'intérêt de 2,125 %, ont été placés sur le marché.

Prêts passifs

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Echéance résiduelle 1 à 5 ans	299	345
Echéance résiduelle plus de 5 ans	348	474
Total	647	819

A la date de référence, la valeur de marché des prêts passifs s'élevait à 724 millions de CHF (exercice précédent: 936 millions de CHF). A cette même date, l'intérêt pondéré des prêts passifs, rapporté à leur valeur nominale, était de 3,73 % (3,67%). Les prêts passifs avec des échéances résiduelles inférieures à 360 jours et d'un montant de 76 millions de CHF (113 millions de CHF) figurent à la date de référence du 31 décembre 2015 dans les passifs financiers à court terme.

L'intérêt moyen pondéré des emprunts obligataires et des prêts passifs s'élève à 2,96 % (3,05%).

21 Autres engagements à long terme

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Vente d'options put	13	19
Autres engagements à long terme	307	146
Total	320	165
Echéances		
Dans 1 à 5 ans	212	99
Après 5 ans	108	66
Total	320	165

Alpiq a cédé toutes les créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA. L'engagement découlant de la vente, à hauteur de 246 millions de CHF, est compris dans le poste «Autres engagements à long terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la note 14.

22 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Engagements résultant des livraisons et prestations	552	561
Autres engagements	183	346
Acomptes reçus de clients	39	50
Total	774	957

Les engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des clients sont passés en compte dans «Créances pour livraisons et prestations», pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué lieu net. Les engagements et créances issus d'accords de netting et enregistrés s'élèvent à 690 millions de CHF (exercice précédent: 730 millions de CHF).

23 Transactions avec des parties liées

EOS Holding et EDFAI disposent d'une influence notable sur le Groupe Alpiq et sont donc désignées ci-après comme «Autres entreprises liées». Les principes comptables énoncés en début de rapport ainsi que la note 13 expliquent les relations entretenues avec les entreprises associées et les centrales partenaires. Les transactions entre le Groupe et les institutions de prévoyance en faveur du personnel sont présentées à la note 24.

2015: volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Produits d'exploitation			
Ventes d'énergie	69	112	284
Autres revenus de prestations	10	3	
Charges d'exploitation			
Charges liées à l'énergie	-697	-11	-419
Autres charges de prestations		-25	-1
Résultat financier			
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	72	-17	
Produits d'intérêts	1	1	

2015: volume des postes ouverts à la date de référence avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Créances			
Créances résultant des livraisons et prestations	5	1	2
Créances financières à long terme	39	2	
Créances financières à court terme	56		
Autres créances	43	7	1
Actifs détenus en vue de la vente		5	
Engagements			
Engagements résultant des livraisons et prestations	7	6	27
Autres engagements	177	7	10

Outre les versements de dividendes, des distributions ont été effectuées au cours de l'exercice 2015 en relation avec le prêt hybride aux actionnaires répondant au statut de parties liées. Des informations sur le capital hybride sont fournies dans la note 18.

Fin 2015, le Groupe Alpiq a conclu des accords contractuels régissant l'achat d'électricité avec des centrales partenaires. L'achat d'électricité s'effectue en fonction de la participation, mais les volumes ne font l'objet d'aucun accord contractuel. La capacité de production dépend de la meilleure utilisation possible des centrales. La prise en charge des coûts liés à la production d'électricité s'effectue sur une base «Cost Plus» pour les centrales partenaires.

Les transactions non financières du négoce d'énergie avec d'autres entreprises associées et liées ouvertes à la date du 31 décembre 2015 représentent un volume de contrats de 89 TWh (exercice précédent: 85 TWh) et une valeur brute de 3,5 milliards de CHF (2,9 milliards de CHF).

Membres du Conseil d'administration et de la Direction générale aux postes clés

En 2015, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a reçu une indemnité de 3,1 millions de CHF (3,3 millions de CHF). Durant la même période, les indemnités de la Direction générale se sont montées à 5,3 millions de CHF (5,4 millions de CHF) dont 4,2 millions de CHF (4,5 millions de CHF) en indemnités courantes et 1,1 million de CHF (0,9 million de CHF) en prestations de prévoyance.

2014: volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Produits d'exploitation			
Ventes d'énergie	49	97	397
Autres revenus de prestations	8	5	
Charges d'exploitation			
Charges liées à l'énergie	- 517	- 13	- 391
Autres charges de prestations		- 4	
Résultat financier			
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	57	61	
Produits d'intérêts	2	10	

2014: volume des postes ouverts à la date de référence avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Créances			
Créances résultant des livraisons et prestations	44	23	17
Créances financières à long terme	41		
Créances financières à court terme	11		
Autres créances	8		6
Actifs détenus en vue de la vente		171	
Engagements			
Engagements résultant des livraisons et prestations	36	2	7
Autres engagements		8	8

24 Prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations selon le compte de résultat

En millions de CHF	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période	46	40
Charges d'intérêts nettes des plans à primauté de prestations	4	6
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	50	46
dont coûts des services et charges administratives	46	40
dont charges d'intérêts nettes	4	6

Engagement lié à la prévoyance en faveur du personnel selon le bilan

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies	1 429	1 379
Juste valeur des actifs du plan	1 136	1 136
Engagement net lié à la prévoyance en faveur du personnel	293	243
dont plans de prévoyance suisses	202	142
dont plans de prévoyance allemands	91	101

Rapprochement des engagements de prévoyance nets

En millions de CHF	2015	2014
Engagements de prévoyance nets au 1.1.	243	248
Charges liées à la prévoyance du personnel - compte de résultat	50	46
Charges liées à la prévoyance du personnel - autre résultat	52	57
Cotisations de l'employeur	- 42	- 106
Variation du périmètre de consolidation	- 1	
Effet des variations de change	- 9	- 2
Engagements de prévoyance nets au 31.12.	293	243

En 2013, les collaborateurs assurés en Suisse dans les domaines opérationnels Generation et Commerce & Trading ainsi qu'au Group Center ont décidé de changer de plan de primauté en matière de prévoyance. En 2014, le versement dans la réserve pour fluctuations de valeur et lié au changement de primauté est compris dans le poste «Cotisations de l'employeur».

Evolution de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies

En millions de CHF	2015	2014
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 1.1.	1 379	1 207
Charges d'intérêts de plans à primauté de prestations	15	28
Coût des services rendus au cours de la période	46	40
Cotisations des employés	20	19
Prestations versées	- 61	- 54
Variation du périmètre de consolidation	- 1	9
Réévaluations:		
Hypothèses financières	29	156
Hypothèses démographiques	- 9	- 10
Adaptations empiriques	22	- 19
Autres	- 2	5
Effet des variations de change	- 9	- 2
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31.12.	1 429	1 379

Au jour du bilan, la durée résiduelle moyenne de versement de capital et d'intérêts de l'obligation basée sur la primauté des prestations (duration) est de 15,1 ans (exercice précédent: 14,8 ans).

Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2015	2014
Juste valeur des actifs du plan au 1.1.	1 136	959
Intérêts sur actifs du plan	11	22
Cotisations de l'employeur	42	106
Cotisations des employés	20	19
Prestations versées	- 61	- 54
Variation du périmètre de consolidation		9
Réévaluation des actifs du plan	- 10	70
Autres	- 2	5
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	1 136	1 136

Classes d'actifs des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Prix cotés sur le marché		
Liquidités	3	23
Instruments de capitaux propres de tiers	430	512
Instruments d'emprunt de tiers	459	405
Fonds immobiliers	108	83
Autres placements	56	28
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix cotés sur le marché)	1056	1051
Prix non cotés sur le marché		
Biens immobiliers non exploités par la société	78	82
Autres placements	2	3
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix non cotés sur le marché)	80	85
Montant de la juste valeur des actifs du plan	1136	1136

2015: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses	Plans de prévoyance allemands
Taux d'actualisation	0,78	1,85
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,50	2,70

2014: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses	Plans de prévoyance allemands
Taux d'actualisation	1,05	2,20
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,79	2,70

Pour les régimes suisses, le calcul de l'espérance de vie est effectué en appliquant les tables de génération LPP 2010 et, pour les régimes allemands, les barèmes 2005G du Prof. Heubeck.

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'engagement net au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-après récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des engagements à primauté de prestations.

En millions de CHF	2015	2014
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,25 %	-52	-49
Réduction 0,25 %	56	53
Augmentation des salaires et traitements		
Augmentation 0,25 %	7	7
Réduction 0,25 %	-7	-6
Espérance de vie		
Augmentation d'une année	47	45
Réduction d'une année	-48	-45

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

Estimation des cotisations employeur et employés pour la période suivante

En millions de CHF	2016	2015
Cotisations de l'employeur	38	38
Cotisations des employés	20	20

25 Rétributions en actions

Durant l'exercice 2015, un nouveau régime d'actions fictives (phantom shares) a été mis en place pour les membres de la Direction générale. Des actions d'Alpiq Holding SA sont attribuées chaque année aux ayants droit sous forme d'actions fictives. La rétribution en actions est en principe versée en espèces, toutefois le Conseil d'administration a la compétence de procéder à un règlement en actions d'Alpiq Holding SA. Compte tenu de l'intention de régler en espèces et de l'obligation implicite qui en découle, Alpiq considère le présent programme comme une rétribution en actions réglée en espèces (cash settled).

Les actions fictives matérialisent un droit à un paiement de la différence positive entre la valeur de marché de l'action Alpiq Holding SA à l'issue des trois ans et la valeur vénale de marché de l'action Alpiq Holding SA lors de l'attribution des actions fictives. Pour ce faire, le montant du paiement est converti en nombre d'actions sur la base du cours de l'action à la fin de la période d'acquisition des droits de trois ans. Le versement a lieu à condition que les bénéficiaires soient employés de la société à la date de référence respective. Le montant du versement est basé sur la hausse du cours de l'action et peut varier entre 0 et 150% de la valeur attribuée.

La première attribution à hauteur de 0,6 million de CHF (100%) a été effectuée le 1^{er} mai 2015. Un versement éventuel en vertu du programme intervient donc à la fin de la période de trois ans au 30 avril 2018.

La valeur de marché du programme d'actions fictives est calculée à la date de référence du bilan à l'aide du modèle Black-Scholes et comptabilisée au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits. Les charges enregistrées dans les charges de personnel liées aux rétributions en actions réglées en espèces s'élèvent en 2015 à 0,1 million de CHF. La dette comptabilisée au bilan se monte à 0,1 million de CHF au 31 décembre 2015.

26 Passifs éventuels et engagements de garantie

A la date de référence du bilan, les engagements liés à des cautionnements, garanties ou liens de subordination analogues vis-à-vis d'entreprises associées ou de tiers s'élevaient à 16 millions de CHF (exercice précédent: 15 millions de CHF). Alpiq est solidairement responsable de tous les consortiums de travail ayant la forme d'entreprises simples auxquelles participent des sociétés du Groupe. Outre sa participation dans plusieurs entreprises simples, Alpiq est le chef de file du consortium Transtec Gotthard. Pour d'autres engagements en relation avec des centrales partenaires, se référer à la note 13.

27 Actifs nantis

Les installations de Aero Rossa S.r.l., Aragona /IT, En Plus S.r.l., Milan /IT, et Enpower 3 S.r.l., Aragona /IT, sont financées par des banques aux conditions habituelles du marché. Les fonds étrangers y relatifs sont présentés dans le bilan consolidé. Le Groupe Alpiq a nanti ses participations dans ces centrales auprès des banques de financement pour un montant de 70 millions de CHF (exercice précédent: 194 millions de CHF). L'exercice précédent, les installations Alpiq Wind Italia S.r.l. et Novel S.p.A. avaient été engagées auprès des banques en garantie de leurs crédits.

28 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe Alpiq est basée sur la structure d'organisation et de management interne du Groupe ainsi que sur les rapports financiers internes à l'intention des organes de direction. Les segments soumis à rapport selon l'IFRS 8 regroupent les trois domaines opérationnels, tels qu'ils figurent dans l'organigramme à la page 29. Ils sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, les résultats du segment (EBITDA, EBIT) sont les paramètres déterminants pour la gestion et l'évaluation internes d'Alpiq. Outre les coûts d'achat d'énergie et de production, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels, y compris les prestations de personnel et de services. Dans la mesure où les rapports internes et externes sont soumis aux mêmes principes d'évaluation, l'ajustement des chiffres entre le Management Reporting et le Financial Reporting n'a plus lieu d'être.

Alpiq a introduit un modèle de prix de transfert entre les domaines Generation et Commerce & Trading au 1^{er} janvier 2015. Les recettes des centrales qui proviennent des activités d'optimisation et de négoce pour la Suisse et l'Europe de l'Ouest sont maintenant ventilées entre les domaines Generation et Commerce & Trading. Les données sectorielles de l'année précédente ont été ajustées à des fins de comparaison. Dans l'information sectorielle de 2014, l'effet de cette adaptation sur l'EBITDA représente – 85 millions de CHF pour Generation, respectivement + 85 millions de CHF pour Commerce & Trading.

Le Groupe Alpiq exerce des activités dans les domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading et Energy Services:

- Le domaine opérationnel Generation englobe la production d'électricité, y compris les nouvelles énergies renouvelables dans les centrales gérées par Alpiq et ses partenaires en Suisse ainsi que dans toutes les unités de production étrangères en Bulgarie, France, Italie, Scandinavie, Espagne, République tchèque et Hongrie.
- Le domaine opérationnel Commerce & Trading englobe les activités de négoce et de vente pour la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la France, la Scandinavie et l'Europe de l'Est et du Sud, ainsi que les activités de négoce pour compte propre et l'optimisation des centrales. Il comprend également les prestations liées au réseau dans le cadre de la gestion de la charge.
- Le domaine opérationnel Energy Services regroupe les activités des deux groupes d'entreprises Alpiq InTec et Groupe Kraftanlagen. Alpiq InTec se concentre essentiellement sur des prestations pour la technique du bâtiment, de l'énergie et des transports en Suisse, en Italie et en République tchèque. Le Groupe Kraftanlagen est spécialisé dans la construction internationale de centrales et d'installations qui y sont liées.

Il n'a été procédé à aucun regroupement de secteurs d'activité opérationnels en ce qui concerne les secteurs devant faire l'objet de rapports. Le rapprochement des résultats des domaines opérationnels avec les chiffres consolidés du Groupe Alpiq intègre les résultats des unités qui n'opèrent pas sur le marché (notamment Alpiq Holding SA et le Group Center) ainsi que les effets liés à la consolidation du Groupe. Il comprend les résultats des participations qui ne sont pas directement affectées aux domaines opérationnels présentés (participations financières et non stratégiques), les activités centrales du Groupe (qui englobent les unités fonctionnelles), les effets et éliminations liés à la consolidation ainsi que les postes de charges et de produits non influençables au niveau des domaines opérationnels.

2015: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation	Commerce & Trading	Energy Services	Holding, Group Center, autres et consolidation Groupe	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe des ventes d'énergie/ des mandats en cours	372	4 758	1 533	56	6 719
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	76	-69		-11	-4
dont opérations propres		-5			-5
dont opérations de couverture	76	-64		-11	1
Total du chiffre d'affaires net externe	448	4 689	1 533	45	6 715
Transactions internes	1 039	124	8	-1 171	0
Total du chiffre d'affaires net	1 487	4 813	1 541	-1 126	6 715
Autres produits	34	17	10	9	70
Effets exceptionnels ¹	6			6	12
Total des produits avant effets exceptionnels	1 521	4 830	1 551	-1 117	6 785
Total des produits d'exploitation	1 527	4 830	1 551	-1 111	6 797
Coûts d'exploitation	-1 129	-4 778	-1 450	1 052	-6 305
Effets exceptionnels ¹	-380	-44	-3	-15	-442
EBITDA avant effets exceptionnels	392	52	101	-65	480
EBITDA	18	8	98	-74	50
Amortissements	-163	-18	-29	-9	-219
Effets exceptionnels ¹	-343	1			-342
EBIT avant effets exceptionnels	229	34	72	-74	261
EBIT	-488	-9	69	-83	-511
Effectif à la date de clôture	713	387	6 948	297	8 345
Immobilisations corporelles	2 711	2	154	61	2 928
Immobilisations incorporelles	265	19	82	9	375
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	2 245	1	21	451	2 718
Total des actifs à long terme	5 221	22	257	521	6 021
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	-35	-15	-24	-5	-79

¹ Comprennent des dépréciations, des provisions, des effets liés à la cession de parties de l'entreprises et d'autres effets exceptionnels.

Le résultat du négoce des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers inclut les gains et les pertes issus des transactions réalisées et des fluctuations de valeur des transactions non réalisées évaluées à leur juste valeur.

Les transactions financières du négoce d'énergie avec des tiers ouvertes au 31 décembre 2015 présentent un volume de contrats de 11,4 TWh (exercice précédent: 6,9 TWh). Les valeurs brutes des volumes de contrats s'élèvent au 31 décembre 2015 à 481,7 TWh (379,1 TWh), soit 19 milliards de CHF (16 milliards de CHF).

Il n'existe aucune transaction avec un client externe dont les revenus se montent à 10% ou plus du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe Alpiq.

2014: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation (ajusté)	Commerce & Trading (ajusté)	Energy Services	Holding, Group Center, autres et consolidation Groupe (ajusté)	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe des ventes d'énergie/ des mandats en cours	403	6 119	1 264	269	8 055
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	2	1			3
dont opérations propres					
dont opérations de couverture	2	1			3
Total du chiffre d'affaires net externe	405	6 120	1 264	269	8 058
Transactions internes	1 283	1 650	321	-3 254	0
Total du chiffre d'affaires net	1 688	7 770	1 585	-2 985	8 058
Autres produits	55	18	19	55	147
Total des produits d'exploitation	1 743	7 788	1 604	-2 930	8 205
Coûts d'exploitation	-1 202	-7 707	-1 500	2 813	-7 596
Effets exceptionnels ¹	-265	-32			-297
EBITDA avant effets exceptionnels¹	541	81	104	-117	609
EBITDA	276	49	104	-117	312
Amortissements	-199	-13	-30	-11	-253
Effets exceptionnels ¹	-726			-6	-732
EBIT avant effets exceptionnels¹	342	68	74	-128	356
EBIT	-649	36	74	-134	-673
Effectif à la date de clôture	737	278	6 871	391	8 277
Immobilisations corporelles	3 262	209	150	63	3 684
Immobilisations incorporelles	263	52	79	28	422
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	2 568	8	14	560	3 150
Total des actifs à long terme	6 093	269	243	651	7 256
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	-50	-8	-12	-11	-81

1 Comprennent des dépréciations et des provisions

2015: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	République tchèque	Hongrie	Pologne	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe	2 308	840	953	587	281	229	244	1 273	6 715
Immobilisations corporelles	1 786	24	133	287	589	47		62	2 928
Immobilisations incorporelles	293	4	9	41	7			21	375
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	2 696			21				1	2 718
Total des actifs à long terme	4 775	28	142	349	596	47	0	84	6 021

2014: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	République tchèque	Hongrie	Pologne	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe	2 592	1 421	1 034	765	345	333	245	1 323	8 058
Immobilisations corporelles	2 349	30	136	334	684	73		78	3 684
Immobilisations incorporelles	319	5	11	45	11			31	422
Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées	3 120			23				7	3 150
Total des actifs à long terme	5 788	35	147	402	695	73	0	116	7 256

Le chiffre d'affaires net réalisé avec des clients externes par pays est imputé au domicile du client. Les actifs à long terme comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans les pays concernés. La présente information sectorielle indique de façon séparée les pays dans lesquels Alpiq a réalisé le chiffre d'affaires net le plus important au cours de l'exercice sous revue ou de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net réalisé dans d'autres pays est regroupé sous «Autres pays».

29 Regroupements d'entreprises

2015: regroupements d'entreprises

En 2015, les entreprises suivantes ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés:

Domaine opérationnel Energy Services

- 6 février 2015: 100 % dans IReL AG Gebäudeautomation Energietechnologie, Liestal/CH
- 23 février 2015: 100 % dans Helion Holding AG, Lohn-Ammannsegg/CH
- 11 mars 2015: 100 % dans Balfour Beatty Rail Italy S.p.A., Milan/IT

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 18 millions de CHF. L'imputation au bilan des justes valeurs a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Juste valeur
Immobilisations corporelles	4
Immobilisations incorporelles	1
Impôts actifs sur le revenu différés	2
Stocks	8
Créances	16
Liquidités	8
Autres actifs circulants	2
Provisions à long terme	-4
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	-1
Passifs financiers à long terme	-3
Engagements résultant des livraisons et prestations	-20
Autres engagements à court terme	-2
Actifs nets acquis	11
Goodwill obtenu par acquisition	7
Flux de trésorerie net issu de l'activité d'acquisition:	
Liquidités acquises des filiales	8
Coûts d'acquisition	-18
Dettes non encore payées	4
Flux de trésorerie net	-6

IReL AG Gebäudeautomation Energietechnologie, Liestal / CH

Début février 2015, Alpiq a repris IReL AG Gebäudeautomation Energietechnologie, Liestal / CH à 100%. La société propose des solutions sur mesure pour les smart buildings en Suisse centrale et dans le nord-ouest de la Suisse.

Helion Holding AG, Lohn-Ammannsegg / CH

Fin février 2015, Alpiq a repris Helion Holding AG, Lohn-Ammannsegg / CH, respectivement le groupe Helion Solar, à 100%. Le groupe est le leader du marché suisse dans le domaine de la planification, de la réalisation et de la maintenance d'installations photovoltaïques et du stockage de l'énergie.

Balfour Beatty Rail Italy S.p.A., Milan / IT

Mi-mars 2015, Alpiq a repris Balfour Beatty Rail Italy S.p.A., Milan / IT à 100%. La société est active dans le secteur de l'électrification de réseaux ferroviaires et de transports en commun. Balfour Beatty Rail Italy S.p.A. est spécialisée dans la conception, l'achat, l'installation et la mise en service de nouveaux projets de construction et le renouvellement d'infrastructures d'électrification ferroviaires.

Le goodwill acquis par les transactions correspond aux synergies attendues de l'extension des activités existantes ainsi qu'à la valeur supplémentaire visée par le biais de l'expansion dans de nouveaux marchés.

2014: regroupements d'entreprises

En 2014, les entreprises suivantes ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés:

Domaine opérationnel Generation

7 avril 2014: 100% dans Flexitricity Ltd., Edimbourg/UK

27 mai 2014: 100% dans Blåsmark Vindkraft AB, Danderyd/SE

Domaine opérationnel Energy Services

4 avril 2014: 100% dans Schwarz+Partner AG, Reinach BL/CH

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 32 millions de CHF. L'imputation au bilan a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Juste valeur
Immobilisations corporelles	9
Immobilisations incorporelles	3
Impôts actifs sur le revenu différés	1
Liquidités	3
Autres actifs circulants	8
Autres engagements à court et long termes	-9
Impôts passifs sur le revenu différés	-2
Actifs nets acquis	13
Goodwill obtenu par acquisition	19
Flux de trésorerie net issu de l'activité d'acquisition:	
Liquidités acquises des filiales	3
Coûts d'acquisition	-32
Dettes non encore payées	3
Flux de trésorerie des exercices précédents	1
Flux de trésorerie net	-25

Schwarz + Partner AG, Reinach BL/CH

Début avril 2014, Alpiq a repris Schwarz + Partner AG, Reinach BL/CH à 100%. La société opère dans les domaines des projets d'installation électrique et des services de communication.

Flexitricity Ltd., Edimbourg/UK

Début avril 2014, Alpiq a repris Flexitricity Ltd., Edimbourg/UK à 100%. La société est le leader du marché britannique pour le contrôle des services de réseaux. Elle exploite le plus grand réseau intelligent smart grid de Grande-Bretagne et offre des capacités de réserve à l'exploitant de réseau britannique National Grid.

Blåsmark Vindkraft AB, Danderyd/SE

Fin mai 2014, Alpiq a repris Blåsmark Vindkraft AB, Danderyd/SE à 100%. Il s'agit d'une société de projet qui prévoit un parc éolien de 25 turbines éoliennes à Piteå.

Le goodwill acquis lors des transactions correspond aux synergies attendues de l'extension des activités existantes ainsi qu'à la valeur supplémentaire que devraient générer les nouveaux marchés et domaines d'activité.

30 Cession de sociétés

Durant l'exercice sous revue, les sociétés suivantes ont été vendues:

- 3CB SAS, Paris / FR
- Alpiq Hydro Ticino SA, Airolo / CH
- Sabloal Energie Eoliana S.R.L., Oradea / RO
- Sevre Kraftverk AS, Nesbyen / NO
- Ytre Oppedal Kraftverk AS, Voss / NO

La société Kraftszer Vállalkozási Kft., Budapest / HU a été vendue au cours de l'exercice précédent.

Les bénéfices comptables réalisés sur les ventes à hauteur de 13 millions de CHF figurent dans les «Autres produits d'exploitation». Suite aux ventes réalisées en 2015, les dépenses liées au taux de change à hauteur de 22 millions de CHF et enregistrées dans les autres éléments du résultat global sans incidence sur le résultat ont été recyclées des fonds propres au compte de résultat. De plus, suite aux ventes, les transactions classées jusqu'à présent comme transactions pour propre utilisation (own use) conformément à IAS 39 ont été fermées et donc enregistrées dans le compte de résultat. Par ailleurs, une provision a été constituée pour les contrats générant maintenant des pertes suite aux ventes. Ceci a entraîné des pertes de 21 millions de CHF.

A la date de la cession, les actifs et passifs s'élevaient à:

En millions de CHF	2015	2014
Immobilisations corporelles	10	
Immobilisations incorporelles	3	
Liquidités	3	3
Autres actifs circulants	5	4
Passifs financiers à court et long termes	-5	
Autres engagements à court et long termes	-11	-6
Actifs nets cédés	5	1

Flux de trésorerie net provenant de la cession

En millions de CHF	2015	2014
Liquidités des filiales vendues	-3	-3
Prix de la cession	61	
Flux de trésorerie net	58	-3

31 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

A la date de clôture du bilan le 31 décembre 2014, suite à des intentions de vente, l'ensemble de la participation non stratégique détenue dans Swissgrid SA, Alpiq Hydro Ticino SA et plusieurs participations minoritaires non stratégiques du domaine opérationnel Generation étaient notés au bilan en tant qu'«Actifs et passifs détenus en vue de la vente».

La participation non stratégique dans Swissgrid SA comprenait les actions Swissgrid ainsi que la créance de prêt reçue dans le cadre du transfert des réseaux à très haute tension, et représentait une valeur comptable totale de 499 millions de CHF. En 2014, Alpiq a cédé une première tranche du prêt à hauteur de 75 millions de CHF. Début mars 2015, les parts détenues dans Swissgrid SA ont été transférées à Alpiq Grid Beteiligungs AG, une filiale autonome d'Alpiq. Le 18 mars 2015, Alpiq a conclu la transaction déjà annoncée dans le rapport financier de 2014. IST3 Fondation d'investissement (IST3) reprend 49,9% d'Alpiq Grid Beteiligungs AG ainsi que 49,9% du prêt initial d'actionnaire qu'Alpiq détenait dans Swissgrid. La vente a rapporté 288 millions de CHF. La vente partielle d'Alpiq Grid Beteiligungs AG est une vente de participations ne donnant pas le contrôle et est inscrite dans le flux de trésorerie des activités de financement. La cession du prêt d'actionnaire est comprise dans le flux de trésorerie des activités d'investissement. Le 30 juin 2015, Alpiq a conclu la vente de la dernière tranche du prêt d'une valeur de 48 millions de CHF. Cette transaction a été effectuée en juillet 2015 suite à l'approbation du Conseil d'administration de Swissgrid SA.

Le 29 mai 2015, Alpiq a annoncé que la part restante de 50,1% dans Alpiq Grid Beteiligungs AG serait cédée, comme convenu par contrat, à la Société d'Investissement de Suisse occidentale SA (SIRESO) pour un montant de 146 millions de CHF. Le 30 juillet 2015, BKW Netzbeteiligung SA (BKW) a toutefois fait valoir ses droits de préemption statutaires et contractuels sur l'ensemble des actions détenues à l'origine par Alpiq dans Swissgrid SA. Compte tenu de l'exercice des droits de préemption, la transaction a été bloquée par des décisions juridiques des parties impliquées. Tant que la vente à SIRESO, respectivement BKW, ne sera pas effectuée, tous les droits des actionnaires en relation avec la participation dans Swissgrid SA demeurent la propriété d'Alpiq Grid Beteiligungs AG et donc indirectement d'Alpiq ainsi que d'IST3. Le cas de préemption n'a aucune incidence sur le prix de vente visé par Alpiq. Les prêts d'actionnaires Swissgrid vendus ne sont pas non plus concernés. Actuellement, Alpiq prévoit que la transaction sera conclue courant 2016. C'est pourquoi, au 31 décembre 2015, la participation de 50,1% dans Swissgrid SA est toujours portée au bilan dans les «Actifs et passifs détenus en vue de la vente».

Le 20 mars 2015, Alpiq a conclu avec Azienda Elettrica Ticinese (AET) un contrat portant sur la vente de l'ensemble de sa filiale Alpiq Hydro Ticino SA. La vente a été exécutée le 2 juin 2015.

Au second semestre 2015, les participations minoritaires non stratégiques dans les Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA (participation de 25%), des Forces Motrices de Conches S.A. (26%) et des Forces Motrices de Fully SA (28%) ont été vendues. Compte tenu de l'environnement de marché actuel, Alpiq a décidé de ne pas vendre le reste des participations minoritaires destinées à la vente du domaine opérationnel Generation. La situation de départ ayant évolué, ces participations ont à nouveau changé de catégorie.

Le 13 novembre 2015, Alpiq a annoncé qu'elle étudiait la vente de ses deux participations dans les fournisseurs d'énergie régionaux Alpiq Versorgungs AG (96,7%) et AEK Energie AG (38,7%). Compte tenu de l'intention de vendre les participations du domaine opérationnel Commerce & Trading dans les douze mois à venir, les sociétés ont été inscrites au bilan comme «Actifs et passifs détenus en vue de la vente» au 31 décembre 2015.

Le 2 décembre 2015, Alpiq a conclu la vente de participations dans trois petites centrales hydroélectriques et dans trois projets de petites centrales hydroélectriques en Norvège. La vente des sociétés hydroélectriques Reisæter Kraftverk AS (20%) et Sevre Kraftverk AS (90%) ainsi que de la société de projet Ytre Oppedal Kraftverk AS (100%) a été finalisée durant l'exercice 2015. La clôture de la vente de la société hydroélectrique Stølsdalselva Kraftverk AS (8%) ainsi que des sociétés de projet Botnen Kraftverk AS (38%) et Geitåni Kraftverk AS (40%) est attendue au premier trimestre 2016. Les trois participations sont comptabilisées au bilan comme «Actifs et passifs détenus en vue de la vente» au 31 décembre 2015. Les dépréciations enregistrées suite au changement de catégorie figurent dans la note 3 dans le poste «Energies renouvelables, projets inclus». L'évaluation se fonde sur les prix de vente convenus contractuellement.

Actifs

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations corporelles	209	8
Immobilisations incorporelles	4	
Participations dans centrales partenaires et des autres entreprises associées	304	302
Autres immobilisations financières à long terme	2	171
Stocks	8	
Créances	12	
Comptes de régularisation	6	
Total des actifs détenus en vue de la vente	545	481

Passifs

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Impôts sur le revenu différés	37	1
Autres engagements à long terme	6	
Autres engagements à court terme	4	
Comptes de régularisation	10	1
Total des passifs détenus en vue de la vente	57	2

32 Evénements après la date de clôture du bilan

Au début de l'année 2016, les prix de gros ont encore une fois chuté. L'érosion des prix touche surtout les prix de gros à moyen et à long termes. Grâce à sa stratégie de couverture appliquée de manière systématique, Alpiq a déjà couvert les transactions prévues pour les années 2016 et 2017, et en partie également celles de 2018. Les recettes liées à l'optimisation à court terme du portefeuille flexible de centrales ne peuvent pas être couvertes et il n'est pas possible de prévoir les incidences de l'évolution des prix sur les opportunités qui s'offrent à court terme.

Si les prix de gros restent très faibles à long terme, ils auront un impact sur la valorisation du portefeuille de centrales d'Alpiq.

Périmètre de consolidation

Sociétés holdings et financières

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Holding SA	Lausanne	CHF	271,90	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Deutschland GmbH	Heidelberg / DE	EUR	10,00	100,0	G*	H	31.12.
Alpiq Blue Energy AG	Olten	CHF	1,00	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Re (Guernsey) Ltd.	Guernsey / UK	EUR	3,00	100,0	G	S	31.12.
Motor-Columbus SA	Olten	CHF	0,10	100,0	G*	S	31.12.

Sociétés d'énergie

	Siège	Fin de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Aar et Tessin SA d'Electricité	Olten		CHF	0,05	100,0	G*	S	31.12.
AEK Energie AG	Soleure		CHF	6,00	38,7	E	D	31.12.
Aero Rossa S.r.l.	Aragona / IT		EUR	2,20	100,0	G	P	31.12.
Alpiq SA	Olten		CHF	303,60	100,0	G*	D	31.12.
Alpiq Csepel Kft.	Budapest / HU		HUF	4930,10	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Csepeli Szolgáltató Kft.	Budapest / HU		HUF	20,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq EcoPower SA	Olten		CHF	0,50	100,0	G*	S	31.12.
Alpiq EcoPower Scandinavia AS	Oslo / NO		NOK	50,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq EcoPower Suisse SA	Olten		CHF	25,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Energía España S.A.U.	Barcelone / ES		EUR	20,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energia Italia S.p.A.	Milan / IT		EUR	13,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energie France S.A.S.	Paris / FR		EUR	14,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energija BH d.o.o.	Sarajevo / BA		BAM	1,50	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija Hrvatska d.o.o.	Zagreb / HR		HRK	0,02	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija RS d.o.o. Beograd	Belgrade / RS		RSD	137,75	100,0	G	N	31.12.

Comptes consolidés

	Siège	Fin de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Energy Albania SHPK	Tirana/AL		ALL	17,63	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy SE	Prague/CZ		CZK	172,60	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Skopje DOOEL	Skopje/MK		MKD	20,34	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Ukraine LLC	Kiev/UA		UAH	1,16	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Generation (CZ) s.r.o.	Kladno/CZ		CZK	2 975,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Aare AG	Boningen		CHF	53,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Italia S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,73	90,0	G	P	31.12.
Alpiq le Bayet S.A.S.	St-Paul-sur-Isère/FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Alpiq RomEnergie S.R.L.	Bucarest/RO		RON	2,49	100,0	G	D	31.12.
Alpiq RomIndustries S.R.L.	Bucarest/RO		RON	4,61	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Solutions France SAS	Paris/FR		EUR	0,05	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Spreetal GmbH	Düsseldorf/DE		EUR	1,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Suisse SA	Lausanne		CHF	145,00	100,0	G*	D	31.12.
Alpiq Turkey Enerji Toptan Satis Limited Sirketi	Istanbul/TR		TRY	7,92	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Vercelli S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,01	100,0	G	P	30.09.
Alpiq Versorgungs AG (AVAG)	Oltén		CHF	50,00	96,7	G	D	31.12.
Aare Energie AG (a.en)	Oltén		CHF	2,00	50,0	E	S	31.12.
Alpiq Wind Italia S.r.l.	Vérone/IT		EUR	0,01	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Energia Bulgaria EOOD	Sofia/BG		BGN	0,20	100,0	G	N	31.12.
Atel Energy Romania S.R.L.	Bucarest/RO		RON	0,18	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Hellas S.A.	Athènes/GR		EUR	0,06	95,0	G	N	31.12.
Biella Power S.r.l.	Milan/IT		EUR	1,00	60,0	G	P	31.12.
Birs Wasserkraft AG	Grellingen		CHF	0,10	100,0	G	P	31.12.
Blåsmark Vindkraft AB	Danderyd/SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Forces Motrices de Blenio SA	Blenio	2042	CHF	60,00	17,0	E	P	30.09.
Botnen Kraftverk AS	Voss/NO		NOK	0,10	38,0	E	P	31.12.
CEPE Les Gravières SAS	Vergigny/FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
CERS Holding SAS	Paris/FR		EUR	0,50	15,0	E	P	31.12.
CISEL Informatique SA	Matran		CHF	1,20	18,0	E*	S	31.12.
Cleuson-Dixence ¹	Sion	2044	CHF	0,00	31,8	E	P	31.12.
Cotlan AG	Glaris Sud		CHF	4,00	60,0	G	P	31.12.
Electra-Massa AG	Naters	2048	CHF	20,00	34,5	E	P	31.12.
Electricité d'Emosson SA	Martigny		CHF	140,00	50,0	G	P	31.12.
En Plus S.r.l.	Milan/IT		EUR	25,50	66,7	G	P	31.12.
Energie Biberist AG	Biberist		CHF	5,00	25,0	E	P	31.12.
Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.)	Simplon		CHF	8,00	81,9	G	P	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	Zernez	2050/2074	CHF	140,00	22,0	E	P	30.09.
Enpower 3 S.r.l.	Aragona/IT		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Entegra Wasserkraft AG	St-Gall		CHF	4,62	77,7	G	P	31.12.
Ouvra Electrica Lavinuoz Lavin SA (OELL)	Lavin		CHF	2,00	25,0	E	P	31.12.
Eole Jura SA	Muriaux		CHF	4,00	100,0	G	P	31.12.

	Siège	Fin de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Flexitricity Ltd.	Edimbourg / UK		GBP	1,00	100,0	G	S	31.03.
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL)	Château-d'Oex	2051	CHF	100,00	39,3	E	P	31.12.
Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	2080	CHF	3,00	18,0	E	P	31.12.
Geitåni Kraftverk AS	Voss / NO		NOK	0,10	40,0	E	P	31.12.
Grande Dixence SA	Sion	2044	CHF	300,00	60,0	E	P	31.12.
HYDRO Exploitation SA	Sion		CHF	13,00	26,2	E	S	31.12.
Hydro-Solar Energie AG	Niederdorf		CHF	0,10	65,0	G	P	31.12.
Isento AG	Thal		CHF	0,25	100,0	G	P	31.12.
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	Däniken		CHF	350,00 ²	40,0	E	P	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Leibstadt		CHF	450,00	32,4	E	P	31.12.
Kernkraftwerk Niederamt AG	Oltén		CHF	0,10	100,0	G*	P	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	Berne	2016/2032	CHF	150,00	33,3	E	P	31.12.
KohleNusbaumer SA	Lausanne		CHF	0,10	35,0	E	S	31.12.
Kraftwerk Ryburg-Schwörstadt AG	Rheinfelden	2070	CHF	30,00	13,5	E	P	30.09.
Forces Motrices de la Gougra SA	Sierre	2039/2084	CHF	50,00	54,0	G	P	30.09.
Kraftwerke Hinterrhein AG	Thusis	2042	CHF	100,00	9,3	E	P	30.09.
Kraftwerke Zervreila AG	Vals	2037	CHF	50,00	21,6	E	P	31.12.
M&A Rinnovabili S.r.l.	Aragona / IT		EUR	5,00	22,0	E	P	31.12.
Maggia Kraftwerke AG	Locarno	2035/2048	CHF	100,00	12,5	E	P	30.09.
Kraftwerk Aegina AG	Obergoms		CHF	12,00	50,0	E	P	30.09.
Nant de Drance SA	Finhaut		CHF	300,00	39,0	E	P	31.12.
Novel S.p.A.	Milan / IT		EUR	23,00	51,0	G	P	30.09.
Romande Energie Commerce SA	Morges		CHF	15,00	11,8	E	S	31.12.
Salanfe SA	Vernayaz		CHF	18,00	100,0	G	P	31.12.
Scanenergy AS	Billingstad / NO		NOK	37,50	10,0	E	P	31.12.
Sodexo Energy Services GmbH	Heidelberg / DE		EUR	0,03	51,0	G	D	31.12.
Stølsdalselva Kraftverk AS	Jondal / NO		NOK	0,50	8,0	E	P	31.12.
Swiss Decommissioning AG	Oltén		CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Tormoseröd Vindpark AB	Karlstad / SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Tysvær Vindpark AS	Rogaland / NO		NOK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Unoenergia S.r.l.	Biella / IT		EUR	0,11	40,0	E	P	31.12.
Vetrocom Ltd.	Sofia / BG		BGN	136,91	100,0	G*	P	31.12.
Wasserkraftwerk Tambobach AG	Splügen		CHF	2,00	70,0	G	P	31.12.
Wasserkraftwerke Weinfelden AG	Weinfelden		CHF	5,00	49,0	E	P	31.12.
Xamax AG	Oltén		CHF	0,20	100,0	G	S	31.12.

1 Société simple

2 Dont 290 millions de CHF versés

Réseau

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
ETRANS SA	Laufenburg	CHF	7,50	33,3	E	S	31.12.
Alpiq Grid Beteiligungs AG	Olten	CHF	0,10	50,1	G	H	31.12.
Swissgrid SA	Laufenburg	CHF	316,33	30,3	E	S	31.12.

Sociétés holdings et de management

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Ecopower France S.A.S.	Toulouse/FR	EUR	7,79	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Italia S.r.l.	Milan/IT	EUR	0,25	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Wind Italia 2 S.r.l.	Milan/IT	EUR	0,01	100,0	G	H	31.12.

Sociétés de services énergétiques

Alpiq InTec

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Holding et management							
Alpiq InTec SA	Olten	CHF	30,00	100,0	G*	H	31.12.
Alpiq InTec Management SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Technique des transports							
Alpiq EnerTrans SA	Niedergösgen	CHF	0,25	100,0	G	S	31.12.
Alpiq EnerTrans S.p.A. ¹	Milan/IT	EUR	9,00	100,0	G	S	31.12.
Caliqua Anlagentechnik GmbH	Vienne Neudorf/AT	EUR	0,19	100,0	G	S	31.12.
Elektroline a.s.	Prague/CZ	EUR	0,17	100,0	G	S	31.12.
K+M Verkehrstechnik GmbH	Herne/DE	EUR	0,03	100,0	G	S	31.12.
Kummler + Matter SA	Zurich	CHF	2,50	100,0	G	S	31.12.
Kummler Matter A.S.	Istanbul/TR	TRY	2,36	100,0	G	S	31.12.
Mauerhofer et Zuber SA	Le Mont-sur-Lausanne	CHF	1,70	100,0	G	S	31.12.
Transtec Gotthard ²	Amsteg	CHF	0,00	25,0	Q	S	31.12.
Technique et gestion des bâtiments							
Alpiq Burkhalter Bahntechnik AG	Zurich	CHF	0,25	50,0	E	S	31.12.
Alpiq E-Mobility SA	Zurich	CHF	0,50	90,0	G	S	31.12.
Alpiq EcoServices SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Infra SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Milano S.p.A.	Milan/IT	EUR	7,60	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Est SA ³	Zurich	CHF	7,85	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Romandie SA	Meyrin	CHF	1,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Tessin SA	Lugano	CHF	2,70	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Verona S.p.A.	Vérone/IT	EUR	2,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Ouest SA ⁴	Olten	CHF	5,90	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Prozessautomation AG	Strengelbach	CHF	0,20	100,0	G	S	31.12.
Helion Holding AG	Lohn-Ammansegg	CHF	1,30	100,0	G	S	31.12.

¹ Anciennement Balfour Beatty Rail Italy S.p.A.

² Communauté de travail

³ Fusionnée avec Advens AG

⁴ Fusionnée avec IRel AG Gebäudeautomation Energietechnologie

Groupe Kraftanlagen

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Groupe Kraftanlagen							
Kraftanlagen München GmbH	Munich/DE	EUR	5,00	100,0	G	H/S	31.12.
ECM Ingenieur-Unternehmen für Energie- und Umwelttechnik GmbH ¹	Munich/DE	EUR	0,05	100,0	G	S	31.12.
FINOW Rohrsysteme GmbH	Eberswalde/DE	EUR	0,50	100,0	G	S	31.12.
IA Tech GmbH	Jülich/DE	EUR	0,03	51,0	E	S	31.12.
KAROM Servicii Profesionale In Industrie s.r.l.	Ploiesti/RO	RON	2,25	51,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Energie- und Umwelttechnik GmbH	Heidelberg/DE	EUR	0,10	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Hamburg GmbH	Hambourg/DE	EUR	0,77	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Heidelberg GmbH	Heidelberg/DE	EUR	0,50	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Power Plants GmbH	Munich/DE	EUR	1,00	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Romania S.R.L.	Ploiesti/RO	RON	2,04	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Romania Esa s.r.l.	Ploiesti/RO	RON	0,05	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Serbia DOO	Belgrade/RS	RSD	2,85	100,0	G	S	31.12.
Autres							
GAH Pensions GmbH	Heidelberg/DE	EUR	0,26	100,0	G	S	31.12.

¹ Fusionnée avec Ingenieurbüro Kiefer & Voß GmbH

Objet de la société

N	Négoce
D	Distribution et approvisionnement
P	Production
S	Service
H	Holding

Méthode de consolidation

G	Intégration globale
E	Mise en équivalence
Q	Actifs, passifs, produits et charges au prorata

* Participation détenue directement par Alpiq Holding SA

Aperçu des années 2011 – 2015 du Groupe Alpiq

Compte de résultat

En millions de CHF	2015	2014	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires net	6 715	8 058	9 370	12 723	13 961
Autres produits d'exploitation	82	147	184	434	205
Total des produits d'exploitation	6 797	8 205	9 554	13 157	14 166
Charges d'exploitation	- 6 747	- 7 893	- 8 765	- 11 945	- 13 229
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	50	312	789	1 212	937
Amortissements et dépréciations	- 561	- 985	- 510	- 2 136	- 1 229
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	- 511	- 673	279	- 924	- 292
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 347	- 173	- 126	- 62	- 901
Résultat financier	- 162	- 179	- 149	- 255	- 181
Impôts sur le revenu	190	123	14	147	28
Résultat net	- 830	- 902	18	- 1 094	- 1 346
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	- 5	- 23	- 4	- 40	- 21
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding dans le résultat net	- 825	- 879	22	- 1 054	- 1 325
Collaborateurs ¹	8 360	8 017	7 807	10 039	11 009

¹ Effectif moyen en postes à plein temps

2011: valeurs sans adaptation IAS 19 rév. et IFRS 10/11

Bilan

En millions de CHF	2015	2014	2013	2012	2011
Total du bilan	10 435	11 861	14 508	14 863	17 446
Actifs					
Actif immobilisé	6 381	7 475	9 083	8 554	11 469
Actif circulant	3 509	3 905	5 425	4 460	4 139
Actifs détenus en vue de la vente	545	481		1 849	1 838
Passifs					
Total des fonds propres	3 819	4 712	5 839	4 817	6 205
en % du total du bilan	36,6	39,7	40,2	32,4	35,6
Fonds étrangers	6 559	7 147	8 669	9 782	10 513
Passifs détenus en vue de la vente	57	2		264	728

Données par action

En CHF	2015	2014	2013	2012	2011
Valeur nominale	10	10	10	10	10
Cours boursier au 31.12.	105	90	122	131	170
Plus haut	109	129	132	189	381
Plus bas	60	86	106	126	150
Nombre pondéré d'actions en circulation (en milliers d'unités)	27 617	27 190	27 190	27 190	27 190
Résultat net	-31,73	-34,19	-0,37	-38,76	-48,73
Dividende ¹	0,00	2,00	2,00	2,00	2,00

¹ 2014: Dividende avec droit d'option

2011: valeurs sans adaptation IAS 19 rév. et IFRS 10/11



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 4 mars 2016

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés d'Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le compte de résultat global, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de financement et l'annexe (pages 86 à 162) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les IFRS et sont conformes à la loi suisse.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé

Comptes statutaires Alpiq Holding SA

Compte de résultat

En millions de CHF	Note	2015	2014
Produits			
Produits des participations	2	248	372
Produits financiers	3	148	100
Autres produits		10	40
Produits exceptionnels	4	37	
Total des produits		443	512
Charges			
Autres charges		31	33
Corrections de valeur des participations		334	38
Charges financières	5	278	249
Impôts directs		2	2
Total des charges		645	322
Résultat net		- 202	190

Bilan

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2015	31.12.2014
Liquidités		443	979
Autres créances à court terme	6	794	334
Comptes de régularisation d'actifs		1	14
Actif circulant		1 238	1 327
Prêts octroyés	7	775	1 020
Participations	8	4 115	4 458
Actif immobilisé		4 890	5 478
Total des actifs		6 128	6 805

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2015	31.12.2014
Engagements à court terme portant intérêts	9	493	576
Comptes de régularisation de passifs		104	110
Fonds étrangers à court terme		597	686
Prêts passifs portant intérêts	10	567	597
Emprunts obligataires	11	2 438	2 754
Provisions à long terme			37
Fonds étrangers à long terme		3 005	3 388
Capital-actions		279	272
Réserve légale issue du capital			
Réserves issues d'apports de capital		1 100	1 110
Autres réserves issues du capital		4	4
Réserve légale de bénéfice		53	53
Bénéfice au bilan		1 090	1 292
Fonds propres	12	2 526	2 731
Total des passifs		6 128	6 805

Annexe aux comptes annuels

1 Remarques préliminaires

Les comptes annuels d'Alpiq Holding SA, Lausanne, ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse relatif à la présentation des comptes (Titre trente-deuxième du Code des obligations). Durant l'exercice sous revue ainsi que l'exercice précédent, la société n'a disposé d'aucun collaborateur.

Les principes d'évaluation essentiels appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Prêts octroyés/ Instruments de couverture

Les prêts octroyés en devises sont évalués au cours actuel à la date de référence, sachant que les pertes non réalisées sont comptabilisées, mais que les gains non réalisés ne le sont pas. Les pertes non réalisées sont elles aussi comptabilisées pour les produits dérivés utilisés comme instruments de couverture, mais pas les gains non réalisés.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à la valeur nominale. Le disagio ainsi que les coûts d'émission des emprunts sont inscrits dans les charges financières l'année de l'émission. Une prime (coûts d'émission déduits) est inscrite au bilan dans les comptes de régularisation passifs et amortie de façon linéaire sur la durée de l'emprunt.

Les comptes annuels 2015 ont été établis pour la première fois selon le nouveau droit relatif à la présentation des comptes. Afin de garantir la comparabilité, les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés en conséquence.

2 Produits des participations

Les produits des participations englobent les revenus de dividendes de filiales.

3 Produits financiers

En millions de CHF	2015	2014
Produits d'intérêts des sociétés du Groupe et des actionnaires	40	61
Produits d'intérêts de tiers	3	2
Autres produits financiers des sociétés du Groupe et des actionnaires	3	4
Autres produits financiers de tiers	8	
Gain de cours sur les devises étrangères	94	33
Total	148	100

4 Produits exceptionnels

Les provisions qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes dans les produits exceptionnels, ce qui s'est traduit par une dissolution nette des réserves latentes d'un montant de 37 millions de CHF au titre de l'exercice 2015.

5 Charges financières

En millions de CHF	2015	2014
Charges d'intérêts des sociétés du Groupe et des actionnaires	4	19
Charges d'intérêts de tiers	100	121
Autres charges financières des sociétés du Groupe et des actionnaires		2
Autres charges financières de tiers	34	45
Perte de cours sur les devises étrangères	140	62
Total	278	249

6 Autres créances à court terme

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Participations	284	308
Tiers	510	26
Total	794	334

Les autres créances à court terme englobent les créances financières à court terme ainsi que la TVA et les impôts anticipés à recouvrer.

7 Prêts octroyés

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Participations	763	1015
Tiers	12	5
Total	775	1020

8 Participations

Un aperçu des participations directes et des principales participations indirectes est disponible à partir de la page 157.

9 Engagements à court terme portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Participations	342	198
Tiers	151	378
Total	493	576

Ce poste inclut les engagements de cash pool, les emprunts obligataires arrivant à échéance ainsi que les prêts passifs dotés d'une échéance inférieure à douze mois.

10 Prêts passifs portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Actionnaires (prêt hybride)	367	367
Tiers	200	230
Total	567	597

La durée résiduelle des prêts passifs s'étend d'un an à une durée illimitée. Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 4,07 % à la date de clôture du bilan (exercice précédent: 3,92 %).

11 Emprunts obligataires

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale au 31.12.2015	Valeur nominale au 31.12.2014
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2008/2015	25.03.2015	3 1/4		174
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2009/2015	03.07.2015	3 1/4		154
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ^{1,2}	2011/2016	20.09.2016	1 3/8	151	176
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2009/2017	10.02.2017	4	100	137
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2012/2017	13.04.2017	2	172	207
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2012/2017	13.04.2017	2	16	19
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2006/2018	01.03.2018	2 5/8	100	190
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2008/2018	30.10.2018	3 7/8	80	120
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2008/2018	30.10.2018	3 7/8	20	30
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2009/2019	25.11.2019	3	400	500
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2011/2021	20.09.2021	2 1/4	225	225
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2012/2022	16.05.2022	3	200	200
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2015/2023	30.06.2023	2 1/8	150	
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2015/2023	30.06.2023	2 1/8	25	
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2014/2024	29.07.2024	2 5/8	300	300
Emprunt hybride public Alpiq Holding SA	-	15.11.2018	5	650	650

¹ Noté au bilan au 31 décembre 2015 sous le poste «Engagements à court terme portant intérêts»

² Rachat partiel d'emprunts obligataires au 30 juin 2015

A la date de clôture, l'intérêt pondéré des emprunts obligataires émis, rapporté à la valeur nominale, est de 3,22% (exercice précédent: 3,25%).

12 Fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Réserve légale issue du capital		Prime	Réserve légale de bénéfice	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
		Réserves issues d'apports de capital					
Etat au 31.12.2013	272	1 164		4	53	1 102	2 595
Transformation des réserves issues d'apports de capital en réserves légales de bénéfice		- 54			54		0
Distribution de dividendes					- 54		- 54
Résultat net						190	190
Etat au 31.12.2014	272	1 110		4	53	1 292	2 731
Augmentation du capital issue du dividende avec droit d'option	7	44			- 51		0
Transformation des réserves issues d'apports de capital en réserves légales de bénéfice		- 54			54		0
Distribution de dividendes					- 3		- 3
Résultat net						- 202	- 202
Etat au 31.12.2015	279	1 100		4	53	1 090	2 526

Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires d'Alpiq Holding SA sont indiqués sous la note 18 des comptes consolidés.

13 Garanties constituées pour des engagements tiers

Au 31 décembre 2015, le montant global des engagements de garantie en faveur de participations et de tiers s'élève à 533 millions de CHF (exercice précédent: 794 millions de CHF).

14 Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

		Nombre 31.12.2015	Nombre 31.12.2014
Hans E. Schweickardt	Président du CA jusqu'au 30.4.2015	310	310
Conrad Ammann	Membre du CA	200	150
Alex Kummer	Membre du CA	305	200
Urs Steiner	Membre du CA	127	27
Jasmin Staiblin	CEO	102	100
Reinhold Frank	Membre de la DG	102	100
Patrick Mariller	Membre de la DG jusqu'au 31.3.2015	0	5
Michael Wider	Membre de la DG	102	100
Total		1 248	992

Proposition du Conseil d'administration

Utilisation du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice au bilan, composé comme suit:

CHF

Résultat net 2015 selon le compte de résultat de	- 202 173 485
Bénéfice reporté de l'exercice précédent de	1 291 772 074
Bénéfice au bilan	1 089 598 589
<hr/>	
Affectation à la réserve légale de bénéfice	0
Report à nouveau compte	1 089 598 589



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 4 mars 2016

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 170 à 177) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

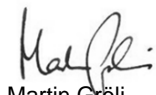
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé

Unités

Monnaies

ALL	lek albanais
BAM	mark convertible de Bosnie-Herzégovine
BGN	lev bulgare
CHF	franc suisse
CZK	couronne tchèque
EUR	euro
GBP	livre sterling
HRK	kuna croate
HUF	forint hongrois
LTL	litas lituanien
MKD	denar macédonien
NOK	couronne norvégienne
PLN	zloty polonais
RON	leu roumain
RSD	dinar serbe
SEK	couronne suédoise
TRY	lire turque
UAH	hryvnia ukrainienne
USD	dollar américain
mio	million
mrd	milliard

Energie

kWh	kilowattheure
MWh	mégawattheure (1 MWh = 1000 kWh)
GWh	gigawattheure (1 GWh = 1000 MWh)
TWh	térawattheure (1 TWh = 1000 GWh)
TJ	térajoule (1 TJ) = 0,2778 GWh)

Puissance

kW	kilowatt (1 kW = 1000 watt)
MW	mégawatt (1 MW = 1000 kilowatt)
GW	gigawatt (1 GW = 1000 mégawatt)

Photos

Couverture: Lac des Dix Photo: essencedesign.com © Grande Dixence SA
Page 6: Rivière Sevre en Norvège Photographe: Michael Sieber © Alpiq
Page 8: Jens Alder, Jasmin Staiblin Photographe: Gaetan Bally © Alpiq
Page 14: Turbine Pelton Photographe: Heinz Preisig © Cleuson-Dixence
Page 16: Lac d'Emosson Photographe: Marcel Studer © Alpiq
Page 20: Caverne des machines Nant de Drance Photographe: François Perraudin © Alpiq
Page 22: Ligne de 380 kV Photographe: Christian Perret © Alpiq
Page 24: Sous-station Airolo Photographe: Marcel Studer © Alpiq
Page 46: Conseil d'administration Photographe: Martin Baur © Alpiq
Page 48: Direction générale Photographe: Martin Baur © Alpiq
Page 74: Lac de Moiry Photographe: Ji-Elle © Wikimedia, CC-BY-SA-3.0a
Page 84: Lac de retenue de Zmutt Photographe: Silvan Zeiter © Grande Dixence SA

Calendrier

28 avril 2016: Assemblée générale
26 août 2016: Rapport semestriel
18 mai 2017: Assemblée générale

Contacts

Investor Relations Lukas Oetiker T +41 62 286 75 37 investors@alpiq.com
Communications & Public Affairs Richard Rogers T +41 62 286 71 10 media@alpiq.com

Editeur

Alpiq Holding SA, www.alpiq.com
Le rapport de gestion 2015 est publié en allemand, en français et en anglais. La version allemande fait foi.

Rapport de gestion sur Internet

www.alpiq.com/rapports

Pour des raisons de simplicité et de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser partout la forme féminine, le masculin sera donc compris comme valant pour les deux genres.

Alpiq Holding SA

www.alpiq.com